



Parcours d'accueil pour primo-arrivant·es

Rapport annuel du CRAcs – Année 2022

Décembre 2022

Centre Régional d'Appui en cohésion sociale (CRAcs)
Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)



Table des matières

Remerciements	5
Introduction	6
Un cadre théorique	7
Le concept de carrière et l'approche interactionniste.....	7
Une grille de lecture intersectionnelle	8
... et ses implications méthodologiques.....	9
Plan du rapport	11
Présentation des personnes participantes à l'enquête :	11
Partie 1 - « L'accueil » avant le parcours d'accueil	15
1. FEDASIL : l'expérience des centres	15
2. La procédure de demande d'asile	19
2.1. Premier accueil, première violence institutionnelle.....	19
2.2. Des conséquences désastreuses	20
3. Le temps passé avant la régularisation : des années de vie gâchées ?	21
4. Enjeu de l'accueil dans les carrières d'installation.....	23
Partie 2 - Le logement, la méta-difficulté des carrières d'installation	25
1. La RBC: un marché du logement tendu et hiérarchisé	25
2. Le non-logement comme première expérience traumatisante	27
3. Le mal-logement des personnes primo-arrivantes	29
3.1. L'(in)accessibilité du marché locatif privé.....	29
3.2. Le logement social comme transit et chimère résidentiel(le).....	31
3.3. Le « parc social de fait » : captivité, précarisation et marginalisation.....	32
4. Les ressources à l'insertion résidentielle	38
4.1. Les services publics généralistes et les associations d'aide aux migrants.....	38
4.2. Les relations familiales et sociales	39
4.3. Les réseaux communautaires et religieux	40
5. Vers un accompagnement spécifique ?	41
Partie 3 - L'emploi et l'insertion socio-professionnelle	43
1. De l'activation (in)formelle à la dépendance à l'Etat.....	43
2. Des facteurs cumulatifs d'inaccessibilité au marché de l'emploi	46
2.1. La difficile valorisation des compétences.....	46
2.2. La connaissance de la langue	48
2.3. Les discriminations raciales et fondées sur l'âge	48
2.4. Le genre, la situation familiale et l'état de santé	49
2.5. Les titres de séjour et la nationalité	50
2.6. L'étendue et la diversité du réseau social	50
3. L'ambivalence des dispositifs d'insertion socio-professionnelle	52
3.1. Les effets pervers des emplois en article 60.....	52
3.2. Un rapport distant et critique vis-à-vis d'Actiris.....	53
3.3. Les formations linguistiques : la langue, l'oeuf ou la poule ?	54
3.4. Les formations qualifiantes : les tests et certificats, un effet de « verrou » ?	55
4. Des imaginaires entre déclassement et ascension socio-professionnelle	56

Partie 4 - Femmes, genre et installation à Bruxelles.....	59
1. Les femmes face à l'asile.....	59
2. Le récit d'Alissar.....	60
3. Titre de séjour et genre.....	62
4. La charge familiale	64
5. La charge d'intégration.....	65
6. Les perspectives d'insertion socio-professionnelles des femmes.....	66
6.1. Barrières à l'insertion socio professionnelle en raison du genre.....	67
6.2. Le bénévolat ou les métiers du CARE.....	67
Partie 5 - La relation avec les institutions publiques.....	71
1. Cartographie des institutions de l'accueil et de l'intégration	71
2. Le sentiment d'arbitraire dans le traitement institutionnel	71
2.1. Un sort variable entre les demandeur·ses d'asile	72
2.2. Un vécu entre arbitrage et discrimination institutionnelle.....	73
2.3. Différences de traitement selon le titre de séjour et le lieu de résidence.....	74
2.4. Le choix et l'évaluation linguistiques.....	76
3. La pertinence du parcours d'accueil et l'importance des ressources sociales	77
3.1. La mobilisation des ressources humaines et sociales	77
3.2. Parcours d'accueil : accompagnement et émancipation vers la citoyenneté	79
3.3. La dialectique des carrières d'installation	81
Conclusion générale : Inaccessibilité, encapsulement et ressources.	83
L'inaccessibilité. La coupure des perspectives.....	83
Le rôle des ressources sociales et du parcours d'accueil	85
Pertinence, limitations et cohérence externe	86
Recommandations	89
Bibliographie	93

Remerciements

Le CRAcs tient à remercier en premier lieu toutes les personnes qui ont accepté de consacrer de leur temps pour participer à cette enquête, partager leur vécu, leurs expériences et leurs avis.

Le CRAcs remercie également chaleureusement les directions des bureaux d'accueil, ainsi que leurs travailleuses et travailleurs, qui, en nous ouvrant grand leurs portes, ont joué un rôle crucial dans la réussite de cette recherche.

Introduction

Depuis que le parcours d'accueil existe, trop rares ont été les occasions d'entendre le point de vue des personnes primo-arrivantes sur la politique qui leur est adressée et d'intégrer leurs perspectives au cœur des réflexions sur la politique d'accueil et au cœur de nos pratiques évaluatives. Un premier pas dans cette direction a été fait en 2021, lorsque nous avons mené une enquête quantitative auprès des ancien·nes bénéficiaires du parcours d'accueil pour mesurer l'impact qu'avait eu celui-ci dans leur installation à Bruxelles. Cette année, le CRAcs a poursuivi encore un peu plus loin cette démarche, en menant une recherche basée sur des récits de vie de personnes ayant suivi ou étant en train de suivre le parcours d'accueil.

Si l'année dernière nous avions interrogé les ancien·nes bénéficiaires pour récolter des données quantifiables, cette année l'enquête avait pour objectif de recueillir la parole et le point de vue des personnes primo-arrivantes. Du point de vue méthodologique, cette recherche est le miroir et le complément de la recherche menée l'année dernière : là où nous tentions d'objectiver des indicateurs, c'est leur subjectivation qui nous a intéressés cette année. Ou plutôt, la façon dont différents indicateurs s'incarnaient concrètement dans la vie des personnes primo-arrivantes.

Du point de vue de ses objectifs, cette recherche est dans la continuité de la recherche menée précédemment, dans le sens où elle entend apporter une compréhension supplémentaire sur des résultats et des tendances que nous avions mis au jour l'année passée : pour quelles raisons les personnes primo-arrivantes sont-elles exclues du marché de l'emploi ? Pourquoi la situation de logement des personnes primo-arrivantes semble-t-elle particulièrement précaire ? Sur ces indicateurs et d'autres encore, nous avions identifié plusieurs déterminants, tels que le niveau de connaissance du français, le soutien de l'entourage, l'âge, etc. Mais comment ces déterminants agissent-ils concrètement sur l'installation des personnes primo-arrivantes ? Et comment le parcours d'accueil agit-il ? Pourquoi son effet est-il limité sur des indicateurs tels que le taux d'emploi et la situation de logement ? Autant de questions ouvertes par l'étude quantitative menée en 2021 et auxquelles une recherche qualitative, telle que nous la proposons dans ce rapport, est en mesure d'apporter des réponses.

Ainsi, le rapport de cette année et celui de 2021 doivent être considérés comme deux faces d'une même pièce, ou comme deux parties d'un tout, dont chaque élément complète l'autre. En terme de critère d'évaluation, la recherche de l'année dernière a porté sur l'impact du parcours d'accueil, c'est-à-dire sur les effets à moyen et long termes qu'il produisait ou favorisait dans l'installation des personnes primo-arrivantes. Les résultats obtenus suggéraient que l'impact du parcours d'accueil était limité par deux facteurs :

- Un possible problème de pertinence, c'est-à-dire d'adéquation entre les besoins et les réalités des primo-arrivants et l'offre du parcours d'accueil telle qu'elle est prévue par le décret.
- Un possible problème de cohérence externe : c'est-à-dire des limitations liées à des facteurs externes, tels que l'influence d'autres dispositifs ou des effets systémiques (discriminations ou exclusions par exemple).

La recherche de cette année porte donc sur l'évaluation de ces deux critères : la pertinence et la cohérence externe. L'objectif de cette recherche ne sera donc pas de reproduire le pendant qualitatif d'une étude d'impact ou d'effet, mais plutôt de dresser un tableau des premières années, voire des premiers mois qui suivent la régularisation. Quels sont les défis qui se posent aux personnes migrantes ? Quelles sont leurs réalités, leurs vécus ? Et comment le suivi du parcours intervient-il dans ce moment particulier de l'installation ?

Pour étudier ces critères d'évaluation, nous nous posons les questions de recherche suivantes :

- Comment le parcours d'accueil s'articule-t-il dans l'installation des personnes primo-arrivantes ?
 - Comment les personnes primo-arrivantes définissent-elles les objectifs de leur installation ?
- Qu'est-ce qui compte pour elles ?

- Le parcours d'accueil permet-il de rencontrer ces objectifs, ou bien y a-t-il un décalage entre la proposition du parcours et les aspirations des primo-arrivants ?
- Quels sont les facteurs qui potentialisent l'effet du parcours d'accueil ?
- Quels sont les facteurs qui limitent l'effet du parcours d'accueil ?

Un cadre théorique ...

Dans ce rapport, nous combinons une approche interactionniste et une approche intersectionnelle, en ayant recours à la notion de carrière d'installation.

Le concept de carrière et l'approche interactionniste

Le concept de carrière, d'abord construit par le sociologue américain Howard Becker¹ dans une célèbre étude sur la déviance, a été utilisé par la suite pour analyser de nombreux autres univers sociaux. Le chercheur belge, Marco Martiniello a démontré l'intérêt particulier de ce concept pour étudier les phénomènes sociaux liés à la migration et à l'installation des personnes migrantes dans un nouveau pays. Marco Martiniello² parle de « carrière migratoire ». Dans ce rapport, nous parlerons le plus souvent de « carrière d'installation » puisque c'est avant tout cette partie si délicate du parcours migratoire que nous étudions dans ce rapport.

Dans les sciences sociales, l'interactionnisme est d'abord un mode d'approche des faits sociaux qui s'inscrit dans une démarche compréhensive. C'est-à-dire que plutôt que de tenter d'expliquer les causes de tendances statistiques, comme nous l'avions fait l'année passée, **nous tentons d'abord de comprendre les raisons et le sens que les acteur·rices donnent à leurs propres pratiques et à leurs parcours**. Transposé à la notion de carrière d'installation ou de carrière migratoire, cela implique de **s'intéresser aux projets, aux perspectives, aux ressentis, aux imaginaires et aux stratégies des personnes migrantes**, qui changent et évoluent tout au long de leurs parcours.

Mais l'approche interactionniste n'est pas une herméneutique de l'action individuelle. Comme le rappelle Howard Becker, la carrière, bien qu'individuelle, est aussi le produit des structures sociales dans lesquelles elle se déploie. Martiniello propose de parler de **structure des opportunités et des contraintes**. Par exemple, Martiniello³ considère que le « volet politico-légal » de ces structures d'opportunités et de contraintes est en partie construit par les politiques migratoires et les lois qui encadrent l'accueil, la réception, la régularisation et, au final, les droits et les modes de citoyenneté pour les personnes migrantes. Pour donner un autre exemple, dans les carrières d'accès au logement des personnes migrantes, la structure des opportunités et des contraintes peut également être comprise comme le produit des politiques de logement, de l'état et du fonctionnement du marché du logement, des dispositifs d'accompagnement (CPAS, ILA, AIF, etc.) ou encore des acteur·rices de la société civile qui peuvent accompagner les migrant·es (ASBL, églises, etc.). Pour le résumer simplement, **la structure des opportunités et des contraintes est constituée de l'ensemble des conditions objectives qui déterminent la marge de manœuvre des personnes migrantes**.

Dans leur parcours, les personnes migrantes entrent en interaction avec cette structure des opportunités et des contraintes : en introduisant une demande de titre de séjour, en évoluant sur le marché du logement, en cherchant un travail, etc. Chaque dialogue avec un agent communal, chaque visite de logement, chaque paiement de facture, chaque action entreprise pour une meilleure installation peut être perçue comme une interaction entre la personne migrante et la structure des opportunités et des contraintes. Toutes ces interactions sont motivées, habitées d'intentionnalité (d'où l'approche compréhensive) **et toutes**

1. Becker H. S. (1966). *Outsiders; studies in the sociology of deviance*. Free Press.

2. MARTINIELLO, Marco ; REA, Andrea, (2011) Des flux migratoires aux carrières migratoires, *Revue SociologieS*

3. *Idem*

ces interactions impliquent que la personne migrante mobilise des ressources (ressources sociales, réseau d'interconnaissances, ressources financières, ressource culturelles, connaissances personnelles, connaissance de ses droits, etc.).

Et **la carrière** (migratoire, d'installation, résidentielle, etc.) **est le produit de cette interaction entre une personne douée d'intentionnalité** (qui donne du sens à ses actions en fonction d'un référentiel) **et de projectualité** (qui fait des projets et élaborer des stratégies) **et la structure des opportunités et des contraintes**, qui détermine entre autres les ressources auxquelles la personne devra recourir dans ses interactions.

On pourrait schématiser cette approche ainsi :



Une grille de lecture intersectionnelle

Mais la structure des opportunités et des contraintes n'est pas la même pour tous les individus. Ou plutôt, les structures objectives exercent des contraintes et offrent des opportunités différentes à diverses catégories d'individus. Par exemple, en Belgique, les personnes migrantes qui ont un statut de réfugié-e jouissent de droits différents que ceux des personnes migrantes qui sont arrivées par un regroupement familial.

C'est ici que nous souhaitons combiner l'approche interactionniste avec l'approche intersectionnelle, entendue comme grille de lecture de la réalité sociale. Pour Collins⁴, une des premières théoriciennes du concept, l'intersectionnalité désigne les formes particulières que prennent les

oppressions imbriquées dans l'expérience vécue des individus. Cette définition opère donc à un niveau micro social. Au niveau macro-social, Collins appelle l'organisation sociétale de ces oppressions la matrice de la domination. Cette distinction entre un niveau macro-social matriciel et organisationnel et un niveau micro où l'individu est pris dans une imbrication d'oppressions et d'assignations identitaires n'est pas sans rappeler la relation acteur / structure des opportunités du cadre interactionnisme présenté plus haut. Nous y reviendrons.

Un des apports majeurs de l'approche intersectionnelle pour la recherche que nous tentons de mettre en œuvre ici est la notion d'imbrication : les différentes formes d'oppressions sont imbriquées, de telle sorte que l'individu qui est pris à l'intersection de plusieurs formes d'oppressions (par exemple, le patriarcat et le racisme), ou de plusieurs régimes d'assignation identitaire (le genre et l'assignation raciale), est dans une situation qui ne peut pas être comprise comme la somme de ces régimes d'assignation, mais bien comme la combinaison de ces formes d'assignation. Cela implique que chaque combinaison produit une configuration sociale spécifique, qualitativement distincte d'autres situations. C'est pourquoi on parle d'intersection plutôt que d'accumulation. Un exemple classique est celui étudié par Kimberlé Crenshaw⁵, lorsqu'elle a proposé pour la première fois ce concept. Elle s'intéressait à des cas de procès pour discrimination au travail, intentés par des femmes noires. Les juges n'ont pas reconnu qu'elles étaient victimes d'une discrimination basée sur le genre, parce que les autres femmes (blanches) ne subissaient pas cette discrimination. Et ils n'ont pas non

4. Collins, P.H. (2000) *Black Feminist Thought : Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment* [1990]. New York : Routledge

5. Crenshaw, K. (1989) « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : a Black Feminist Critique of Discrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Practice », *Univ. of Chicago Legal Forum*, 89 : 139-167.

plus considéré qu'elles subissaient une discrimination basée sur l'assignation raciale car les autres personnes noires (des hommes) ne subissaient pas non plus cette discrimination. En analysant ces procès, Kimberlé Crenshaw démontrait donc que les femmes noires subissaient une discrimination spécifique parce qu'elles se situaient à l'intersection de deux assignations (genre et race) et que cette situation ne pouvait pas être comprise comme une addition de deux discriminations (dans ce cas, les autres femmes ne la subissaient pas, et les autres personnes noires non plus).

En intégrant cette attention à l'approche intersectionnelle dans notre cadre théorique interactionniste, on considère que la structure des opportunités et des contraintes avec laquelle interagit l'individu, s'exerce différemment selon la position qu'occupe l'individu à l'intersection de différentes assignations identitaires. Et on verra dans la suite du rapport que ces assignations qui se croisent et s'enchevêtrent sont nombreuses (genre, origine nationale, titre de séjour, handicap, ...) et qu'elles ont un effet déterminant sur les carrières d'installation des personnes migrantes.

... et ses implications méthodologiques

Ce cadre théorique nous est utile parce qu'il nous propose une grille de lecture de la réalité sociale des personnes migrantes, mais aussi et surtout parce qu'il ouvre une voie méthodologique et analytique pour aborder les questions qui nous intéressent. Faisons le chemin inverse : étudier les carrières d'installation des personnes migrantes nous permet donc d'analyser les interactions entre les personnes migrantes et la structure des opportunités et des contraintes, c'est-à-dire l'ensemble des dispositifs, lois, normes, structures et acteur·rices qui donnent corps au terme vague de « société d'accueil ». L'analyse de ces interactions devrait nous permettre de comprendre quelles ressources les personnes migrantes mobilisent dans leur installation – et quelles ressources leur manquent. Et ce sont aussi ces interactions qui nous permettront de dessiner les contours de cette société d'accueil, ses points d'ancrage, ses ouvertures, mais aussi ses murs et ses exclusions, autrement dit, d'apporter des connaissances sur l'efficacité, la pertinence et l'inclusivité des dispositifs qui la composent.

Mais comment fait-on pour observer une carrière ? Quels sont les matériaux et les données qui nous permettent de faire cela ? Diverses méthodes sont possibles. Pour ce rapport et compte tenu des délais, nous avons opté pour le récit de vie. C'est-à-dire que nous demandons aux personnes participant à l'enquête de raconter leur installation à Bruxelles, au cours d'un entretien semi-directif. Ce récit n'est pas seulement descriptif : puisqu'il est une narration de soi, il est forcément le lieu de recompositions de sens, d'interprétations et d'expression de représentations. En ce sens, le récit de vie est adapté à l'étude du concept de carrière, puisqu'il combine des éléments vécus avec le sens attribué à ce vécu.

Nous avons donc mené une enquête par entretiens semi-directifs, mais pas seulement. Dans la phase préparatoire de l'enquête, nous nous interrogions sur les avantages et les inconvénients que pouvait présenter la méthode d'entretien semi-directif, qui met face à face le chercheur et la personne migrante, par rapport à des méthodes collectives, comme des focus groups, qui mettent ensemble plusieurs personnes partageant l'expérience commune de la migration.

Ainsi, un premier focus group a été organisé en mai dans un bureau d'accueil. Pour ce faire, nous sommes allés dans les formations citoyennes de ce bureau d'accueil et avons présenté la recherche et ses objectifs aux groupes en formation à la citoyenneté, afin de leur proposer de participer à un focus group. Nous avons présenté la recherche dans trois groupes de formation à la citoyenneté qui terminaient en même temps. Parmi ces groupes, 14 personnes ont demandé à participer au focus group, mais le jour même, 5 personnes seulement se sont présentées. Le focus group a duré 3h et a été particulièrement riche, mais il est très vite apparu qu'il serait très difficile de reproduire cette méthode et d'assurer une présence suffisante de participant·es tout

au long de l'enquête sans pouvoir avoir recours à des incitants tels que des défraiemens des participant·es, comme il est souvent d'usage pour ce type de méthode.

Nous nous sommes donc tournés vers la méthode de l'entretien semi-directif, non sans quelques appréhensions. Nous craignions en effet que la situation d'entretien en face à face, et qui vise à un récit de vie en particulier, ne reproduise des situations difficiles pour les personnes interrogées, en particulier les réfugié·es: beaucoup ont vécu des expériences de narration de soi dans des situations d'entretien asymétriques qui se rapportent à des violences symboliques (dans le cadre des procédures de demandes d'asile par exemple). Une première salve d'entretiens avec trois personnes réfugiées a vite dissipé nos craintes : il était clair pour les personnes participantes à l'enquête qu'il s'agissait d'un cadre différent et elles y voyaient plutôt l'occasion d'être consultées et de s'exprimer sur des politiques qui les concernaient.

Nous avons donc adopté la méthode de l'entretien semi-directif, qui engendrait moins d'incertitudes quant au taux de participation et qui permettait finalement de recueillir des récits de vie beaucoup plus denses qu'en ayant recours aux méthodes collectives.

Nous avons employé la même méthode de recrutement que pour le focus group : nous sommes allés dans les groupes de formation à la citoyenneté des bureaux d'accueil pour présenter la recherche et proposer d'y participer. Les personnes intéressées nous transmettaient leurs coordonnées par l'intermédiaire de leur formateur et nous convenions d'un rendez-vous. C'est ici l'occasion de souligner le rôle précieux des équipes des bureaux d'accueil, qui ont œuvré à nous permettre de réaliser cette première partie de l'enquête dans les meilleures conditions possibles.

L'engouement pour participer à l'enquête était très variable et imprévisible : dans certains groupes, presque tous·tes les participant·es demandaient à participer, tandis que dans d'autres groupes, personne ne se manifestait. Comme pour l'enquête quantitative réalisée l'année dernière, une grande déperdition a eu lieu au moment du contact téléphonique pour convenir d'un rendez-vous : la difficulté principale était de parvenir à joindre effectivement la personne, l'autre difficulté, moins fréquente, concernait les personnes qui changeaient d'avis une fois jointes par téléphone.

Entre juin et septembre, deux enquêteurs ont réalisé 16 entretiens, dont un en espagnol et sept en arabe. Trois des entretiens ont été réalisés avec des anciens bénéficiaires du parcours qui avaient participé à l'enquête quantitative l'année passée et qui avaient demandé à être recontactées. Au final, ce sont 21 personnes issues des trois bureaux d'accueil qui ont participé à l'enquête réalisée cette année (13 hommes et 8 femmes). La participation de ces personnes à l'enquête était strictement anonyme et volontaire, et des pseudonymes leur ont été attribué afin de garantir leur anonymat. Les carrières d'installation de ces personnes seront reconstituées au fil du texte et la lectrice ou le lecteur pourra se familiariser avec ces récits de vie au fur et à mesure, mais une présentation sommaire, sous forme de « portrait sociologique » est déjà proposée dans la suite de cette introduction, afin que les carrières d'installation puissent être suivies avec plus de clarté.

Toute méthode d'analyse basée sur des récits de vie a des limites inhérentes à ce type même de données. Le récit de vie est forcément lacunaire, pour plusieurs raisons : parce qu'une vie ne peut pas être décrite en une heure et demie, parce qu'il y a des oubli, ou simplement parce que la perspective qu'a la personne sur sa vie n'est pas la même que celle de l'enquêteur : des informations qui pourraient nous paraître précieuses (quelle est le nom de cette association qui l'a aidé à ce moment ? Les cours de français ont-ils été suivis dans le cadre du parcours d'accueil ou au sein d'un autre dispositif ? etc.) n'ont en fait que peu d'importance ou de sens, eu-égard à la façon dont la personne interrogée vit son parcours et s'en souvient.

Les données issues de ces entretiens constituent le cœur du matériau utilisé dans ce rapport, mais nous avons recours à d'autres sources que nous avions déjà produites auparavant : aux données issues de ces

entretiens et du focus group, s'ajoutent les données quantitatives récoltées lors de l'enquête menée en 2021, les données de l'APA (Application pour primo-arrivants), et certaines données qualitatives issues des observations participantes effectuées dans des formations à la citoyenneté en 2020.

Dans la perspective théorique que nous avons exposée, chaque récit de vie constitue en lui-même un point de vue total sur la société et sur les interactions des personnes avec cette dernière. Ceci a pour conséquence qu'un même propos puisse être mobilisé pour analyser à la fois les interactions avec le marché de l'emploi et les dynamiques de genre. Très concrètement, il arrive parfois que, dans ce rapport, certaines citations particulièrement significatives soient répétées pour être mobilisées dans des analyses et des démonstrations différentes. Dans ces cas, les répétitions ne pouvaient être évitées qu'au prix de la cohérence de l'argumentation et c'est pour cette raison que nous avons choisi de les garder.

Plan du rapport

La première partie de ce rapport sera consacrée à l'analyse de ce qui se passe dans la vie des personnes primo-arrivantes avant leur régularisation. Pour les demandeur·euses d'asile, il y a un « accueil avant l'accueil » : c'est une période qui a une influence déterminante sur la suite de leur installation et qui interroge la pertinence du modèle bruxellois.

La deuxième partie est consacrée à la question du logement et des carrières résidentielles. Nous y décrivons la « méta-difficulté » que constitue le logement dans l'installation des personnes primo-arrivantes, les ressources qu'elles doivent mobiliser et les exclusions qu'elles rencontrent.

Dans la troisième partie, nous nous focalisons sur l'insertion socio-professionnelle dans l'installation des personnes primo-arrivantes : quels sont leurs profils, quels étaient leurs projets ? Là encore, nous décrirons l'ensemble des difficultés qu'elles rencontrent, la façon dont des éléments systémiques se combinent avec des ressources individuelles pour produire les parcours socio-professionnels des personnes primo-arrivantes. La quatrième partie porte un regard spécifique sur les carrières d'installation des femmes, et tente de répondre à une question complexe : quelle est l'influence des constructions et des rapports de genre dans les carrières d'installation des femmes migrantes ?

La cinquième partie du rapport étudie les interactions des personnes primo-arrivantes avec les institutions publiques. Cette partie est l'occasion de s'interroger sur l'importance de la connaissance des droits, l'importance des ressources sociales, mais aussi sur les expériences vécues de discrimination et les sentiments d'arbitraire.

A partir du concept d'inaccessibilité, la conclusion propose une réflexion finale sur la pertinence, les limitations et la cohérence externe du parcours d'accueil.

Présentation des personnes participantes à l'enquête :

Abdel est un Syrien d'une quarantaine d'années. Il est arrivée en 2019 avec sa femme et leurs quatre enfants comme demandeur d'asile, au terme d'un trajet migratoire difficile et violent de plus d'un an. Depuis l'obtention de leur statut de réfugié en 2020, ils habitent dans une maison sociale du CPAS à Woluwe Saint-Lambert. Il était gestionnaire d'une entreprise de confiserie en Syrie.

Alissar est une femme syrienne d'une cinquantaine d'années. Elle a fui Alep avec sa famille alors que la ville était en train d'être détruite. Après être passée par le Liban puis la Turquie, elle est arrivée en 2016 avec ses deux enfants en bas âge par regroupement familial via son mari (malade à cause de la guerre). Ce dernier

étant décédé, sa situation de séjour s'est compliquée. Elle était enseignante de physique et chimie en Syrie et au Liban.

Sékou est un Guinéen d'une quarantaine d'années. Il est arrivé en Belgique comme demandeur d'asile en 2009. Sans reconnaissance de son statut de réfugié, il est resté longtemps en séjour irrégulier.

Elias est un homme libanais. Il est arrivé il y a quelque mois en regroupement familial (via sa femme). Auparavant, il travaillait dans la maintenance d'immeubles pour l'agence Century au Qatar. Aujourd'hui, il est à la recherche d'un emploi.

Fatouma est une femme guinéenne de 56 ans. Elle est arrivée en 2012 comme demandeuse d'asile. Sa demande n'ayant pas été reconnue, elle est restée en séjour irrégulier une dizaine d'années durant lesquelles elle a vécu dans plusieurs occupations-squats pour sans-papiers. Avec l'aide du GAMS, elle a finalement obtenu le statut de réfugiée en 2021. Aujourd'hui, elle cherche à faire venir ses enfants en Belgique.

Francine est une femme burundaise d'une quarantaine d'années. Elle est arrivée en 2018 par le biais d'une congrégation religieuse. Elle a étudié le droit pendant 5 ans au Burundi et a fait un master en droit international en Irlande. Elle se trouve aujourd'hui dans une situation compliquée car son titre de séjour l'empêche de travailler et elle ne peut être dépendante du CPAS dans le cadre de son renouvellement de titre de séjour.

Hassan est un jeune adulte syrien arrivé en 2016. Il a rejoint d'autres membres de sa famille (élargie) qui ont également fui la guerre. Il était vendeur dans un magasin. Il vit aujourd'hui à Molenbeek avec 5 membres de sa famille et doit s'occuper de son père malade.

Ibrahim est un Marocain d'une trentaine d'années. Il est arrivé en Belgique en 2013 et est resté près de 8 ans sans papiers (titre de séjour non précisé). Il est divorcé et éduque aujourd'hui seul sa fille en raison de la santé mentale de sa femme. Il était chauffeur de camion au Maroc et est aujourd'hui chercheur d'emploi.

Issam est un Syrien d'une quarantaine d'années. Il est arrivé seul en 2011 avec un visa touristique dans le but de trouver une opportunité professionnelle en Belgique. Quand la guerre a éclaté quelques mois plus tard en Syrie, Issam a décidé de rester, il a introduit une demande d'asile pour pouvoir faire venir sa famille en Belgique. Il a obtenu le statut de réfugié en 2014 et sa famille l'a rejoint la même année. Il était chauffeur de camion dans son pays.

Jose est un Colombien de 30 ans. Menacé de mort dans son pays, il est arrivé seul en 2019 comme demandeur l'asile. Il avait déjà de la famille qui habitait ici depuis 25 ans, également pour des raisons politiques.

Khaled est un Libanais de soixante ans qui a fui la crise économique dans son pays. Il est arrivé en 2021 avec ses deux enfants (étudiants universitaires) par regroupement familial auprès de sa femme venue travailler en tant qu'infirmière quelques mois plus tôt. Il jouissait d'une situation assez aisée au Liban : il était gestionnaire d'une station de ski.

Lounis est un Syrien de 56 ans. Il est arrivé en 2016 avec sa femme et ses enfants grâce à une opération humanitaire coordonnée par l'Eglise chrétienne en Syrie et est devenu réfugié en 2017. Il a obtenu la nationalité belge et recherche un emploi.

Luis est un jeune trentenaire colombien. Il est arrivé en 2020 avec sa mère et son frère pour demander l'asile. Dans son pays, il était avocat, chercheur (doctorat en art), et artiste.

Nadia (et sa fille) est une Marocaine d'une quarantaine d'années. Elle a bénéficié d'un regroupement familial par sa fille de 16 ans qui avait également la nationalité suisse (par le père décédé) et qui est arrivée un mois plus tôt pour les études. Elle a travaillé plusieurs années dans la sécurité dans son pays, notamment au Palais royal.

Nour est une jeune syrienne originaire du nord de la Syrie. Elle est arrivée seule en 2016, enceinte, avec un Visa étudiant. Elle a obtenu ensuite le statut de réfugiée. Alors que sa famille (parents, frères, sœurs, cousins) était déjà présente en Belgique, son mari est arrivé par après via regroupement familial. Elle est diplômée en économie à l'université d'Alep.

Ousmane est un jeune adulte guinéen arrivé en 2018. Il était en transit à la gare Bruxelles-Nord (depuis la France et à destination de l'Allemagne), avant de finalement demander l'asile en Belgique faute de moyens financiers pour continuer à voyager. Il était mécanicien dans son pays et tente aujourd'hui de faire venir sa femme (2^e tentative).

Sami est un homme tunisien d'une trentaine d'années. Il est arrivé en 2022 par regroupement familial (il a rejoint sa femme). Il a fait des études d'ingénierie aéronautique dans son pays et est à la recherche d'un emploi.

Tatyana est une femme russe. Elle est arrivée en 2019 par regroupement familial auprès de son mari belge. Elle était professeure d'anglais en Russie, mais n'arrive pas à avoir l'équivalence de diplôme ici. Elle a également fait le parcours *Inburgering* du côté néerlandophone (BON).

Thérèse est Guinéenne et a une quarantaine d'années. Elle est arrivée en Belgique en 2020 avec ses 6 enfants par regroupement familial auprès de son mari malade, arrivé 3 ans plus tôt (statut de réfugié). Elle avait commencé des études de commerce dans son pays.

Walid est un Tunisien d'une trentaine d'années qui est arrivé seul en 2013 pour fuir au moment du Printemps arabe. Après une année de séjour irrégulier, il a obtenu le statut de réfugié en 2014.

Yasmina est une Marocaine ayant vécu en Syrie avec son mari avant la guerre. Elle est arrivée en 2018 en Belgique, avec son mari et ses deux jeunes enfants, pour demander l'asile. Reconnus comme Marocains par l'État belge, elle et ses enfants ont perdu leur « carte orange » (depuis 18 mois), alors que le mari a été reconnu comme réfugié. Ils ont depuis lors lancé une procédure de regroupement familial depuis la Belgique. Elle a travaillé dans la couture en Syrie et au Maroc.

Partie 1. « L'accueil » avant le parcours d'accueil

La notion d'accueil, centrale dans le parcours bruxellois francophone, peut induire en erreur. Elle charrie l'imaginaire d'un premier contact, d'une primauté dans la temporalité des carrières d'installation des personnes migrantes.

Il est vrai que dans certaines carrières d'installation, le parcours d'accueil constitue bel et bien un « accueil » dans le sens où il est un des premiers dispositifs avec lesquels la personne migrante interagit dans son parcours d'installation. Typiquement, cela advient pour des personnes qui ont obtenu un titre de séjour rapidement, notamment dans le cadre du regroupement familial, et qui se sont orientées très tôt vers le parcours d'accueil. Deux cas exemplaires à ce titre sont ceux de Sami, d'origine tunisienne, et de Khaled un homme libanais. Tous deux sont arrivés via regroupement familial grâce à leur femme qui était déjà installée à Bruxelles et tous deux se sont inscrits volontairement dans un bureau d'accueil presque dans le mois qui a suivi leur régularisation.

Cependant, parmi les personnes ayant participé à la recherche, les cas de Sami et Khaled sont relativement isolés. Beaucoup de personnes ont une expérience assez différente. Parmi elles, deux types de carrière nous intéressent particulièrement : les personnes ayant introduit une demande d'asile avant d'obtenir un statut de réfugié·e, et les personnes ayant passé du temps en Belgique sans titre de séjour.

Pour ces personnes, beaucoup d'années peuvent passer avant la régularisation, et donc avant d'appartenir au « public-cible » du parcours d'accueil. Or, comme nous allons le voir dans cette partie, le temps passé avant la régularisation est un moment critique, qui influence fortement la suite de l'installation.

Le type de titre de séjour grâce auquel les personnes migrantes obtiennent le droit de résider en Belgique a des implications directes sur la façon dont l'installation va se passer. Pour les personnes qui introduisent une demande de protection internationale en vue d'obtenir un statut de réfugié·e ou de protection subsidiaire, un temps relativement long peut séparer l'arrivée effective en Belgique de l'obtention d'un titre de séjour. Subséquemment, un temps d'autant plus long peut passer entre l'arrivée effective en Belgique et l'inscription dans un bureau d'accueil.

Avant de pouvoir s'orienter vers les différents dispositifs qui interviennent dans l'installation des migrant·es, tels que le parcours d'accueil, les CPAS, Actiris, etc., les personnes qui introduisent une demande d'asile interagissent d'abord avec au moins deux institutions : l'Office des étrangers et le CGRA. Dans beaucoup de cas, les personnes migrantes sont également orientées vers Fedasil. Ces personnes ont donc déjà été « accueillies » par d'autres institutions belges, d'autres dispositifs.

1. Fedasil : l'expérience des centres

Le passage par les dispositifs de Fedasil comprend des expériences contrastées, selon que les personnes migrantes soient passées par un centre ou par un logement autonome, et selon le centre vers lequel les personnes ont été orientées. Les personnes qui ont séjourné dans des gros centres d'accueil de Fedasil, témoignent du choc vécu là-bas.

Luis est réfugié colombien. Il a migré avec sa famille. A son arrivée, il pensait pouvoir compter sur leurs réseaux d'interconnexions et le soutien de la communauté colombienne à Bruxelles, notamment pour être hébergé chez des amis. Mais lorsque sa famille est venue aussi, il a dû se tourner vers les structures d'accueil de Fedasil. D'abord logés dans une structure temporaire de la Croix-Rouge, car les centres d'accueil étaient saturés, ils ont finalement été transférés au Petit Château :

« Quand on a déménagé finalement dans le centre c'était la même chose mais à grande échelle. 500 personnes dans, je crois c'était une base militaire qui était arrangée pour accueillir des réfugiés. [...] Là on était presque trois mois. Là commençait la pandémie. Et nous avons commencé à nous sentir vraiment emprisonnés [...]. Je ne peux pas dire que j'avais faim ou des choses comme ça, je crois il y a des conditions qui sont dignes. Mais c'est à un niveau matériel. Parce que après ça, l'accompagnement ... Il n'y avait rien d'accompagnement psychologique, tout le monde était en dépression. Il y avait des violences tous les jours, des gens qui se battaient et se frappaient. Il y avait la police tous les jours qui venait. Et il y a des dynamiques très fortes dans les chambres de réfugiés, spécialement pour les femmes que je n'ai pas vécu mais mes amies là, ne pouvaient pas sortir dans les espaces sociaux, dans le centre, parce que c'était interdit, c'était mal vu. Elles se sont senties menacées, plus la violence qui était pour tout le monde. On se disait on est justement sorti de notre pays à cause de la violence, à cause d'expériences super agressives et finalement on était enfermés dans un espace avec tout ça, mais sans la possibilité de sortir. » (Luis)

Jose, lui aussi réfugié colombien, relate une expérience similaire, dans un centre de la province du Limbourg. Il a fui son pays car il y était explicitement menacé de mort par un groupe armé et deux de ses amis qui figuraient sur la même liste de menacés avaient déjà été tués. Lui aussi comptait sur son réseau – cette fois-ci familial – pour l'aider à son arrivée : il a de la famille à Bruxelles et espérait que ces personnes puissent l'héberger. Mais suite à des difficultés avec eux, il est contraint de se diriger vers Fedasil et est transféré dans un centre dans la province du Limbourg :

« C'était très agressif, c'était difficile. Avec moi il y a eu des petits problèmes [...] c'est beaucoup d'agressions, la police arrivait, je veux dire c'est pas bon le centre d'asile. Le centre d'asile c'est pour protéger. Mais les personnes reçoivent l'agression. La re victimisation. [...] Toutes les personnes sont tristes, les familles et tout. Les femmes aussi ont beaucoup de problèmes, il y a des gens qui les regardent aller aux toilettes. Beaucoup de problèmes avec les enfants. Il y a des personnes qui regardent les enfants aller aux toilettes. C'est comme la prison. Je connais la prison en Colombie, j'ai travaillé un peu pour conseiller à la prison. [...] Tous les centres sont pareils : avec le corona beaucoup de personnes ont été transférées dans mon centre et elles m'ont raconté la même chose. C'est pour ça je pense que le stress a monté. J'ai vu beaucoup de choses ... » (Jose)

Abdel est syrien, originaire de Homs. Il est arrivé en 2019 en Belgique avec sa femme et ses enfants, au terme d'un difficile trajet migratoire d'un an et demi, marqué par le sans-abrisme, les arrestations et les passages à tabac de la police aux frontières des Balkans. A leur arrivée à Bruxelles, ils ont dormi dans un parc près de la Gare du Nord, avant d'être approchés par la Croix-Rouge.

« On est d'abord resté 10 jours au centre de la Croix-Rouge à Bruxelles. Et puis, nous sommes restés plus ou moins un mois au Petit Château. Puis, ils nous ont transférés dans un centre à Arlon. C'était loin de Bruxelles, à trois heures d'ici... Les camps étaient vraiment très différents l'un de l'autre. C'est très difficile de s'adapter et d'accepter où nous sommes. A Arlon, ce n'était vraiment pas facile. C'était difficile de ne pas avoir mes propres toilettes, mes propres espaces. Moi, j'étais habitué à avoir une grande maison. » (Abdel)

Ces témoignages sont édifiants, en particulier ceux de Luis et Jose, qui ont séjourné dans des centres relativement grands. Ils décrivent une ambiance presque carcérale, renforcée ou révélée par le confinement dû à la pandémie de Covid, marquée par une violence quotidienne, une insécurité particulière pour les femmes et une détresse psychologique partagée par tous-tes les résident-es. Ces témoignages expriment également un premier désenchantement : Luis et Jose espéraient que l'arrivée en Belgique les préserve de la violence qu'ils fuyaient en Colombie, mais le séjour en centre constitue une nouvelle expérience de violence et de stress psychologique.

La façon dont est perçu le séjour en centre varie néanmoins selon la situation dans laquelle se trouvaient les personnes avant d'y rentrer. Ousmane, un jeune réfugié guinéen, est arrivé à Bruxelles dans des conditions très précaires. Il ambitionnait à l'origine de poursuivre son parcours migratoire jusqu'en Allemagne, mais a dû changer ses plans :

« Ma destination, c'était l'Allemagne. Mais en arrivant à Gare du Nord, je me suis rendu compte que je n'avais plus d'argent pour continuer. Du coup, là j'ai dû mendier pour acheter de la nourriture. Une personne m'a demandé pourquoi je faisais ça, et j'ai répondu que j'avais faim et que je n'avais personne ici. Et après, il m'a expliqué que je pouvais demander l'asile en allant là-bas. Et je suis allé et ils m'ont pris directement. C'est pour ça que je suis resté ici pour aller mieux. » (Ousmane)

Eu égard à la difficulté de sa situation, Ousmane voit sa prise en charge par Fedasil comme une amélioration de sa condition. C'est le cas également de Fanta, une réfugiée guinéenne rencontrée en 2020, au cours d'une enquête au sein des formations à la citoyenneté du parcours d'accueil. Fanta racontait les horreurs et les violences du trajet migratoire jusqu'en Belgique et le stress psychologique que constituait l'arrivée en centre :

« Le pire c'est d'entendre les histoires de tout le monde quand tu es en centre d'accueil, que tu oublies même tes propres problèmes et épreuves, parce que tu dois pleurer sur ceux des autres ». Mais elle concluait : « Non mais les centres c'est bien, moi j'étais contente d'arriver au centre parce que tu es en sécurité, tu peux dormir tu sais que tu vas pas mourir. » (Fanta)

La façon dont sont vécues ces interactions avec les dispositifs d'accueil liés à Fedasil est aussi tributaire du type de structures dans lesquelles les personnes ont été logées. Les personnes qui ont pu être logées dans des plus petits centres ou – encore mieux – dans des « maisons sociale »⁶ témoignent d'une expérience nettement moins désagréable.

Comme Abdel, Lounis est réfugié syrien. Il a fui Alep en 2015, mais a eu un trajet beaucoup plus facile : Syrien chrétien résidant à Alep, il a bénéficié d'un visa humanitaire dans le cadre d'une des opérations de sauvetage exceptionnelles coordonnées entre les églises chrétiennes en Syrie et le ministère des Affaires étrangères. Il a également bénéficié d'une procédure d'octroi du statut de réfugié relativement rapide. Il a eu la chance d'être placé dans un centre plus petit et encore peu saturé.

« Non on n'avait pas besoin d'aller au Petit Château, ils nous ont mis dans un centre de réfugiés particulier, très bien fait. Et on est resté là-bas trois mois. C'était très bien, on avait la chance d'avoir ce centre. Il était bien fait, propre. J'ai entendu mes amis qui sont allés dans d'autres centres et qui ne se sentaient pas bien, qui n'étaient pas propres, ou les toilettes étaient en commun. Mais nous dans le centre où on était c'était parfait, c'était très propre. On avait deux chambres là-bas. Dans chaque chambre il y a deux lits et nous ils nous ont donné deux chambres, une avec trois lits et une autre avec deux lits. Et on était à côté l'un de l'autre. »

- Vous n'avez pas eu besoin d'être plusieurs personnes par chambre avec trois quatre autres personnes ?

- Non non c'était très bien. On se sentait vraiment bien la nourriture était bonne, la région était vraiment bien. Et le centre se situait à Anvers. » (Lounis)

6. Le terme de "maison sociale" est utilisé par les personnes interrogées pour désigner plusieurs choses : logements du CPAS, logements sociaux, etc. Dans le contexte de la demande d'asile, il faut comprendre « logement autonome », c'est-à-dire un logement indépendant, en opposition aux logements collectifs. Ces « maisons sociales » s'inscrivent très probablement dans le dispositif ILA (Initiatives locales d'accueil).

Les personnes qui ont pu bénéficier d'une structure d'accueil individuelle (comme les ILA gérée par les CPAS) ont également eu une expérience nettement meilleure du temps passé à demander l'asile. Yasmine, originaire du Maroc mais mariée à un homme syrien, a aussi fui la guerre en Syrie. En arrivant à Bruxelles, elle a d'abord été placée en centre d'accueil avant de se faire diagnostiquer un cancer du sein. Elle et sa famille ont alors été placées par Fedasil dans un logement autonome à Anderlecht, près d'un hôpital qui pourrait la prendre en charge. Elle estime qu'elle a été beaucoup mieux lotie que d'autres personnes qu'elle connaissait.

« De ce centre, ils nous ont amenés le même jour dans une maison sociale. La maison était vide, et nous avons acheté tout neuf avec l'aide de Fedasil. Tout était pour 4 personnes vu qu'on était 4 : 4 couteaux, 4 fourchettes, etc. La maison était très belle, mais le problème c'est qu'il n'y avait pas de fenêtre dans les chambres. [...] C'était bien, on resté quelque temps là-bas. » (Yasmine)

Hassan, également Syrien, a fui la Syrie avec sa famille dès le début de la guerre. Après avoir tenté de s'installer en Algérie, puis au Maroc, il a finalement décidé de venir à Bruxelles en 2016. Avec sa famille, ils ont réussi à être placés par Fedasil dans une maison autonome dans un village flamand :

« À l'époque, j'ai habité un an et demi dans une commune flamande, à Harelbeke, près de Kortrijk (Courtrai). C'était très bien. [...] On a habité dans une maison sociale en Région flamande. [...] Il y avait une assistante sociale qui était avec nous, qui nous a accompagnés. Elle avait une voiture, et elle nous a expliqué plein de choses : comment faire les courses, comment faire les choses nécessaires et sur la région. Finalement, on est resté un an et demi à Harelbeke. Les gens là-bas étaient très gentils. » (Hassan)

On le voit, les interactions avec les dispositifs d'accueil de Fedasil diffèrent très fortement selon le type de structure dans lequel les personnes demandeuses d'asile ont été accueillies. Les personnes ayant été accueillies récemment dans des grosses structures collectives témoignent de situations très difficiles pas seulement en termes de confort, mais aussi en termes de sécurité et de stress psychologique. A l'inverse, les personnes ayant été hébergées dans des centres plus petits ou dans des logements autonomes témoignent d'expériences plus positives. Ces différences ne se limitent pas seulement aux conditions de vie dans les structures d'accueil, mais aussi à l'efficacité et à la qualité de l'accompagnement social que Fedasil est censé assurer. Les deux réfugiés colombiens qui ont dû rester dans des centres de grande taille en pleine pandémie témoignent tous les deux du manque d'accompagnement social. Or, comme nous le verrons dans les prochaines sections, l'accompagnement des personnes pendant l'examen de leur demande d'asile a des répercussions importantes sur leur installation, une fois le titre de séjour obtenu.

- A ce stade, nous pouvons déjà noter que le modèle d'accueil de Fedasil, qui repose avant tout sur des hébergements collectifs, semble dommageable pour les personnes demandeuses d'asile. Plus encore il est à l'inverse des recommandations de la Commission européenne en faveur de l'inclusion et de l'intégration pour la période 2021-2027.
- Fedasil définit son modèle d'accueil comme suit : « *La Belgique a prévu un modèle d'accueil, dans lequel l'accueil dans les centres collectifs est la norme. L'accueil dans les logements individuels étant privilégié pour les personnes vulnérables (femmes enceintes, isolés avec enfants, personnes avec un handicap...) et pour les demandeurs ayant de fortes chances d'être reconnus réfugiés.* » (<https://www.fedasil.be/fr/asile-en-belgique/accueil-des-demandeurs-dasile>)
- Tandis que la Commission européenne entend d'une part : « *Promouvoir des modèles de logement autonome (plutôt que collectif) pour les demandeurs d'asile, en particulier les familles, et diffuser et développer des modèles innovants de logement inclusif et abordable ayant fait leurs preuves pour les bénéficiaires d'une protection internationale* ». (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, 2020)

- Et d'autre part recommande aux Etats membres de « *fournir dès que possible des solutions de logement adaptées et autonomes aux réfugiés et aux demandeurs d'asile susceptibles de bénéficier d'une protection internationale, et offrir aux demandeurs d'asile une transition en douceur vers une vie autonome une fois obtenue la protection internationale* ». (*ibid.*)

2. La procédure de demande d'asile

Nous avons vu dans la section précédente que les conditions d'accueil proposées par Fedasil pouvaient constituer un facteur de précarisation. Plus précisément, c'est le modèle des centres collectifs qui génère le plus de difficultés chez les personnes migrantes. Mais Fedasil n'est pas le seul dispositif avec lequel les demandeur-euses d'asile sont en interaction dans les premiers temps de leurs carrières d'installation. L'Office des étrangers et le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatriides sont naturellement des dispositifs qui interviennent de façon significative. La section qui suit est un premier jalon dans la réflexion sur le rôle des questions liées à l'octroi, au renouvellement et au type de titre de séjour dans les carrières d'installation des personnes migrantes. La suite du rapport fournira des éléments supplémentaires sur le rôle de la politique d'octroi du titre de séjour dans plusieurs aspects des carrières d'installation et sur les rapports d'implications qui existent de fait entre politiques migratoires et politiques d'intégration en Belgique.

2.1. Premier accueil, première violence institutionnelle

Il ressort de certains témoignages que les interactions avec l'Office des étrangers et le CGRA (Commission générale des réfugiés et des apatrides) peuvent être le lieu de violences institutionnelles. Plus précisément, c'est un sentiment d'avoir été « présumées menteuses » que partagent plusieurs personnes réfugiées :

« Sans savoir vraiment ce qui se passe avec chacun, pourquoi on est là. Il y a un traitement massif. Et le pire c'est que chacun indépendamment de ses raisons a le droit d'être ici, comme réfugié. Les institutions et les personnes sont, d'entrée ... je crois qu'ils pensent qu'on est des menteurs. Alors ça c'est la réaction que je reçois. Comme si à chaque fois il y avait un doute ? Et dans ce contexte-là, quand tu pars de cette position, comme si tu étais un menteur, quelle confiance ça te donne pour vraiment essayer de partager avec la société, de se dire bon si je vais rester ici qu'est-ce que je peux faire de bien pour cette société qui m'accueille. Mais si cette société te dit de face que tu es un menteur, voilà ça te met le stigmate. » (Luis)

Cette violence institutionnelle n'est pas que symbolique, elle a aussi des conséquences sur l'accès aux droits, et sur la suite de l'installation :

« Et à partir du moment où tu arrives ici, ils doivent penser que ta demande d'asile est réelle, ils peuvent se rendre compte que c'est un mensonge, ça c'est une autre chose, mais depuis le début ils doivent présumer que tu dis la vérité. Comme ça dès le premier jour tu as des droits comme une autre personne. Et tu as droit à un cours comme celui-ci (le parcours d'accueil), qui d'ailleurs est très très bon. » (Jose)

Également, elle peut avoir des conséquences préjudiciables sur l'installation des personnes migrantes et précariser considérablement leur situation. Yasmine est d'origine marocaine, mais elle est mariée à un Syrien. Ensemble ils ont fui la guerre en Syrie. Aujourd'hui, Yasmine lutte pour faire reconnaître sa situation et celle de ses enfants auprès du CGRA :

« Ils m'ont demandé un nouveau papier : un document qui prouve que mes enfants sont syriens. Moi, j'ai l'acte de naissance : l'un est né en Syrie et l'autre au Maroc. Parce que moi je suis marocaine et mon mari est syrien et on vivait en Syrie. Du coup, ils m'ont demandé d'aller à l'ambassade du Maroc pour aller de-

mander des passeports marocains pour mes deux enfants. Mais en fait mes enfants sont syriens... [...] Et pourtant j'ai les papiers syriens, mais ils estiment que ce ne sont pas les bons documents... C'est comme s'ils nous accusaient de faire des faux papiers. Si tu vas sur le site de la Syrie et que tu rentres le numéro de registre national, il y a toutes les informations qui prouvent qu'ils sont syriens. [...] J'ai entendu au Commissariat qu'ils pensaient [...] que nos enfants n'étaient peut-être pas nos enfants, etc. Ils nous accusent de mentir. [...] Moi j'ai les papiers de Syrie, je peux te décrire exactement où j'ai vécu. Mais c'est vrai que un des enfants ressemble plus au père et l'autre plus à moi, du coup ils pensent que ce ne sont pas nos enfants. Ils veulent un test ADN pour prouver que ce sont nos enfants ou quoi ?» (Yasmine)

2.2. Des conséquences désastreuses

L'incertitude liée à l'octroi du statut de réfugié-e peut avoir des conséquences désastreuses dans la vie des personnes migrantes. Le parcours de Fatouma est tristement emblématique des impacts que peuvent avoir les politiques d'octroi du titre de séjour sur la vie de personnes qui ont dû fuir leur pays. Fatouma est d'origine guinéenne. Enfant, elle a été victime de mutilations sexuelles et a été mariée contre son gré à l'âge de 13 ans. Elle est arrivée en 2012 en Belgique, laissant trois enfants en bas âge en Guinée. Elle a introduit une demande d'asile et est d'abord restée dans un centre à Liège. C'est dans ce centre qu'elle a commencé à avoir ses premiers problèmes de santé. En 4 mois, elle a subi 4 opérations. Au bout de 7 mois, elle a reçu un avis négatif et a dû quitter le centre d'accueil. Ne connaissant presque personne, ne parlant aucun mot de français, elle a d'abord été brièvement hébergée chez une connaissance avant de rester une semaine à la rue, au cours de laquelle elle a dormi sous la Gare du Nord. Grâce à une rencontre avec une personne belge, elle a alors entendu parler des mouvements d'occupation des sans-papiers qui étaient alors à Ribaucourt. Depuis ce moment, elle navigue de squat en squat, d'expulsion en expulsion, dans des conditions de vie extrêmement précaires :

« Je n'avais pas de maison, je vivais avec 7 personnes dans une petite chambre. [...] Il y avait une toilette pour 350 personnes à Ixelles. » (Fatouma)

Au cours d'une intervention de police, elle a perdu tous ses dossiers et encore un peu l'espoir d'être régularisée un jour. Au cours de cette période, Fatouma accumule les problèmes de santé. Entre 2012 et 2022, elle a subi 11 opérations. A travers le mouvement d'occupation, elle rencontre diverses associations, pour lesquelles elle fait du bénévolat. Parmi ces associations, Vie féminine et le GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines) vont avoir une influence déterminante. Grâce au GAMS, elle monte un ultime dossier pour faire reconnaître son statut de réfugiée, qui est finalement accepté en 2021. Elle a passé presque 10 ans dans la plus grande précarité, sans pouvoir apprendre le français. Fatouma a aujourd'hui 56 ans, elle ne parle presque pas français et a accumulé trop de problèmes de santé pour pouvoir exercer un métier qui nécessite un effort physique. Cela fait aussi 10 ans qu'elle n'a pas vu ses enfants. Avant d'obtenir le droit à une quelconque aide sociale, elle n'avait pas assez d'argent pour les appeler. Entre temps sa fille a été mariée de force, elle aussi à 13 ans, et la situation en Guinée s'est encore dégradée.

« Je ne sais pas si ça va être accepté pour les amener. Tu as vu maintenant chez nous, il y a des guerres. Ils rentrent dans les maisons, ils tuent les gens dans leurs maisons. Ce sont les militaires qui ont pris le pouvoir, ce n'est pas facile hein... Il y a beaucoup de gens tués, tuer les jeunes, les vieux, et violer la femme, violer la fille. Et tu vois, si je pense à ça, je ne dors pas. Maintenant, mon pays là, il souffre. Parfois, je ne mange pas matin et soir à cause de mes enfants... » (Fatouma)

Les problèmes de santé, aggravés par la précarité extrême dans laquelle elle a vécu, l'éloignement de ses enfants et l'angoisse permanente ont des répercussions inquiétantes sur sa santé mentale. Elle ne dort plus, et elle confiait en entretien avoir des pertes de mémoire :

« Avec mes enfants, j'oublie beaucoup de choses. Parfois, j'oublie si j'ai mangé ou si j'ai pas mangé, tellement ma tête fait comme ça, tourne chaque fois. Je dors pas bien. Je me réveille à 3h du matin et je ne dors pas jusqu'au lendemain, je pense, je pense, je pense... Je suis en train de pleurer toute seule à la maison. Ca fait mal. » (Fatouma)

Sékou, dont le propos a été recueilli au cours d'un focus group, est également réfugié guinéen, et a lui aussi vécu des refus du statut de réfugié . Il habite en Belgique depuis 13 ans et a vécu longtemps sans papiers. Il est arrivé en Europe par la Belgique et a essayé ensuite d'aller en Angleterre. Il s'est fait attraper et renvoyer en Belgique. Idem pour l'Allemagne et les Pays-Bas. Sékou expliquait que les sans-papiers vivent de nombreuses discriminations et que ça « *crée des problèmes et des rancunes* ». Il témoigne: « *A force de refus, mes compétences ont changé, j'ai eu envie de me suicider* ». Entre les problèmes avec la police, les envies suicidaires et la menace de la délinquance, Sékou était obligé de travailler au noir pour survivre, mais il explique que le travail au noir pose beaucoup de problèmes, en particulier avec les employeurs.

Dans les deux cas exposés, et en particulier celui de Fatouma, le refus du statut de réfugié·e auquel les personnes avaient légitimement le droit (puisque ce statut a fini par être octroyé) a eu des conséquences désastreuses. Fatouma est arrivée en Belgique en bonne santé, en âge de travailler et avec l'espoir de ramener ses enfants près d'elle. Au terme de son parcours de régularisation et de ces interactions avec le CGRA, elle a accumulé des problèmes de santé qui l'empêchent de travailler, elle n'a pas pu évoluer dans sa connaissance du français ou dans ses compétences, et elle est désormais dans une détresse psychique potentiellement dangereuse. Elle était pourtant arrivée en Belgique avec tous les atouts nécessaires pour son insertion. Il ne fait aucun doute que sa carrière d'installation aurait pu être fort différente, eût-elle obtenu dès le début le statut de réfugiée.

3. Le temps passé avant la régularisation : des années de vie gâchées ?

Les délais d'attente pour l'obtention d'une réponse quant à la demande d'asile – positive ou négative – peuvent avoir des impacts importants sur l'installation des personnes migrantes.

Une des manières dont ces délais d'attente peuvent agir concerne les personnes qui vivent des situations difficiles dans des centres d'accueil. Jose, qui témoignait des mauvaises conditions de vie dans le centre où il était hébergé, a dû attendre deux ans avant d'avoir son statut de réfugié, autant de temps passé dans des conditions stressantes et parfois violentes.

Le délai parfois très long pose également problème pour les familles dont un membre effectue le trajet migratoire jusqu'en Belgique afin d'obtenir le statut de réfugié avant de faire venir le reste de sa famille via le regroupement familial. Ce type de parcours migratoire est extrêmement fréquent (Myria, 2022⁷) et est la conséquence directe des politiques migratoires européennes d'une part, et de la politique belge d'octroi du titre de séjour d'autre part. En premier lieu, le trajet migratoire est incertain, dangereux et coûteux pour les personnes qui n'ont pas pu bénéficier d'opérations exceptionnelles comme Lounis. En second lieu, une fois arrivé en Europe, le succès des demandes d'asile est incertain (en Belgique, le taux de réponses positives était de 43% en 2021 et ne dépassait pas les 36% en 2020 et 2019⁸). Par conséquent, plusieurs personnes ayant participé à l'enquête ont préféré faire le trajet seules en espérant pouvoir ramener leur famille par la suite (ou inversement, laisser leur conjoint.e faire le trajet en attendant un regroupement).

Le parcours de Nour constitue un exemple significatif : Nour est originaire du nord de la Syrie. Elle était enceinte quand elle a dû quitter son pays à cause de la guerre et laisser son mari. C'est elle qui est partie car elle avait réussi à obtenir un visa pour aller étudier en Allemagne. Son plan était de faire une demande d'asile, en Allemagne ou

7 et 8. https://www.myria.be/files/2022_Protection_internationale.pdf

en Belgique, le plus rapidement possible pour ensuite pouvoir ramener son mari. Finalement, il lui a fallu attendre un an pour obtenir un statut de réfugiée en Belgique et enfin pouvoir commencer les démarches de regroupement familial pour revoir son mari. Entre temps elle a accouché seule en Belgique, avec l'accompagnement de Fedasil, pendant que son mari était encore en Syrie dans une région en guerre.

« C'était aussi très difficile de venir en Europe sans mon mari, parce qu'il y avait des attentats et des attaques où j'habitais. J'ai dû partir et laisser mon mari là-bas. J'avais le bébé, j'étais déjà enceinte. C'était pour moi très difficile de venir toute seule avec le bébé dans mon ventre et de laisser mon mari en plus, dans la guerre. Mais c'était mon seul choix. [...] Les trois premiers mois j'étais avec ma famille. Ils n'étaient pas encore bien installés, on avait une situation psychologique un peu difficile, on était un peu perdus quand même. J'étais aussi perdue, mon mari n'était pas là. Jusqu'à ce que mon mari soit arrivé, là j'ai commencé à me sentir bien, en sécurité. J'étais toujours occupée avec cette idée de regroupement familial. Aussi pendant une année c'était difficile, je n'avais toujours pas le droit d'avoir une carte de transport, ou d'aller à l'école. J'ai passé une année comme ça, assise avec mes idées. C'est dommage, dans les camps il n'y a pas grand-chose à faire, on ne nous laisse pas aller à l'école ou faire des choses, c'est assez difficile psychologiquement [...] je me suis sentie très stressée. J'ai attendu beaucoup, c'était long. [...] Ça m'a mis une année pour avoir les papiers. Dans ma nature j'aime bien savoir ce qui va se passer, mais je n'aime pas cette ambiguïté. Le plus difficile c'était l'attente. » (Nour)

Outre les conséquences psychologiques liées à l'attente et à l'incertitude qu'a vécues Nour, alors qu'elle était enceinte puis mère, alors que son mari était dans un pays en guerre, c'est aussi un **sentiment de temps perdu** qui est exprimé dans ce témoignage. Or cette notion de temps perdu est particulièrement importante : elle a été exprimée par toutes les personnes qui ont effectué une demande d'asile. Pour beaucoup, le temps passé avant l'obtention du statut de réfugié est du temps de stagnation : très peu ont eu l'occasion d'apprendre le français ou le néerlandais, ou d'avoir des informations sur la Belgique qui leurs auraient permis de préparer leur installation, de définir des objectifs et d'avancer. Si le délai d'attente avant l'obtention du statut de réfugié·e – parfois allongé par des refus voire des périodes « d'irrégularité » – est bien sûr perçu comme un levier sur lequel agir pour pallier ces difficultés, il n'est cependant pas le seul. Les différents témoignages recueillis sont unanimes : si une offre telle que le parcours d'accueil avait pu intervenir avant la régularisation, les personnes auraient pu se mettre en mouvement beaucoup plus tôt.

« Toute l'info qu'on a reçue c'était hyper important parce qu'on a appris les choses ici, à chaque chute. [...] Mais si on avait eu cette info avant tout ça, ça aurait sûrement été moins pire » (Luis)

« Ils nous font vraiment perdre du temps. Par exemple, mon mari ne pouvait pas aller à l'école de français parce qu'il n'avait pas encore le statut de réfugié. Maintenant il a les papiers, mais ça fait trois ans sans papiers. » (Yasmine)

« Je pense que c'est très important pour les réfugiés de faire un cours d'intégration déjà dans le centre d'accueil, pour qu'ils puissent comprendre ce qui se passe et ce qu'ils doivent et peuvent faire. » (Abdel)
« Et regarde par exemple, le cours d'intégration devrait être immédiat, automatique. Il y a beaucoup de gens qui viennent comme moi, je suis là depuis deux ans et c'est seulement maintenant que j'ai le cours d'intégration. On ne sait pas comment sortir les poubelles ou quoi que ce soit, on ne sait pas comment fonctionne la loi ici ou la mutuelle, rien. » (Jose)

Le témoignage de Ousmane, réfugié guinéen, est sans doute celui qui exprime le plus clairement cette difficulté :

« Ce que je vois, c'est que beaucoup de demandeurs d'asile restent sans rien faire pendant des années et ne connaissent pas le pays, les lois, etc. Et quand ils ont un avis positif et qu'ils obtiennent le statut, et qu'ils sortent, ils n'ont rien appris, pas la langue, pas un métier, etc. Et c'est seulement à ce moment qu'ils ont

le droit d'apprendre tout ça... Moi, je pense que dans les centres asile, il devrait déjà nous expliquer nos droits selon le titre de séjour obtenu, comment les choses vont avancer, apprendre un métier. Mais pas rester dans une chambre pendant des années sans rien faire... Par exemple, moi, je suis mécanicien, mais je ne suis pas diplômé. Mais si j'avais fait une formation à cette époque, j'aurais plus facile pour trouver un travail dans ce secteur. Et comme ça je ne reste pas au chômage ou sans revenu des années encore. Quand on sort, c'est comme si on nous disait « allez encore perdre un ou deux ans » à apprendre la langue et à trouver un emploi ou une formation [...] Les gens qui restent 4 ou 5 ans au centre Fedasil, ils ne parlent toujours pas français et n'ont toujours pas d'emploi. Ils ont des métiers dans leur pays, mais ils ne peuvent pas continuer à faire ça ici. » (Ousmane).

L'absence d'orientation a des conséquences d'autant plus graves que le temps s'allonge entre l'arrivée en Belgique et l'obtention d'un titre de séjour. Parmi les personnes interrogées, quatre avaient passé plusieurs années en Belgique sans papiers avant de finalement réussir à obtenir le statut de réfugié·e auquel elles pouvaient légitimement prétendre. Parmi elles, Ibrahim, un réfugié tunisien, et Sékou, un réfugié guinéen, témoignent des problèmes que cela leur a posé :

« Ca fait 8 ans que je suis là et que je ne comprends rien et là, en 1 mois (1 mois de formation citoyenne) je comprends beaucoup de choses. Je n'avais pas de papiers pendant 8 ans et n'avais pas le droit au parcours d'accueil, alors que j'en aurais eu besoin. » (Ibrahim)

Sékou, réfugié guinéen, est du même avis.

« Les demandeurs d'asile sont déjà dans le système, ils devraient pouvoir avoir accès au parcours. [...] Quand j'étais sans papiers, j'étais rancunier, je marchais dans la rue fâché [...]. Si j'avais eu cette éducation je n'aurai pas été comme ça [...] le refus de titre de séjour coupe tout, imagine toi sans papiers. Si on te soigne, pourquoi on ne te donne pas d'autres droits ?! » (Sékou)

Il se demande pourquoi pendant tout ce temps on ne l'a pas laissé au moins étudier, ça lui aurait permis d'être en mouvement et d'être déjà dans une bonne dynamique pour continuer, après avoir obtenu les papiers.

4. Enjeu de l'accueil dans les carrières d'installation

« L'accueil avant l'accueil » pose donc de nombreuses difficultés dans les carrières d'installation des personnes réfugiées. Dans le meilleur des cas, les interactions avec les dispositifs liés aux demandes d'asile sont la cause d'un processus d'installation repoussé et d'années de vie perdues, comme nous l'avons vu dans la dernière section de cette partie. Mais ces interactions peuvent avoir des conséquences beaucoup plus néfastes. Elles peuvent être la source de chocs et le lieu des premières expériences de discrimination et de déshumanisation. C'est ce qui est ressorti notamment des témoignages de certaines personnes ayant vécu la réalité des centres d'accueil collectifs, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Elles peuvent également être la source de marginalisations et de traumatismes plus graves. C'est ce qui ressort en particulier des carrières d'installation des personnes comme Fatouma et Sékou, qui ont dû attendre plusieurs années avant de pouvoir obtenir le statut de réfugié·e.

Pour synthétiser, les difficultés rencontrées peuvent être rapportées à plusieurs causes :

- la complexité et l'incertitude de la procédure d'octroi d'une protection internationale
- le modèle d'accueil inadapté de Fedasil, d'ailleurs en défaut par rapport aux recommandations européennes
- le défaut d'accompagnement et d'orientation des personnes migrantes pendant la période de demande d'asile.

L'état actuel des dispositifs qui prennent en charge les personnes demandant une protection internationale, marqué par la crise de l'accueil à Fedasil et l'accumulation d'arriérés au CGRA, ne permet pas de présager une amélioration rapide de certaines de ces causes structurelles. Pour autant, les personnes migrantes elles-mêmes ont proposé des pistes de solution. Selon elles, la possibilité de bénéficier d'une offre telle que la formation à la citoyenneté, de cours de langue, mais aussi pour certaines d'un accompagnement à l'insertion socio-professionnelle pendant la durée de leur procédure de demande d'asile leur aurait permis de se protéger de beaucoup de leurs difficultés : la marginalisation et la précarisation pour les personnes ayant passé du temps dans l'irrégularité, l'immobilisme et la dépression pour beaucoup, le temps perdu pour tous·tes. Nous reviendrons sur ce point dans nos recommandations.

Partie 2. Le logement, la méta-difficulté des carrières d'installation

« *Le logement, c'est le point de départ de tout, c'est le croisement d'enjeux fondamentaux [...]. Le logement c'est le premier pas vers la citoyenneté : une adresse, c'est l'accès à une carte d'identité, qui donne ensuite accès à la mutuelle, mais aussi peut-être à un revenu du CPAS, et in fine à une place dans la société.* » (Membre de l'association Singa, lors de la journée d'étude du CRAcs « Réflexions sur la politique d'accueil des personnes primo-arrivantes à Bruxelles », 10 mai 2022).

La carrière résidentielle des personnes migrantes conditionne bien souvent les autres dimensions de leur installation. Outre les fonctions protectrice et reproductrice de l'habitat, le domicile – une adresse – constitue, après la régularisation, la deuxième étape vers la citoyenneté, à savoir l'accès aux droits sociaux. Ces derniers sont en effet indispensables dans la poursuite de la carrière d'installation, en particulier dans la perspective d'une stabilisation financière (cf. Partie 3).

Toutefois, dans la mesure où le logement est également « *un bien économique, qui s'achète et se loue, qui s'échange sur un marché rythmé par l'offre et la demande*⁹ », les carrières résidentielles – et par extension les carrières d'installation – sont également déterminées par le marché immobilier, dont l'accès nécessite un pouvoir d'achat suffisant. Au-delà de sa logique marchande (tributaire de la propriété foncière et du droit privatif qu'elle institue), cette institution est également régie par les pouvoirs publics, les normes et les représentations de la société d'accueil. Et c'est précisément au regard des interactions avec ce marché peu ou prou réglementé qu'il faut comprendre les difficultés d'accès des personnes primo-arrivantes à un logement abordable et de qualité. Pour bien saisir la relation entre les personnes migrantes et le logement, il importe tout d'abord de comprendre la structure singulière et la dynamique récente du marché du logement en Région de Bruxelles-Capitale (RBC), mais aussi les places prises par les personnes primo-arrivantes au sein de ce marché de plus en plus segmenté.

1. La RBC : un marché du logement tendu et hiérarchisé

Le marché du logement bruxellois est avant tout marqué par une dominance de locataires (60%) par rapport aux propriétaires-occupants (40%) ; une structure se distinguant fortement des autres Régions (moyenne nationale: 30-70%)¹⁰. Cette structure inversée de la propriété est encore plus spécifique pour les personnes primo-arrivantes à Bruxelles : 87% des ex-bénéficiaires du parcours d'accueil sont locataires¹¹.

Ce marché est de plus géographiquement inégal en termes tant de la structure de la propriété que de la qualité du bâti : une opposition forte entre la première et la deuxième couronne urbaine, mais aussi entre l'est et l'ouest de la Région¹². Plus précisément, les secteurs offrant des conditions confortables d'habitation dans des logements plutôt récents (après 1950) et en régime de propriété se trouvent préférentiellement en bordure de la Région, tandis que le Pentagone et la première ceinture sont caractérisés par une offre ancienne et locative. Dans cet espace, c'est l'ouest et le nord, à savoir les quartiers adjacents au canal et du Pentagone qui sont de plus mauvaise qualité. C'est aussi là, dans ledit « croissant pauvre », que les loyers sont traditionnellement les moins élevés. Selon les données de l'APA¹³ (2018-2021), on observe une surreprésentation des bénéficiaires dans ces quartiers concentrant les plus grandes difficultés socio-économiques. En effet, si on prend les quartiers regroupant les deux premiers déciles de la population régionale avec le plus de difficultés socio-économiques

9. C. Dessouroux, R. Bensliman, N. Bernard, S. De Laet, F. Demonty, P. Marissal et J. Surkyn, « *Le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux* », Brussels Studies, Notes de synthèse, n°99, 2016.

10. Ibid. : C. Dessouroux et al., 2016.

11. Selon l'enquête par questionnaire (500 répondants) réalisée par le CRAcs (Rapport de recherche, 2021).

12. Ibid. : C. Dessouroux et al., 2016.

13. L'Application Primo-Arrivants (APA) est l'outil informatiques des BAPA pour suivre les bénéficiaires.

(20%), 41% du public admis en 2021 dans les BAPA y réside, contre 21% de l'ensemble des personnes primo-arrivants. Autrement dit, un bénéficiaire des BAPA est deux fois plus susceptible de vivre dans les quartiers où se concentrent les plus grandes difficultés socio-économiques, mais aussi, au vu de la structure du logement présentée ci-dessus, les conditions d'habitat les plus difficiles.

Au-delà de ces structures à l'inertie forte, le marché du logement bruxellois connaît des dynamiques importantes depuis le début des années 2000, qui ont d'ailleurs fait entrer à l'agenda des politiques régionales ladite « crise du logement ». Le principal facteur de cette pénurie de logements abordables et décents est la croissance démographique soutenue¹⁴ depuis le milieu des années 1990 – grandement liée au renforcement du bilan migratoire positif avec l'étranger – et insuffisamment anticipée par les pouvoirs publics. Ce regain d'attractivité de la ville pour des populations aux origines et profils sociaux très diversifiés doit se comprendre dans son nouveau statut de métropole de rang international. Après trois décennies de périurbanisation des classes moyennes et supérieures – se traduisant par une baisse de la population malgré le réinvestissement de l'habitat ancien des quartiers centraux par les premières vagues d'immigration, ce renversement de la situation démographique a ainsi mécaniquement renforcé la demande en logement, et de surcroit la hausse des prix immobiliers¹⁵. Un deuxième facteur de cette pénurie de logement abordable, découlant directement du premier, concerne le pouvoir d'achat de la population bruxelloise : alors que le prix de vente moyen des logements a plus que doublé ces 20 dernières années, le revenu moyen par habitant a stagné, notamment du fait de ces entrées et sorties socialement sélectives¹⁶.

À ces deux premiers facteurs à ranger du côté des besoins, des facteurs associés à l'offre sont également à mettre en évidence. Cette nouvelle dynamique résidentielle – peu maîtrisée et régulée – a dopé la production et la rénovation du logement vers des segments spécifiques. À cet égard, la diversification des profils socio-démographiques de l'immigration contemporaine a joué un rôle significatif sur la segmentation du marché immobilier. Contrairement aux anciennes vagues d'immigration, caractérisée par une concentration ethnique par quartier dans le « croissant pauvre »¹⁷, l'insertion résidentielle des « nouvelles migrations » suit des logiques immobilières plus diversifiées et complexes¹⁸. À cette multiplication de sous-marchés immobiliers, nous en citerons ici deux, qui sont eux-mêmes stimulés par des profils migratoires aux antipodes.

D'un côté, le secteur « haut de gamme » de la grande promotion immobilière a été stimulé par la présence des ressortissants de l'UE et des pays de l'OCDE travaillant de près ou de loin avec les institutions européennes. Ce dernier s'inscrit aujourd'hui plus largement dans des logiques de financiarisation du marché résidentiel : le logement comme objet d'investissement et de placement financier¹⁹. A ce titre, une des personnes participant à l'enquête, se distinguant des autres, s'insère dans ce sous marché. Khaled est un Libanais de 60 ans. Ancien gestionnaire d'une station de ski au réseau social transnational, il a fui l'inflation galopante au Liban avec ses deux enfants (étudiants internationaux). Ils sont arrivés par regroupement familial via sa femme venue en Belgique pour travailler en tant qu'infirmière. Ce dernier explique son insertion résidentielle comme suit :

« Je suis [d'abord] venu avec eux, on a pris un hôtel, un Airbnb plutôt, ce n'était pas bien. On a pris un hôtel, c'était moche. Ils [ses enfants] ont fait le concours [à l'université en France et en Belgique]. Après, on est retourné au Liban. [Ensuite] Une amie de ma femme nous a montré là où elle vit. Elle nous a montré par caméra l'appartement. J'ai fait tout depuis là-bas. [...] J'ai dit : « C'est bon ». C'est quelque chose de nouveau »

14. +250.000 habitants en 20 ans (2000-2020), soit une hausse de près de 25% (*ibid.*).

15. *Ibid.* (p.2-3); A. Romainville, « l'impossible droit au logement », dans la revue Lava, 1er octobre 2018.

16. *Ibid* (p.4); A. Romainville, « l'impossible droit au logement », dans la revue Lava, 1er octobre 2018.

17. C. Kesteloot, 2007. « Le logement des minorités à Bruxelles », Bruxelles.

18. C. Casier, « « Faire de la place. » Les migrants européens aisés et la transformation du quartier Solvay (Bruxelles) », Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement [En ligne], 48-49 / 2021.

19. Ce secteur est par ailleurs encore subdivisé en sous-marchés selon le profil de ces migrants hauts statuts : coliving (jeunes adultes), kots qualitatifs (étudiants internationaux), maisons de maître (migrants fuyant l'impôt sur la fortune), nouveaux condominiums (public-)privés (familles actives), etc.

et tout, mais c'est cher. Il y a trois immeubles A, B et C. [...] À chaque étage c'est 100€ en plus. Le deuxième était libre. Elle [l'amie] a aussi un appartement de 3 chambres, mais il est plus grand, le balcon, le salon, la salle à manger sont plus grands. Bref, mais c'est le même, avec 3 chambres. [...] Ça me revenait à 1.700€ par mois. [...] J'ai [aussi] payé 10.000€ chez IKEA. [...] J'aime les choses bien. » (Khaled)

De l'autre côté, il y a le marché locatif privé résiduel, plus ou moins formel, auquel est confronté à un moment plus ou moins long de leur carrière résidentielle le reste des personnes interrogées, et que nous pouvons qualifier ici de « migrant·es bas statut » tant du niveau économique que juridique. Ce secteur est principalement stimulé par des propriétaires-bailleurs qui ont développé une offre spécifique afin de revaloriser le marché des appartements en mauvais état, et autres locaux commerciaux, greniers, caves, etc. Ces petit·es rentier·es peuvent aussi être des personnes issues d'anciennes vagues d'immigration et aujourd'hui relativement mieux établies.

À ces stratégies lucratives d'acteurs privés, l'importance et la nature de la réponse des pouvoirs publics n'a pas été adéquate face à la pénurie des logements abordables. Le gouvernement régional n'a que faiblement pris en charge les segments de la demande les moins solvables, en favorisant en particulier la production de logements publics moyens²⁰ (souvent acquisitifs) aux dépens de ceux à finalité sociale. De plus, divers dispositifs ont été mis en place afin de faciliter l'accès à la propriété : Partenariat Public-Privé de CityDev, prêts hypothécaires du Fonds de Logement à taux réduit ou encore l'abattement majoré sur les droits d'enregistrement. Quant au logement social, sa part dans le parc bruxellois stagne autour des 7% depuis le début des années 2000 (un stock de 40.000 logements en 2020) alors que la liste d'attente pour un logement social a presque doublé (près de 50.000 ménages en 2020). En définitive, ce choix politique interpelle quand on sait que 70% des locataires bruxellois pourraient prétendre à un logement social²¹.

Ce contexte résidentiel, à savoir un « *marché du logement tendu et hiérarchisé agissant comme un véritable filtre social* »²², a de nombreux effets sur les populations les plus précarisées : l'acceptation de prix élevés²³; l'acceptation du « mal-logement » en termes tant de taille et de confort²⁴; le déménagement hors-RBC, à savoir une nouvelle forme populaire de périurbanisation²⁵; et enfin, dans le pire des cas, le « non-logement ». Si la « crise du logement » concerne toutes les catégories de personnes précarisées, on verra dans la suite qu'elle touche à plus forte raison les personnes migrantes.

2. Le non-logement comme première expérience traumatisante

Dans la continuité de la partie précédente, la question du logement pour les personnes primo-arrivantes se pose bien avant le parcours d'accueil, en particulier pour les demandeur·ses d'asile. La plupart d'entre eux·elles vivent cette période d'attente dans des centres d'accueil de Fedasil (ou d'un de ses partenaires), où, comme on l'a vu, les conditions de vie sont très difficiles et souvent facteurs d'importants traumatismes. D'autres, par contre, choisissent l'hébergement chez des membres de la famille déjà régularisés ou se voient proposer par Fedasil, en raison de leur situation familiale ou de santé, l'hébergement dans une habitation (semi-)individuelle d'accueil mise à disposition par les CPAS au travers des *Initiatives Locales d'Accueil* (ILA)²⁶.

20. Au-delà de la fourchette de revenus très élevé conditionnant l'accès, c'est surtout le caractère non durablement public de ce nouveau stock de logements qui pose question (*ibid.* : C. Dessouroux et al., 2016).

21. M-L. De Keersmacher, P. Zimmer, « Observatoire des Loyers. Enquête 2018 », 2019.

22. *Ibid.* : C. Dessouroux et al., 2016.

23. 75% des ménages dépensent plus de 30% de leurs revenus pour leur loyer (M-L. De keersmacker, 2018).

24. En 2001, un logement sur trois était déjà perçu comme inadéquat par ses occupants (Romainville, 2018).

25. S. De Laet, « Les classes populaires aussi quittent Bruxelles. Une analyse de la périurbanisation des populations à bas revenus », Brussels Studies [En ligne], Collection générale, n°121, 2018.

26. Les logements des ILA font partie d'un segment spécifique du parc immobilier des CPAS. La durée du séjour est variable d'une situation à l'autre, et s'étend généralement sur une moyenne de trois à six mois. Lorsque les personnes obtiennent un statut de protection internationale, elles peuvent continuer à séjourner une courte période (2 mois) dans l'ILA, le temps de trouver un logement privé.

Toutefois, comme nous l'avons entrevu dans la partie précédente, pour les demandeur·ses se voyant finalement refuser l'asile, et d'autres immigré·es en situation irrégulière, une période d'extrême précarité résidentielle débute et peut laisser de lourdes traces physiques et psychologiques sur les futurs bénéficiaires du parcours d'accueil. Pour ces derniers, le « non-logement »²⁷ constitue ainsi une première période dans leur parcours résidentiel qui peut se manifester par la combinaison de différentes formes plus ou moins formelles : l'hébergement public d'urgence (CPAS), l'hébergement chez des connaissances, les hôtels de transit, les marchands de sommeil, les occupations collectives (squats), ou encore « la rue » (sans-abrisme). Au regard des récits d'installation, nous présentons ici trois trajectoires de non-logement aux modalités distinctes d'hébergement.

La première trajectoire mobilise les hébergements d'urgence du CPAS (ILA ou non). Yasmina, demandeuse d'asile de nationalité marocaine arrivée en 2018 depuis la Syrie avec son mari syrien et ses deux enfants, a été placée avec sa famille dans une « maison sociale de Fedasil » à Bruxelles en raison de son cancer (proximité des hôpitaux). Elle et ses enfants ont perdu leur « carte orange » en raison de leur nationalité marocaine. Mais du fait de la régularisation de son mari, Fedasil a récemment fait savoir à la famille qu'ils devaient se trouver un nouveau logement. La famille a donc mobilisé le CPAS pour un hébergement d'urgence (6 mois) :

« Fedasil m'a demandé de quitter notre maison en octobre parce que mon mari a maintenant les papiers. Pourtant, ils nous avaient dit qu'ils nous expulseraient pas sans que je reçoive également mes papiers... Cette situation me stresse beaucoup. On a donc demandé au CPAS, mais la question est de savoir s'ils vont nous considérer comme une famille ou comme des personnes isolées. [...] La maison qu'ils nous ont trouvée est à 900€ pour deux chambres, c'est très cher pour nous. » (Yasmina)

Aujourd'hui, au vu de leur précarité financière et de séjour, la recherche sur le marché locatif privé s'annonce plus complexe encore : le risque de non-logement est donc réel.

La deuxième trajectoire de non-logement mobilise des services privés et communautaires d'hébergement locatif. Issam, est arrivé seul de Syrie en 2011 (visa touristique) dans le but de trouver une opportunité professionnelle en Belgique : « Quand je suis arrivé, j'étais dans un hôtel près d'ici, qui s'appelait Dar Salam, la maison de la paix. Et il y avait beaucoup de Marocains là-bas... Et du coup, voilà, j'ai essayé de rencontrer des gens. » Quand la guerre a éclaté quelques mois plus tard, il a fait une demande d'asile dans l'espoir de regrouper sa famille. Une période de deux ans (recours) durant laquelle il a travaillé au noir dans un garage tout en se logeant dans une « chambre » (marchand de sommeil) :

« Je n'avais rien, je n'avais pas de meubles, juste un matelas par terre. C'était vraiment une période très difficile pour moi. Mais j'ai dû me sacrifier pour mes enfants et ma famille. Tout m'a manqué : le logement, les papiers, et aussi le soutien social. [...] Après deux ans, j'ai eu les papiers et j'ai ramené ma famille en regroupement. [Mais la chambre,] ce n'était pas suffisant pour une grande famille comme ça. » (Issam)

La famille trouvera finalement un premier appartement à Uccle grâce à leurs ressources communautaires et au CPAS, ce qui marquera le début de leur insertion résidentielle.

La troisième trajectoire de non-logement, et certainement la plus précaire, mobilise les occupations-squats en lien avec les collectifs citoyens. Fatouma, après avoir reçu un premier refus à sa demande d'asile, et de surcroit expulsée du centre Fedasil, est restée près de 10 ans en séjour irrégulier, déménageant d'occupation en occupation, entrecoupé de périodes d'hébergement chez des connaissances et de périodes à la rue :

« Ils m'ont donné la négatif. Et ils m'ont sorti du centre et je suis restée dehors. Je connaissais quelqu'un là-bas [à Liège], il m'a hébergée un peu. Mais il ne pouvait pas m'héberger tout le temps... J'ai entendu

²⁷. Nous considérons ici la notion de « non-logement » comme toutes formes d'hébergement ne permettant pas la résidence formelle (avoir une adresse légale) et durable (un contrat de bail d'au moins un an).

parler d'une occupation à Bruxelles, j'ai pris le transport jusqu'ici, [...] [Avant ça], j'ai dormi à la gare du Nord pendant une semaine. [...] Après j'ai rencontré une dame belge qui m'a amenée à l'occupation à Ribaucourt, à la Maison pour les sans-papiers. [...] Et à chaque fois c'était déménagement... Je cherchais les maisons qui ne sont pas occupées ici. » (Fatouma)

Reconnue comme réfugiée à sa cinquième demande, son insertion résidentielle a pu enfin débuter grâce à la location d'un petit studio. Ce changement de statut administratif – et résidentiel – a été une étape cruciale dans son installation et lui a permis d'atténuer les souffrances vécues : « *La différence, c'est qu'avant [ma régularisation] je n'avais rien. Je n'avais pas de maison, je vivais avec 7 personnes dans une petite chambre... Il y avait une toilette pour 350 personnes. Maintenant, je suis seule.* ». Mais, comme nous le verrons dans la suite de cette partie, ce n'est pas pour autant que les difficultés d'accès à un logement et l'instabilité résidentielle s'arrêtent pour les personnes primo-arrivantes.

3. Le mal-logement des personnes primo-arrivantes

Vu que les personnes primo-arrivantes sont principalement locataires (cf. *supra*), et que ce statut est celui de toutes les personnes interrogées dans cette étude, nous nous concentrerons dans cette partie sur le segment du logement locatif. Le secteur locatif est régi à Bruxelles par deux institutions distinctes : les pouvoirs publics, pour ce qui est du logement public, à finalité sociale dans notre cas au vu de leurs profils sociaux, et le marché privé locatif. Alors que le premier se révèle être soit une première option temporaire soit un horizon chimérique au fil de leur installation, le deuxième constitue quant à lui l'institution à laquelle les personnes primo-arrivantes sont dans les faits confrontées au cours de leur carrière résidentielle. Toutefois, l'accessibilité de ce dernier reste difficile face aux obstacles systémiques rencontrés par les primo-arrivants.

3.1. L'(in-)accessibilité du marché locatif privé

Le difficile accès à un logement abordable, et plus encore de qualité, semble faire consensus au sein des personnes primo-arrivantes rencontrées. À l'exception d'une personne au profil socio-économique nettement plus avantageux (cf. *supra* : le cas de Khaled), le logement est présenté comme une « *difficulté majeure* » à leur installation.

Dès leur régularisation, les personnes primo-arrivantes sont amenées à se confronter au marché immobilier – une institution avec ses dispositifs juridiques et techniques, ses rapports sociaux, et ses codes tacites –, et font très vite l'expérience, après de nombreux appels et visites, d'un marché saturé, mais aussi d'une certaine distance sociale à l'offre :

« La difficulté qu'on a face au logement, ce sont les réseaux sociaux, les Immoweb, et tout. T'appelles, tu crois que tu es seul. Arrivée là-bas, 5 personnes, 30 personnes, la file. Tout le monde pour un appartement. » (Thérèse)

« Au niveau du logement, là c'est vraiment difficile à Bruxelles. Moi, j'ai visité beaucoup de maisons, c'est comme si quelqu'un avait acheté tout Immoweb (sic), sauf quelques petits studios... Donc, je n'ai pas pris ce studio parce que je le voulais, c'est parce que je n'ai pas les sous, et je n'ai pas le choix. » (Ousmane)

Au-delà de cette saturation vécue, c'est surtout un marché financièrement peu accessible qui est mis en avant par les personnes primo-arrivantes. D'ailleurs, peu importe leurs profils socio-économiques, la quasitotalité des personnes participant à l'enquête témoignent de prix locatifs excessifs – auxquels s'ajoutent par ailleurs les charges dans un contexte de crise énergétique. Ainsi, après la situation administrative, le deuxième facteur d'(in) accessibilité au marché du logement est sans aucun doute le pouvoir d'achat, et en particulier la rémunération

(emploi ou allocations sociales). Ces prix élevés contraignent pour la plupart leurs choix, et surtout leurs besoins résidentiels. Par conséquent, comme nous le verrons plus loin, la taille du logement est systématiquement réduite par rapport aux besoins réels : la sous-location en colocation²⁸, et au mieux le studio, deviendrait même une première étape inévitable dans leur trajectoire résidentielle.

Le cas de Nadia et sa fille en est un exemple. Arrivée à l'âge de 14 ans pour poursuivre ses études avec un passeport suisse (binationalité), la fille a fait venir sa maman du Maroc un mois plus tard. Elles ont d'abord loué un petit studio non meublé pendant un an, avant de chercher, et finalement trouver, un an plus tard, un logement légèrement plus grand :

« Avant on avait beaucoup cherché, on a fait beaucoup de visites, des appartements. On était fatiguées de chercher, on avait presque abandonné. Tout était cher, c'était trop cher et souvent trop loin. Surtout pour un appartement que parfois tu visites et tu trouves que ça ne mérite pas le prix que le propriétaire demande. [...] Parce qu'avant quand elle travaillait on disait ouais ça va, mais là comme elle a arrêté de travailler, le chômage, ça paie pas pareillement qu'un travail. Du coup, c'est dur. [Concernant le nouvel appartement, le quartier] est tranquille il n'y a personne qui nous dérange, tout est parfait, mais le loyer est très cher, 800 euros par mois, plus les charges. C'est une chambre et un salon vaste. C'est le prix qui nous dérange. » (la fille de Nadia)

Outre le loyer, c'est la garantie locative qui peut souvent constituer un frein à l'accès au logement. En effet, s'il est souvent difficile de payer plusieurs mois de loyer en une fois, les personnes primo-arrivantes n'ont pas toujours connaissance des services qui peuvent les aider en la matière (CPAS et Service logement de Convivial) : « *Si vraiment tu ne travailles pas, tu ne peux pas trouver un logement. Il [le propriétaire] vous demande tout : combien vous gagnez ? Comment vous vivez ? Ils ont besoin de tout savoir. Et du coup le propriétaire il nous a demandé comment vous allez vivre dans cette maison, est-ce que vous avez quelqu'un qui peut vous garantir ?* » (Lounis). Mais, comme nous le verrons dans la suite de cette partie, ils peuvent mobiliser leurs réseaux sociaux et communautaires.

Si ce frein financier concerne aujourd'hui, à des degrés divers, une majorité de Bruxellois, les personnes primo-arrivantes sont confrontées de manière très significative à un deuxième type de blocages : les discriminations raciales et à la fortune. En effet, l'origine, le statut d'allocataire au RIS ou au chômage, ou encore le statut de séjour et la composition du ménage (familles nombreuses) – des caractéristiques très prévalentes et souvent cumulatives chez les personnes réfugiées – sont dans bien des cas des facteurs de leur exclusion sur le marché locatif privatif. En voici quelques exemples :

« J'ai eu une expérience comme ça, où à la porte, on m'a dit que le propriétaire ne voulait pas de Noir. Direct... Ça m'est arrivé deux fois ça. » (Thérèse)

« J'ai cherché partout, mais à chaque fois les propriétaires me demandent si je travaille ou si je suis en couple. Si t'es au chômage, ils ne te prennent pas. [...] Si t'es au CPAS, ils ne t'ouvrent même pas. Dans certains cas, si tu sais payer toi-même la garantie locative, ils te prennent, mais si c'est le CPAS qui la paie alors ils te prennent pas. » (Ousmane)

« Avec une carte orange [instabilité de séjour], ça ne marche pas, tu ne trouves rien... On essayait de trouver un logement comme régulièrement on devrait trouver, mais ... pff. Ça ne marche pas. Aussi parce que, pour les gens ici il n'y a pas une garantie qu'on peut rester là, qu'on est une personne qu'ils voudraient pour habiter son appartement, son espace, parce qu'avec une carte orange ... » (Luis)

28. Les personnes enquêtées parlent de « colocation », mais nous pouvons raisonnablement avancer ce régime d'occupation en « sous-location » au vu de la littérature (Spencer et al., 2007 ; Miret, 2009).

« Mais, vraiment, le plus compliqué c'est trouver un logement. Par exemple, je fais des visites et tout va bien, mais après quand ils savent que j'ai quatre enfants. Là, ils changent d'avis. Ils veulent plus m'octroyer la maison. Et aussi, ils me demandent un contrat de travail que je n'ai pas. Et quand ils voient que je suis au CPAS, voilà c'est un refus direct. Pour un réfugié, c'est très difficile de trouver un logement ici à Bruxelles. » (Abdel)

À ce stade, nous pointerons, à la suite de Garcia Amirall et Frizzera à Barcelone et Madrid (2008), trois facteurs structurants complexifiant l'accès au logement : le statut juridico-administratif (titre de séjour), l'insuffisance de revenus, et l'attestation de revenus (fiche de paie/allocation). Mais à ces trois caractéristiques individuelles, nous insisterons ici sur les discriminations de la société d'accueil vis-à-vis des migrants (Unia, 2014). Face à ces multiples difficultés d'insertion sur le marché locatif privé, les personnes primo-arrivantes pensent alors à s'adresser au logement public, sans toutefois être une réelle solution de stabilisation à ce stade de leur carrière d'installation.

3.2. Le logement social comme transit et chimère résidentiel(le)

Deux types de logements sociaux locatifs peuvent être distingués eu égard à la carrière résidentielle des personnes primo-arrivantes rencontrées : d'une part, les logements du parc immobilier des CPAS (les ILA ou l'hébergement d'urgence), qui permettent un atterrissage résidentiel, et d'autre part le logement social des agences régionales (SLRB et Fonds du logement), dont l'accès constituerait le « Graal résidentiel ».

Les logements d'urgence et/ou de transit du CPAS constituent souvent une première étape résidentielle bienvenue pour les familles de réfugiés. Toutefois, ce type de logement a tout de même un coût (constituant souvent une part très importante du RIS) et ne permet qu'une stabilisation à très court terme dans la mesure où elles sont très vite renvoyées vers le marché locatif privé (théoriquement, 6 mois). À titre d'exemple, Abdel, réfugié syrien, est arrivé en 2019 avec ses 4 enfants et sa femme et a obtenu, après avoir séjourné un an dans le Centre d'accueil d'Arlon, une « belle » maison (3 chambres et un jardin) du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre. Si cette location lui coûte près d'un quart de son RIS, il se trouve aujourd'hui face à l'inaccessibilité du marché locatif privé au vu de son profil socio-économique et sa composition de ménage :

« J'aime bien ma maison. C'est une maison que j'ai eue grâce au CPAS. Mais c'est aussi un problème, car je suis en train de chercher une nouvelle maison, un appartement, mais je ne trouve pas. Pour le moment, chaque trois mois, le CPAS renouvelle notre contrat de logement, mais je dois chercher dans le même temps. Je reçois aussi le CPAS [RIS]. Du coup, je dois chaque fois leur prouver que je cherche bien un nouveau logement. Ils voulaient nous mettre dans un autre appartement, mais ça a été annulé. Donc, voilà, pour le moment, je suis dans cette maison qui appartient au CPAS et je suis en train de chercher un nouvel appartement pour être plus indépendant. [...] Mais voilà, quand ils m'ont proposé cette maison sociale, comme elle était très bien, j'espérais vraiment qu'ils me proposent un contrat pour le long terme. » (Abdel)

A contrario, pour les personnes isolées comme Walid et Issam, anciens sans-papiers et sans-abri, le studio octroyé par le CPAS a constitué un tremplin dans leur carrière résidentielle, mais aussi, comme nous le verrons dans la partie suivante, dans leur carrière professionnelle.

Le logement social régional, quant à lui, constitue dans de très nombreux récits un horizon chimérique à leur carrière résidentielle, entre espoir et fatalité. Si beaucoup d'entre eux/elles se sont inscrits sur la liste d'attente pour un logement social grâce au parcours d'accueil – proposition systématique dans le cadre de l'accompagnement social – il ne peut constituer une véritable option à ce stade de leur installation, comme en témoigne les chiffres présentés plus haut mais aussi la déception dans certains récits :

« Moi, je croyais que je serais vite bien ici. J'avais entendu parlé du social... Qui allait me donner une maison ici, avec mes enfants... Je n'ai pas trouvé tout ça... On nous dit de remettre le dossier. Tu remets le dossier,

puis ça fait 10 ans que... [rire] J'espérais un logement. [...] En arrivant, je n'étais pas déçue. Mais, avec le temps, et les difficultés que j'ai rencontrées ici, ça me déçoit... » (Thérèse)

« On est inscrit sur la liste des logements sociaux depuis 5 ans. Chaque période, on reçoit des courriers pour remplir des documents administratifs, mais ça n'arrive pas encore... » (Hassan)

Par conséquent, le marché locatif privé constitue le seul véritable accès résidentiel, mais qui, dans le même temps, les rend captifs du parc résiduel et/ou vétuste qui peut avoir des effets néfastes sur leurs conditions d'existence et d'installation. C'est dans cette contradiction qu'il faut comprendre leur insertion dans ce « parc social de fait ».

3.3. Le « parc social de fait » : captivité, précarisation et marginalisation

Le « parc social de fait » remplit en principe « un rôle d'accueil pour des populations économiquement et socialement fragiles qui devraient, idéalement, pouvoir accéder au parc social « de droit »²⁹. Le terme « social » de cette notion porte ainsi non pas sur la nature de ces logements (marché privé), mais plutôt sur les profils de leurs locataires et de la logique de solidarité qu'ils peuvent parfois révéler. À Bruxelles, alors que la demande pour ce segment du marché locatif privé augmente, notamment du fait de l'immigration « bas statut », on observe depuis le début des années 2000 une érosion tendancielle de ce stock de « logements sociaux de fait » liée aux processus de revalorisation du parc immobilier dans les quartiers centraux en voie de gentrification³⁰. C'est donc dans ce contexte de plus en plus concurrentiel pour ce segment précaire du logement qu'il faut comprendre ses effets pervers sur les personnes primo-arrivantes à bas statut.

1) Le poids financier du logement

Étant donné que la demande augmente et que l'offre diminue, les prix de ce segment précaire du marché locatif en sont impactés à la hausse, constituant une part toujours plus grande des revenus du ménage. Le poids financier du loyer et des charges ressort très significativement dans les récits des personnes primo-arrivantes³¹. Nadia et sa fille, étant récemment sorties du « parc social de fait », en donnent un exemple : « *On voulait juste un truc moins cher pour pouvoir faire autre chose que seulement payer les factures. [...] l'électricité, quand j'ai loué la maison je payais 34€ par mois. À la fin d'année, au mois de mars, on a reçu l'acompte de toute l'année, 750€ en plus. Vous imaginez 750€, plus le loyer de 800€, plus les charges, c'était une catastrophe, on ne va pas se mentir. »*

Pour ceux qui bénéficient du Revenu d'Intégration Sociale (CPAS), le décalage entre cette rémunération et le coût du logement sur le marché privé ne permet pas de vivre décemment. Fatouma, par exemple, explique qu'il lui reste 375€ pour vivre après déduction de son loyer (725€). Ceci a des effets tant sur sa capacité à répondre à ses propres besoins matériels, loin d'être excessifs, qu'indirectement sur les liens attendus à la fois matériels et affectifs avec ses enfants restés au pays : « *A la maison, je n'ai pas d'internet, je n'ai pas la télévision. Il n'y a pas de choix... [...] Pour ces services, il faut payer chaque mois et je n'ai pas les moyens. [...] [Et puis] ce n'est pas assez pour mes enfants dans mon pays. Depuis 11 ans, je n'ai plus vu mes enfants. Ça fait mal, je ne dors pas bien si je pense à mes enfants. »* (Fatouma)

Alissar, quant à elle, réfugiée syrienne vivant avec ses deux enfants dans un petit appartement à Molenbeek, montre sa difficulté structurelle à payer les charges : « *Une fois pendant le Nouvel An, il faisait très froid, les en-*

29. <https://politiquedulogement.com/dictionnaire-du-logement/p/parc-social-de-fait/>

30. Ibid : C. Dessouroux et al., 2016.

31. On notera toutefois ici que ce poids financier résidentiel impacte également les personnes primo-arrivantes d'autres segments du marché du logement. En effet, même pour Khaled, qui a fait un choix résidentiel d'un standing nettement plus élevé, le loyer constitue la quasi intégralité du revenu du ménage (celui de sa femme, infirmière), ce qu'il le pousse à devoir puiser dans ses réserves personnelles en liquide pour pouvoir garder ce niveau de vie de personnes « privilégiées ».

fants étaient là dans la maison, et le facteur (sic) est venu, il voulait couper l'électricité, on ne savait pas pourquoi. Apparemment, il y avait une facture à payer, mais heureusement la voisine est montée et a parlé avec lui. Et du coup, après, on est allé chez l'assistante sociale [CPAS] et au final ils ont payé. »

Enfin Abdel, alors qu'il habite encore avec sa famille dans un logement temporaire du CPAS, il montre comment ce loyer réduit (888€) impacte déjà les dépenses du ménage : « *On reçoit le CPAS et les allocations familiales, mais ce n'est pas suffisant avec l'augmentation des prix. Par exemple, je ne peux plus trop emmener mes enfants dans un restaurant aujourd'hui. Mais je ne veux pas priver mes enfants de certaines choses. J'ai un petit enfant qui a beaucoup de besoins. On essaie de faire au mieux.* » (Abdel) Une situation qui pourrait s'accentuer sur le marché privé, au même titre que l'inconfort du logement.

2) L'inconfort : suroccupation, insalubrité et mobilité

Comme déjà mentionné plus haut, les entretiens ont montré comment les prix immobiliers élevés contraignent systématiquement les personnes primo-arrivantes à choisir des logements plus petits que leurs besoins réels. Générant par conséquent des situations de suroccupation comme en témoignait l'extrait de Nadia et sa fille présentant leur nouvel appartement une chambre – obligeant Nadia à dormir dans le salon. Ce confort limité doit toutefois être relativisé au regard de leur premier studio à Anderlecht, révélant par ailleurs la problématique des meubles lors de l'atterrissement résidentiel :

« C'était vraiment petit. On n'avait pas de lit, juste un matelas par terre. On dormait ensemble sur le matelas. On n'avait pas de télévision, les toilettes dans les escaliers avec les voisins. Pour la douche on avait juste une douche qui était exportable je sais pas si vous voyez... On est des guerrières quoi! [...] C'était le départ quoi... » (Nadia)

Mais cette problématique de surpeuplement des logements est plus prégnante encore dans les cas des regroupements familiaux auprès d'un nouveau réfugié, comme nous le montraient les cas d'Issam et Thérèse (encadré 1).

Outre la question de la taille, c'est surtout les conditions d'insalubrité qui posent problème, et qui peuvent *in fine* avoir des effets sur leur santé. Le cas d'Ousmane est sans équivoque. Après octroi de son statut de réfugié, il a trouvé un CDI dans un restaurant et finalement trouvé un studio à Anderlecht. Bien que ce dernier constitue une étape importante dans sa stabilisation résidentielle, après être passé successivement par la rue, le centre d'asile et une première colocation à Bruxelles, ce logement est peu conforme aux normes sanitaires. Il le décrit comme ceci :

« Pour le moment, je vis dans un petit studio au 3^e étage. Le studio est très petit, mais je paie 600€, mais sans internet. Quand tu rentres, à gauche t'as une douche, ce n'est pas séparé, il n'y a même pas de ventilateur qui va aspirer l'air vers dehors. L'espace est très petit... [...] il n'y a pas de terrasse, pas de fenêtre, pas de lumière, il n'y a pas de hotte dans la cuisine. Et en hiver, quand tu cuisines, tu es obligé d'ouvrir sinon il y a beaucoup d'humidité qui colle sur les murs, et on devient malade... » (Ousmane)

Ce qui l'amène à présenter une tension sociosanitaire également vécue par d'autres personnes rencontrées, en ces mots : « [En Hiver,] si je n'ouvre pas, la vapeur va s'infilttrer dans mes vêtements, et créer de l'humidité, et donc des maladies ».

Ces mauvaises conditions de logement placent souvent les personnes primo-arrivantes dans un rapport de force inégal avec leur propriétaire du fait de leurs situations de séjour et leurs situations socio-économiques instables, mais aussi du marché locatif bruxellois tendu. Hassan, réfugié syrien arrivé en 2016 et vivant à Molenbeek avec sa famille, résume bien ce rapport de force qui les maintient dans la précarité résidentielle :

« En bas, il y a aussi des Syriens qui ont porté plainte contre le propriétaire. Mais du coup, il a dit à la commune qu'il devait déloger les locataires pour pouvoir rénover. Du coup, nous on avait peur d'avoir la même chose si on portait plainte. Lui, il ne veut pas rénover, ça c'est sûr. Mais s'il le faut, il va nous faire sortir, pour finalement amener d'autres locataires qui vont aussi contester les conditions de logement, et ainsi de suite. Le problème, c'est que, si la maison n'est pas vivable, le juge va obliger les locataires de sortir de la maison pour pouvoir laisser le propriétaire rénover. Et même si le locataire accepte finalement ces conditions plutôt que de devoir rechercher un nouveau logement... » (Hassan)

On remarquera par ailleurs que l'insalubrité n'est pas uniquement le sort des locataires du marché privé. En effet, les locataires de logement du CPAS – faisant souvent partie du parc ancien – sont aussi confrontés à la vétusté de leur logement. Ainsi, Yasmina et sa famille, après avoir vécu dans deux logements d'accueil insalubres (via Fedasil), sont en passe d'aller dans un nouveau logement d'urgence du CPAS de la Ville de Bruxelles :

« Mais il y a beaucoup d'humidité dans le logement [actuel]. On a essayé de l'enlever et de repeindre, mais ça ne marche pas. On a parlé avec Fedasil par rapport à ça, mais ils nous ont dit qu'ils pourraient faire des travaux seulement quand on part. En octobre donc... [Le nouveau logement qu'on a trouvé] C'est pas mal, il n'y a pas d'humidité, mais c'est quand même assez petit [...] Mais c'est un contrat de 6 mois, et après on doit vraiment trouver une autre maison sans Fedasil. [...] Je dois aussi à chaque fois penser au camion de déménagement vu qu'on déménage beaucoup... Donc la meilleure chose à faire c'est de ne rien acheter. » (Yasmina)

Encadré 1 : CPAS, article 60 et la difficile autonomie résidentielle de Thérèse

Thérèse est arrivée en 2020 avec ses 6 enfants de Guinée par regroupement familial. Son mari malade était arrivé 3 ans plus tôt et a obtenu par la suite le statut de réfugié. Quand la famille est arrivée, ils se sont retrouvés dans le logement du mari qui était nettement trop petit : « mon mari avait une maison avec une chambre. Et une chambre avec 6 enfants... Et donc, mon mari est allé au CPAS pour leur dire qu'il n'y avait pas moyen de vivre à 8 dans ce logement, et ils nous ont mis dans un hôtel... Mais d'une chambre aussi... Les enfants dormaient dans le salon, etc. Ce n'était pas vraiment hygiénique. »

Si cet hébergement d'urgence ne répondait absolument pas aux besoins de la famille, ils y sont restés un an (les deux enfants majeurs ont entretemps trouvé un autre logement). Durant cette période, Thérèse avait pour mission principale de trouver un logement sur le marché privé locatif pour le reste de la famille. Mais elle s'est vite rendu compte que sans emploi, elle n'y arrivait pas : « Le CPAS, il te dit d'aller chercher un logement, pour qu'on te donne la garantie locative. Mais quand tu cherches un logement sur l'internet, et qu'il te demande une fiche de paie, qu'est-ce que tu peux donner ? Moi je ne travaille pas. C'était vraiment très difficile. Trop même... » Vu que son mari ne pouvait travailler, le CPAS lui parle alors des contrats de travail « article 60 » : « Je suis allée, et on m'a prise là... au truc là... ISP. C'est le CPAS qui m'a envoyée à l'ISP, et je leur ai dit que j'allais faire tous les travaux qu'ils allaient me donner. Je ne veux pas regarder mon diplôme ou quoi, l'essentiel c'est que je trouve quelque chose pour mes enfants, à manger, et tout. C'était très difficile. Et ils m'ont donné un travail au home, comme technicienne de surface. »

Grâce à cet emploi, elle a aujourd'hui trouvé un logement de 3 chambres (dans le même immeuble que ses deux enfants majeurs) mais qui lui coûte très cher au sens propre (1.150€, sans charges) comme au figuré... En effet, le CPAS a retiré le RIS de son mari à partir du moment où elle a eu un contrat de travail (art. 60) : « Ils ont dit la situation à changée, ta femme travaille. Lui, il a dit : « Mais moi je suis malade, il y a des médicaments que je ne peux payer sans la mutuelle, sans le CPAS ». C'est cher le rein-là. Et il va payer

avec quoi ? ». Et à ces dettes associées aux frais médicaux de son mari s'est ajoutée une nouvelle dette inattendue : « En janvier [quand elle a commencé son article 60], j'ai vu une lettre, je dois payer jusqu'à juin 650€, 650€, 650€,... pour l'hôtel. » Avec cette nouvelle dette, Thérèse s'est retrouvée (virtuellement) pendant 6 mois avec un pouvoir d'achat de 100€ pour subvenir aux besoins de 5 personnes : « Je gagne 1.900€ avec l'article 21. C'est difficile hein, surtout avec des enfants, et surtout avec le loyer de 1.150€, tu paies encore les 650€ là [dettes de l'hôtel]. Tu restes encore avec combien là ? L'électricité, l'eau, tu vois ? L'internet pour les devoirs des enfants. » Dans l'impossibilité de payer ce coût mensuel supplémentaire, Thérèse a signé, sous proposition du CPAS, un plan d'échelonnement de paiement de la dette.

En dernière analyse, alors que sa situation financière s'est aggravée au moment où elle a commencé à travailler en article 60 (fin du RIS de son mari, acceptation d'un loyer élevé, acceptation d'un plan de remboursement échelonné de la dette), son contrat de travail ne durera qu'un an : « ma difficulté, c'est que quand je vais arriver à la fin... Je regarde déjà, mes enfants là-bas, tu vois, ça me fait mal. On ne peut pas être engagé comme article 60, s'il n'y a pas de CDI derrière. Je ne sais pas... Je vais chercher, mais c'est dur de trouver quelque chose. ». Et en retour, sa situation résidentielle en pâtira certainement aussi.

Ces situations illustrent également la grande mobilité résidentielle à laquelle sont confrontées les personnes primo-arrivantes, et en particulier les réfugié·es, au début de leur carrière résidentielle. Cette instabilité résidentielle a des effets importants : outre le stress engendré pour une famille avec des enfants en bas âge, elle impacte plus largement les conditions d'installation, notamment le suivi du parcours d'accueil.

3) La localisation : entre ressources et « effets de quartier »

Une part importante des bénéficiaires résident dans les quartiers centraux populaires de la Région (cf. *supra*). Si cette localisation est avant tout subie, on observe néanmoins une représentation ambivalente de ces quartiers populaires entre une forte valorisation des ressources locales dans le cadre de leur installation et des craintes plus feutrées relevant d'éventuels « effets de quartier »³².

Nombreuses sont les personnes rencontrées qui présentent positivement leur quartier. Outre des loyers moins chers, comme déjà largement exposé, ces derniers évoquent aussi des commerces et services moins chers, plus diversifiés et familiers (produits du pays d'origine), la possibilité de parler leur langue (ou une autre langue qu'ils ont apprise sur le trajet de l'exil), et enfin une ambiance « multiculturelle » qui invisibilise autant que valorise leur présence dans l'espace public. Cette multiculturalité est d'ailleurs une composante centrale dans la représentation positive de Bruxelles au sein des récits de la trajectoire résidentielle des réfugiés en Belgique (encadré 2).

À côté de ces aspects positifs, des enquêtés témoignent de craintes sans jamais réellement les nommer. Yasmina témoigne bien de cette représentation ambiguë de son quartier : « Je suis quelqu'un de très social. J'aime bien voir beaucoup de chaos et de gens, de différentes nationalités, de différentes cultures. J'aime cette multi-

³². La notion des « effets de quartier » (et plus largement d'« effet de lieu ») est utilisée en sociologie et géographie urbaine pour désigner le fait qu'habiter un quartier donné induit un changement (positif ou négatif) dans les trajectoires des individus. Ces effets peuvent être liés à l'influence des caractéristiques des groupes sociaux, aux ressources du quartier ou encore à la perception que les individus ont de leur quartier. Aujourd'hui, largement repris dans le domaine politique, il a plutôt une connotation négative pour parler des effets indirects associés aux comportements déviants dans les quartiers populaires, dans le but de légitimer plus largement les politiques résidentielles et urbaines de « mixité sociale ».

culturalité. J'ai peur des endroits vides. [...] Nous sommes tous des étrangers là-bas. Tout le monde se respecte, mes voisins sont gentils. Mais le problème, c'est l'autre côté du quartier. [...] Dans la rue où j'habite, je ne vois rien de mal. Mais si tu vas un peu plus loin, il y a beaucoup de choses qui se passent, des choses qui sont dangereuses pour mes enfants. » (Yasmina)

Cette représentation négative des quartiers populaires du centre-ville se ressent d'autant plus chez les réfugiés syriens ayant vécu une forme de « déclassement social » par rapport au statut social qu'ils avaient dans leur pays d'origine. Alissar, enseignante de physique et de chimie en Syrie, est arrivée en 2016 par regroupement familial avec ses deux enfants. Sans emploi et vivant aujourd'hui dans un appartement à Molenbeek, elle explique qu'elle aimerait vivre dans un autre quartier du sud-est de la ville :

« Je suis heureuse à Bruxelles, mais j'aurais aimé être dans un autre quartier, j'aurais voulu par exemple vivre à Ixelles, dans les régions plus propres, mieux organisées, loin du centre-ville. J'ai pensé à chercher, mais je sais que c'est très difficile et compliqué, c'est pour ça que je ne l'ai pas fait. » (Alissar)

De même, Abdel, ancien directeur d'une entreprise de confiserie en Syrie, est arrivé en 2019 en Belgique avec sa femme et ses 4 enfants. Après avoir vécu dans une maison du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre, il doit aujourd'hui

Encadré 2 : Bruxelles comme espace-ressources dans l'installation des réfugiés

Nombreux·ses sont les réfugié·es rencontré·es dont le récit du parcours d'installation à travers la Belgique illustre une forme de soulagement à leur arrivée à Bruxelles. En opposition nette avec leurs expériences précédentes dans les deux autres régions, deux éléments sont systématiquement mis en avant : la multiculturalité et la vitalité économique, sociale et culturelle de la ville. Ils témoignent en effet de moins de racisme (hors marché du logement), mais aussi de plus d'équipements, de services et d'activités permettant leur participation sociale.

À ce propos, Luis, chercheur et artiste colombien ayant séjourné dans un centre d'accueil en Flandre, constituant pour lui un « choc émotionnel » tant face aux conditions de vie qu'à la « pression communautaire et xénophobe locale », témoigne d'un attachement à Bruxelles qui lui permet aujourd'hui de se sentir citoyen, notamment à travers sa pratique artistique et militante : « C'est complètement différent [qu'en Flandre]. Ici il y a tellement de multiculturalité, que je ne le trouve pas, je ne l'ai pas senti ici [le racisme]. [...] Chaque fois que je reviens à Bruxelles je me sens chez moi. Avec tout le chaos, je me dis que ce n'est pas parfait, mais c'est plus ou moins l'espace ouvert qui m'a donné la possibilité d'entrer. [...] Je remercie pour ça, d'habiter ici à Bruxelles. » Ce terme de «chaos» revient d'ailleurs dans d'autres récits pour décrire positivement Bruxelles, un espace-ressources permettant d'abord la survie et puis d'ouvrir le champ des possibles pour les personnes migrantes.

À côté de ces ressources socio-symboliques, l'ancrage local – la réduction de la mobilité quotidienne – apparaît comme une ressource matérielle importante pour les personnes primo-arrivantes. La possibilité de disposer à proximité de toutes les aménités urbaines et services sociaux constitue un avantage dans leur situation administrative et socio-économique : « Je n'avais pas trop le mal de vivre à Charleroi. Mais j'avais besoin d'un logement proche d'un supermarché, proche d'endroits, ... [...] mon mari est malade, il a besoin d'un hôpital, il a besoin de spécialistes et j'étais très fatiguée pour lui. » (Alissar). La mobilité a en effet un coût financier et humain, et est de surcroit un privilège : « On nous dit toujours qu'il y a des logements [moins chers] hors de Bruxelles, mais si tu n'as pas de voiture c'est compliqué. De plus, tu ne peux pas avoir de voiture si tu n'as pas le permis, et le permis tu ne peux pas l'avoir si tu n'as pas de papiers... Donc, pour nous, en tant que migrants, je trouve que Bruxelles c'est le mieux. » (Yasmina)

trouver un nouveau logement sur le marché privé. S'il n'a que peu de prise sur le choix de sa localisation, il exprime toutefois, de son expérience de la ville, vouloir éviter les communes d'Anderlecht et Molenbeek.

4) L'effet miroir du « sous-citoyen »

A côté de leur captivité à la précarité résidentielle en termes de prix, de confort, et dans une moindre mesure de localisation, dont l'image peut se répercuter sur leur estime d'eux-mêmes, les rapports sociaux induits par le marché du logement impactent aussi leur perception qu'ils font d'eux-mêmes au sein de la société d'accueil. Comme on l'a vu plus haut, au travers des différentes discriminations subies, cette institution rappelle souvent aux personnes primo-arrivantes leur place au bas de l'échelle sociale, et renvoie plus généralement une image du migrant, et plus encore du réfugié, comme « sous-citoyen » :

« Par rapport au logement, j'ai senti du racisme et de la discrimination, vu qu'on est réfugié. Et à chaque fois que je cherche un logement ou un travail, personne ne me loue, personne ne m'engage, quand ils voient mon visage, ma couleur de peau, que je viens d'un pays arabe et que je suis musulman. Je me confronte toujours à ce racisme. Enfin pas toujours, mais dans des endroits particuliers. » (Issam)

« Je pense que si je travaillais, il n'y aurait pas de souci pour trouver un logement, mais c'est juste l'aide sociale. Alors que j'ai un contrat annuel avec l'aide sociale, je suis sûre que je peux payer le logement, mais je ne sais pas, il y a un point de vue un peu bizarre de « pourquoi vous ne travaillez pas ». Ce point est assez négatif à Bruxelles. La plupart des gens que j'ai rencontrés ils trouvent que c'est la chose la plus difficile de trouver un logement avec un propriétaire qui accepte la situation. » (Nour)

Les interactions avec le marché du logement peuvent donc participer d'un enfermement dans une image négative d'eux-mêmes, qui peut *in fine* peser à un niveau psychologique dans leur carrière d'installation. Luis, réfugié colombien, à la fois artiste, chercheur et avocat dans son pays, exprime bien cette stigmatisation vécue dans ses relations aux différentes institutions du pays d'accueil, dont le marché du logement :

« J'ai senti que c'est difficile parfois si tu dois t'introduire toi-même comme réfugié. Mais quand tu le fais, c'est parce que tu veux montrer que tu es dans une condition particulière et que tu as besoin d'aide. Et tu ne trouves pas une réponse dans cette direction. Tu trouves parfois le stigmate. Tu comprends, [...] imagines toutes les choses que je suis en train de faire, trouver un logement dans ma condition de réfugié avec une carte orange, apprendre la langue, trouver du boulot. Tout ça, n'est pas la même chose que quelqu'un qui vient dans une autre condition, comme un étudiant, comme quelqu'un qui habite ici en Belgique, qui a la stabilité, c'est pas la même chose pour un réfugié. » (Luis)

Il poursuit en expliquant comment il déjoue cette assignation de réfugié en se créant une « histoire parallèle », à savoir ce qu'il est vraiment dans son pays d'origine :

« Alors dire que je suis réfugié, c'est avec certaines personnes, ou certaines institutions, quand vraiment j'ai besoin d'aide. Parce que si je le fais dans une autre situation, de le dire, et toutes les questions ... Ça active le trauma. Des fois je préfère dire je suis étudiant, je suis artiste, je viens faire l'art. Comme ça j'évite toute la charge des questions. Alors je préfère passer sur ça, une histoire parallèle. » (Luis)

Dans le cas de Thérèse, cette stigmatisation vécue au sein du marché du logement pourrait même renforcer sa représentation inhospitalière de la société d'accueil. En effet, dans sa déception liée à l'impossibilité de trouver un logement abordable, elle semble transposer les discriminations subies sur le marché locatif privé au segment du logement social pour penser son inaccessibilité de fait (cf. *supra*): « *Et puis, quand tu vas [pour] une maison sociale, tu vois qu'aux Blancs, on leur donne une maison, mais toi, tu restes avec tes enfants. C'est comme si on choisissait.* »

Un sentiment d'inhospitalité qui pousse même certains, comme Lounis, à évoquer un retour dans leur pays : « *On est venus ici, on avait beaucoup d'espoirs et malheureusement on n'a rien reçu. [...] Le problème de logement c'est mon premier et dernier obstacle ici à Bruxelles. Plusieurs fois, j'ai pensé à rentrer en Syrie et revenir vivre dans la guerre.* »

4. Les ressources à l'insertion résidentielle

Face à toutes ces difficultés dans l'accès et les conditions résidentielles, les personnes primo-arrivantes mobilisent diverses ressources : les services publics et associations de la société d'accueil, leurs relations familiales et sociales, et enfin les réseaux communautaires et religieux. La capacité à mobiliser ces dernières dépend toutefois des caractéristiques de séjour (titres et ancienneté), sociales et culturelles des personnes : un·e demandeur·se d'asile isolé·e parlant une « langue rare » et sans connaissances en Belgique ne mobilisera pas les mêmes ressources qu'une famille arabophone dont certains membres de la famille sont déjà présents à Bruxelles depuis des années.

4.1. Les services publics généralistes et les associations d'aide aux migrants

Les récits d'installation résidentielle ont montré le rôle ambivalent des CPAS pour les personnes primo-arrivantes. Ce service généraliste est mobilisé d'une part pour l'accès à un logement abordable temporaire – dans le cadre d'une ILA (pour les demandeur·ses d'asile) ou d'un « logement d'urgence » (pour les personnes régularisées et précarisées), et d'autre part pour l'aide au financement de garantie locative (prêts conditionnés). Le premier cas a bien été exposé à travers les récits de Yasmina et d'Abdel : s'il a permis leur « atterrissage résidentiel » à Bruxelles dans de relativement bonnes conditions, ils se trouvent aujourd'hui démunis et frustrés face à l'inaccessibilité du marché privé locatif. Quant aux garanties locatives, s'il permet de répondre à un blocage financier, ce dispositif se heurte souvent aux discriminations des propriétaires. A ce propos, la location « négociée » du premier logement de Fatouma est parlant :

« Depuis que j'ai gagné les papiers, c'est parti au CPAS pour la maison. Mon assistant a dit : ce n'est pas le CPAS qui doit chercher, mais c'est moi qui dois trouver. Je dois marcher et si un appartement est vide, je dois appeler le CPAS. Après, j'ai vu quelqu'un déménager, j'ai demandé à la femme, une femme rwandaise, « tu déménages là ? ». Elle a dit « oui ». Et je lui ai demandé de me donner le propriétaire. Et quand j'ai discuté avec le propriétaire, elle a dit : « moi, je ne prends pas le CPAS, parce que le CPAS tarde le paiement ». J'ai parlé avec lui, et j'ai dit : « aide-moi SVP, je me sens pas bien dans le centre là, donnez-moi un mois. Si je ne gagne pas la maison, je serai dehors, dans la rue ». Et finalement, lui, il a compris, et il m'a demandé de payer la garantie, moi, le loyer pour un mois. Après je suis rentrée et j'ai commencé à payer. » (Fatouma)

Bien que les CPAS n'aident en général pas dans la recherche de logement, Jose explique, en comparant son expérience à d'autres, que le champ d'action des CPAS en matière de logement peut varier d'une commune à une autre : « *Etterbeek aide beaucoup les personnes à trouver une maison. Ils donnent une liste de toutes les personnes propriétaires qui acceptent les personnes au CPAS* ». Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sentiment de différence de traitement entre communes (cf. Partie 5).

Deux autres structures associatives peuvent agir spécifiquement dans la recherche d'un logement, à savoir comme intermédiaire entre le marché locatif privé et les personnes primo-arrivantes : les Agences Immobilières Sociales (AIS) et le Service logement de Convivial. Si le premier, un service généraliste, n'a pas été évoqué par les personnes rencontrées, le second, un service à destination spécifique des réfugié·es, a surtout été mentionné pour des services annexes à la recherche (garantie locative et meubles). Toutefois, dans le cas de Walid, migrant tunisien ayant passé un an en séjour irrégulier et pris en charge par le CPAS jusqu'à l'octroi de son titre de « réfugié », c'est Convivial qui a trouvé son logement et qui l'a aidé à le financer lors des premiers mois : « *C'est eux qui ont trouvé l'appartement. C'était 550€. Et ils ont payé au début. Ils m'ont dit : « tu vas faire un virement automatique de 50€ », parce que j'avais que le CPAS à 1.100€ par mois... ».*

Concernant les BAPA, vu qu'ils ne sont pas tenus d'offrir un accompagnement spécifique au logement (Arrêté 2014, art. 16), il n'est pas étonnant qu'ils ne soient pas cités comme une ressource. On notera néanmoins que, dans le cas de Yasmina, demandeuse d'asile syrienne, dont seul le mari a obtenu le statut de réfugié au sein du ménage, le BAPA est intervenu pour prendre le relais de Fedasil dans l'accompagnement à la recherche d'un hébergement d'urgence.

Enfin, face aux manques institutionnels dans l'accueil des demandeur·ses d'asile (Cf. Partie 1), on notera encore ici le rôle de l'aide citoyenne vers les personnes sans-papiers. Cette logique d'entraide à l'intersection de la société d'accueil et des personnes migrantes s'observe selon deux modalités, soit sous forme de collectif (La Voix des Sans-papiers ou la Plateforme BXLRefugees), soit sous forme individuelle (comme observée lors de la crise ukrainienne). La première modalité a déjà été évoquée dans le cas de Fatouma et son expérience des occupations :

« Le soutien [le collectif] qui casse la porte, beaucoup de sans-papiers rentraient dedans. Parfois, dans ces occupations, il n'y avait pas de courant. Il n'y avait pas de chauffage. Mais après, l'association nous a aidés pour le courant. Ou ils nous aidaient à acheter des petits chauffages. Tu vois, il y a beaucoup de difficultés [...] Dans les maisons pour sans-papiers, ils envoient à manger, des habits, tout. » (Fatouma)

La seconde modalité a permis à Luis d'être hébergé à un moment délicat de sa trajectoire résidentielle (après le centre d'accueil) : *« Je connaissais une personne ici en Belgique et il m'a dit bon, ils sont des amis et ils veulent vous aider, et c'était tout. Parce qu'ils connaissent aussi la situation des sans-papiers, des migrants et des demandeurs d'asile. Ils savent que ce n'est pas facile alors ils essayent d'aider les gens. » (Luis)*

Face à l'immobilisme des pouvoirs publics, d'autres types de ressources, plus informelles, sont mobilisées par les personnes migrantes, et ce dès leur arrivée à Bruxelles.

4.2. Les relations familiales et sociales

Nous avons déjà montré l'importance des réseaux familiaux et sociaux dans l'hébergement des demandeur·ses d'asile lors des premiers mois. Parmi les Syriens, beaucoup ont préféré séjourner chez des membres de la famille déjà présents à Bruxelles, plutôt que dans les centres d'accueil de Fedasil.

« Les trois premiers mois sans ma famille, ils auraient été vraiment difficiles. [...] Les premiers mois quand je suis arrivée ici, je n'étais pas dans un camp. Ils m'ont donné le choix de voir si je voulais rester dans un camp ou aller ailleurs, du coup j'ai mis l'adresse de ma famille et je suis restée chez ma famille. » (Nour)

Mais, au vu des difficultés d'insertion sur le marché locatif privé, l'usage de ces ressources peut se poursuivre après leur régularisation :

« Ça a été très compliqué. À Bruxelles, il y a vraiment une crise du logement. [...] J'ai cherché aussi à Schaerbeek, mais je n'ai pas trouvé. Et je n'ai trouvé qu'ici, à Molenbeek, finalement, du coup je l'ai pris. C'est grâce à mes connaissances » (Hassan)

« Moi j'ai vécu dans deux maisons pour l'instant. Et c'était grâce aux connaissances. C'est le seul point négatif que je trouve : si quelqu'un veut chercher un logement, c'est très difficile sans avoir des connaissances. [...] Avant de venir ici, j'avais une grande famille. Et c'est grâce à ma famille, parce qu'ils ont des connaissances. Plus de 90% des Syriens que j'ai rencontrés ont trouvé leur maison grâce aux connaissances. [...] La maison où j'étais avant était vraiment mauvaise, elle était petite et vieille, et on a dû attendre 2 ans pour qu'une de nos connaissances nous trouve cette maison. Ici j'aime bien, la maison est grande, et est beaucoup mieux. » (Nour)

En définitive, Luis résume bien comment ces ressources sociales sont concrètement mobilisées dans la recherche d'un logement :

« Une fois qu'on était là, on a frappé à toutes les portes des amis, des amis des amis, jusqu'à ce qu'on trouve quelqu'un qui voulait quitter l'appartement et on a dit bon on le prend, parce que sinon c'est pas possible avec une carte orange... » (Luis)

Ceci nous amène aux ressources communautaires, dont les frontières avec les ressources sociales sont relativement floues pour les personnes étrangères.

4.3. Les réseaux communautaires et religieux

Dans la mesure où elles ont été les plus structurantes dans les récits des personnes rencontrées, nous présenterons ici deux types de ressources communautaires mobilisées par des réfugiés, en particulier les Syriens. Le premier concerne les compétences linguistiques de ces derniers, à savoir leur langue natale, l'arabe, mais aussi les langues apprises sur le chemin de l'exil. A cet égard, la connaissance du turc dans la stratégie familiale de recherche d'un logement d'Issam est particulièrement éclairante :

« Mes enfants et mon épouse, quand ils sont arrivés ici ils parlaient déjà anglais et aussi le turc parce qu'ils ont vécu en Turquie. Ça nous a beaucoup aidé pour trouver un logement. Ce qu'on a fait, c'est qu'ils ont pris le tram 51 [du centre-ville], qui arrive jusqu'à Uccle, et du coup ils étaient là-bas pour chercher un appartement comme ça, et voir s'il y a une annonce et trouver quelque chose. On était divisés, quelques-uns ont pris le tram 51 et ils ont trouvé en deux jours un appartement. Ils ont vu l'annonce et on a appelé. C'était trois chambres, un salon et aussi il y avait un duplex. C'était vraiment deux étages et en fait le propriétaire était turc, et du coup ça nous a beaucoup aidés parce qu'on parlait déjà le turc. [...] [Finalement, à cette époque] je n'avais pas besoin du français, j'avais l'arabe et le turc et c'était suffisant. » (Issam)

Les réseaux religieux constituent une deuxième modalité d'insertion résidentielle. L'implication de l'Eglise peut avoir lieu non seulement dans les parcours migratoires (opportunités et logistique de l'exil), mais aussi dans l'installation résidentielle une fois sur place. Le cas de Lounis, réfugié syrien chrétien (syriaque), arrivé avec sa femme et ses deux enfants par l'intermédiaire de l'Eglise au Liban, illustre très bien le rôle de l'Eglise dans sa trajectoire résidentielle en Belgique après le centre d'accueil :

« [Le centre d'accueil nous a pas aidés à trouver un logement, donc], on a contacté le prêtre qui nous a aidés à venir ici. Lui il est venu de la Syrie aussi. C'est lui qu'on a contacté pour demander s'il pouvait nous aider à trouver un logement. On lui a dit qu'est-ce que vous pouvez faire ? Il a dit venez chez moi, on est allés chez lui à Liège, mais on n'a pas aimé vraiment Liège. [...] Mais il y avait un autre prêtre qui habite à Braine-l'Alleud, qui est belge, qui est connu ici qui connaît aussi le prêtre. Du coup on a contacté ce prêtre, on est allés chez lui, on a parlé avec lui et il était vraiment très accueillant et après une semaine il nous a téléphoné pour nous proposer un logement à visiter. [...] Et on est allés dans cette maison elle était très bien, très propre, mais après quelques mois, on s'est rendu compte que c'était pourri. Du coup, voilà la première période on était vraiment perdus, perdus, perdus. » (Lounis)

Aujourd'hui, Lounis et sa famille ont trouvé un appartement à Bruxelles, dans le haut de Schaerbeek, non loin des églises syriaques catholiques bruxelloises. Et une fois de plus, une association religieuse est intervenue, pour la garantie locative cette fois :

« J'ai passé 6 mois pour chercher un logement, j'ai tout essayé, et au final j'ai rien trouvé. Mais heureusement que mes cousins reçoivent l'aide de cette société chrétienne qui nous a aussi aidés à garantir la maison. [...] Ce sont eux qui sont intervenus. Ils ont même mis leur nom dans notre bail pour dire que ce

sont eux les garants et qu'ils nous aident à payer. Réellement ils ne payent pas, c'est nous qui payons, mais juste pour nous aider à trouver un logement et avoir un bail. » (Lounis)

D'autres exemples illustrent le rôle des institutions religieuses dans les parcours résidentiels. Alissar, montre comment l'Église est devenue un vecteur de son installation à Bruxelles, tant dans l'orientation vers le parcours d'accueil que dans sa recherche de logement :

« A Charleroi, c'était ma dernière année, le contrat [de bail] était terminé presque. J'avais besoin de chercher une maison. Et cette dame algérienne qui est infirmière dans la crèche [de mes enfants], elle m'a beaucoup aidée. Pendant 4 à 5 mois, je cherchais, mais je n'ai pas trouvé. Du coup, les propriétaires de cette maison à Molenbeek, de ce bâtiment, ils travaillaient en collaboration avec l'Église qui voulait louer pour les réfugiés. En fait, c'était mon amie qui était invitée pour aller visiter, mais par coïncidence j'y étais aussi. [...] Ils ont vu que j'ai deux enfants et que mon mari était malade. Une semaine après, ils m'ont appelée pour me proposer de louer la maison. J'ai accepté tout de suite. [...] On paie moins cher que le marché. » (Alissar)

Enfin, Jose, réfugié colombien, vit lui dans une église évangélique à Forest, en échange de petits services de maintenance du lieu :

« Un ami du Salvador qui habitait avec moi dans l'asile. Il est pratiquant, il m'a dit qu'il y avait une petite chambre. Avant c'était la chambre du pasteur, mais le pasteur maintenant habite à Louvain, c'est un Flamand. Et j'ai pris la chambre. C'est grand et pas cher. [...] C'est une église baptiste. J'aide beaucoup dans l'église, parce que je connais beaucoup de la peinture, dans l'asile j'ai pris le cours de peinture et de carrelage. Et j'ai aidé beaucoup gratuitement. Parce que c'est une ASBL. L'Église n'est pas riche, elle est pauvre. Et il y a peu de personnes, 30 ou 25. J'ai aidé beaucoup, le pasteur est content. Parce que les autres personnes qui ont habité dans la chambre n'ont pas aidé. C'est le quotidien. » (Jose)

En somme, ces récits nous montrent comment les ressources familiales, sociales et communautaires des personnes primo-arrivantes tendent à compenser les déficits de l'État social, et plus spécifiquement le décalage entre ses institutions généralistes et les personnes primo-arrivantes.

5. Vers un accompagnement spécifique ?

Nous avons vu comment le logement se révèle être une difficulté d'un ordre supérieur dans l'installation des personnes primo-arrivantes. D'une part, la stabilisation résidentielle permet l'accès à la citoyenneté et au bien-être – du moins si leurs caractéristiques individuelles ne les contraignent pas à accepter des logements trop chers et insalubres ; et d'autre part, la question du logement se rencontre à chaque étape de la carrière d'installation, et de ce fait impacte les autres dimensions de l'installation. Ce dernier point donne ainsi à réfléchir à un accompagnement résidentiel sur le long terme des personnes primo-arrivantes.

Dans la mesure où la location d'un logement dépend directement du pouvoir d'achat des individus qui provient lui-même d'un autre marché, celui du travail, la question du logement doit se comprendre à l'intersection de ces deux marchés. Les récits des personnes primo-arrivantes ont d'ailleurs particulièrement bien montré cette imbrication :

« Honnêtement, j'ai tellement peur de l'avenir, parce que je n'ai pas de travail. Et s'il n'y a pas de travail, j'ai pas beaucoup d'espoir de trouver un logement, si on sort de cette maison [du CPAS] où je suis aujourd'hui. Et au final, je suis dans une situation de stress, d'angoisse très forte, parce qu'on n'est pas stable. Après toutes ces années, on n'est pas encore stabilisés, on n'est pas installés. » (Lounis).

C'est donc en gardant à l'esprit l'interaction de ces deux dimensions de l'installation que nous analyserons les interactions des personnes primo-arrivantes avec le marché de l'emploi.

Partie 3. L'emploi et l'insertion socio-professionnelle

Les carrières d'installation des personnes primo-arrivantes passent par une stabilisation résidentielle, qui est elle-même dépendante d'une stabilisation économique à plus long terme (un revenu durable). Cette dernière impose ainsi aux personnes migrantes – ou du moins à un membre du ménage – de se confronter relativement vite au marché du travail ainsi qu'aux services publics d'aide sociale et de soutien à l'emploi.

Comme dans d'autres grandes villes, les processus de métropolisation à l'œuvre à Bruxelles depuis plus de deux décennies ont impacté non seulement le marché du logement, mais en premier lieu celui du travail³³. Les conséquences peuvent être synthétisées en deux grandes thèses non nécessairement contradictoires : d'une part, celle de la « professionnalisation »³⁴ révélant une qualification croissante de l'emploi tertiaire métropolitain aux dépens de l'emploi industriel ; et d'autre part, celle de la « dualisation sociale »³⁵ avançant une polarisation des travailleur·ses avec, d'un côté, la croissance d'une main-d'œuvre hautement diplômée liée à la concentration accrue des activités stratégiques dans les grandes villes, et de l'autre, la croissance d'une main-d'œuvre peu diplômée dans les services flexibles et peu rémunérateurs, notamment destinés aux classes supérieures (sécurité, nettoyage,...). À cet égard, l'immigration internationale constitue une résultante autant qu'un élément constitutif de cette transformation du marché de l'emploi.

Cette transformation économique des villes s'inscrit plus largement dans la reconfiguration de la segmentation du marché du travail, opposant un marché primaire, héritage des *Trentes Glorieuses*, et un marché secondaire marqué par la tertiarisation et la flexibilisation de l'économie³⁶. Le premier offre des emplois relativement bien rémunérés et stables (à durée indéterminée et généralement à plein temps) pour des salarié·es qualifié·es en forte concurrence, tandis que le second propose des emplois peu rémunérés et flexibles (temporaires et/ou à temps partiel) pour des salarié·es et indépendant·es peu qualifié·es et souvent issu·es des minorités (e.g. : immigré·es). Les carrières précaires de ces dernier·es sont ainsi souvent entrecoupées de périodes d'inactivité et de chômage.

Si les inégalités socio-professionnelles proviennent du manque de mobilité entre ces deux marchés, il s'agira dans notre cas de montrer comment les carrières d'installation de personnes primo-arrivantes aux profils différents s'intègrent (ou pas) dans ce double marché. Avant d'explorer les facteurs d'(in)accessibilité du marché de l'emploi et les ambivalences des dispositifs d'insertion socio-professionnelle, il importe de revenir sur l'activation et l'instabilité économique avant l'accès aux droits sociaux.

1. De l'activation (in)formelle à la dépendance à l'Etat

Comme exposé dans la première partie, les premiers mois des personnes migrantes sont pour beaucoup des périodes qui riment avec l'illégalité et/ou l'attente, mais aussi, en corollaire, avec une grande précarité économique, résidentielle et psychologique. Pour toutes ces raisons, les récits de cette période d'atterrissement sont souvent lacunaires, voire étouffés³⁷, ce qui peut compliquer leur compréhension et analyse. Ceci étant dit, il en ressort une volonté précoce – ou plutôt une nécessité – d'activation économique plus ou moins formelle jusqu'à la régularisation du séjour et à l'accès aux droits sociaux (CPAS). Si l'obtention du RIS constitue bien souvent une première étape de stabilisation et, dans certains cas de tremplin vers l'emploi formel, cette trajectoire n'est en aucun cas linéaire : le retour au chômage et au travail informel guette toujours. Et la frontière entre allocation, revenu formel et revenu informel peut rester longtemps floue. Pour exposer ses trajectoires, nous distinguerons, les migrant·es économiques en séjour irrégulier des demandeur·ses d'asile en centre d'accueil.

33. Ce paragraphe est construit à partir de l'article de G. Van Hamme et M. Van Crieckengen : « Compétitivité économique et question sociale : les illusions des politiques de développement à Bruxelles », *Métropoles* [Online], 11/12 December 2012 : URL: <http://journals.openedition.org/metropoles/4550>; DOI: <https://doi.org/10.4000/metropoles.4550>

34. Hamnett C., (1996), « Social polarisation, Economic restructuring and welfare state regimes », *Urban studies*, 33, 8, p. 1407-1430.

35. Sassen S., (1991), *The Global Cities*, Princeton, Princeton University Press.

36. Dans son Monitoring socioéconomique 2022, Unia fait sienne la thèse de la segmentation du marché du travail en Belgique (développée notamment dans les travaux de William T. Dickens and Kevin Lang).

37. Walid, par exemple, baissa systématiquement la voix lorsqu'il évoqua sa période sans papiers et de travail au noir.

Pour deux des personnes participant à l'enquête qui ont fui seules les « printemps arabes », l'activation précoce par le travail au noir a été un moyen de survivre, mais résulte aussi d'une incompréhension de l'accueil et du marché du travail en Belgique. Issam, d'abord, ancien chauffeur de camion syrien arrivé en 2011 avec un visa touristique pour « *tenter sa chance* » en Europe, a mobilisé ses ressources communautaires – les langues arabe et turque – pour trouver une première opportunité professionnelle dans un garage. La guerre ayant éclaté en Syrie un mois plus tard, il a dû néanmoins changer sa stratégie migratoire afin de regrouper sa famille :

« J'avais un visa touristique pour un mois, je me suis dit si je ne trouve pas un travail je rentre au pays, j'avais le ticket pour rentrer en Syrie. Et du coup c'était juste une tentative pour voir comment je peux faire, comment je peux me débrouiller. [...] du coup voilà j'ai essayé de rencontrer des gens. Et j'ai fréquenté un resto qui s'appelait Alep, qui offre des petits déjeuners arabes et libanais. Et aussi il y avait une mosquée que j'ai fréquentée. Du coup là-bas, je suis allé chez l'imam, je lui ai demandé s'il connaissait des Syriens, s'ils pouvait me mettre en contact avec des Syriens pour trouver un travail. Et du coup, il m'a fait rencontrer un fils d'un ancien ambassadeur syrien ici qui avait un garage de voitures, à côté de Merode et je suis allé chez lui et là-bas il m'a proposé un travail dès le premier mois. À ce moment-là, il y avait la révolution qui a commencé en Tunisie, en Égypte et puis en Libye et au Yémen et puis en Syrie. Et du coup, j'ai décidé de rester en Belgique, alors que je n'avais plus de visa, plus de permis pour rester. Mais j'ai décidé de rester et de continuer à travailler au noir pour pouvoir rester et survivre. [...] [Bien plus tard] j'ai demandé l'asile, mais je ne sais pas, je n'ai pas bien compris, je n'ai pas eu les papiers au début, mais après ils m'ont finalement accepté [réfugié humanitaire, et non politique]. [...] Pendant ce temps-là, j'ai travaillé au noir, parce que je n'avais pas d'autre opportunité. Du coup, je travaillais vraiment du matin au soir tous les jours, jusqu'à ce que j'ai pu ramener ma famille. » (Issam)

C'est ainsi que sa famille est arrivée en Belgique plus de deux ans après lui, et qu'il a pu progressivement trouver une stabilité économique avec l'aide du CPAS : d'abord avec le RIS et ensuite avec un premier emploi en article 60 (dans une agence de titres-services).

Walid, quant à lui, Tunisien arrivé en 2013 sans papiers en Belgique, a travaillé pendant plusieurs mois comme plongeur avant d'être envoyé à l'Office des étrangers après un contrôle dans les cuisines de l'hôtel. Après cette période difficile qui s'est accompagnée d'alcoolisme et de sans-abrisme, il a été reconnu comme réfugié en 2014 et a connu depuis lors une trajectoire professionnelle qu'on pourrait qualifier d'ascendante (cf. : encadré 3). Il raconte comment sa prise en charge par l'Etat l'a sorti de la rue et du travail informel :

« Depuis que j'ai fait mes papiers, je n'ai jamais travaillé au noir. Je travaille tout le temps déclaré, je vais vous dire pourquoi. C'était pendant un an, ils [la Police et l'Office des étrangers] m'ont dit : « Comment tu vis ? ». J'ai dit la vérité, je suis obligé de travailler [au noir] pour avoir de l'argent. Mais j'ai eu des problèmes : [...], quand tu travailles ici au noir, tu as une mauvaise situation, les gens en profitent. [...] C'était un hôtel comme ça, mais les cuisines privées. Et comme par hasard, il y a eu un contrôle. [...] J'ai été au commissariat, tout près d'Anderlecht. Il y avait une dame, elle m'a beaucoup aidé, c'était la chef. Je lui ai dit : « Madame, moi, ça fait quelques mois ici, j'ai pas de revenus, j'ai rien et j'ai des problèmes. Je ne sais pas comment je dois faire, je suis perturbé ici, j'ai rien et personne ». Et elle m'a dit beaucoup comment, elle m'a dit : tu vas aller à l'Office des étrangers, [...] tu demandes un avocat gratuit, et il va faire le nécessaire, mais maintenant tu ne dois plus jamais travailler au noir. » On m'a dit comment je dois faire, et je me suis inscrit au CPAS, et petit à petit... Mais je me rappelle bien il m'a dit : « Tu ne peux plus [travailler au noir] »... » (Walid)

À côté de cette activation informelle, certains demandeurs d'asile, séjournant dans des centres d'accueil, ont également cherché à s'activer durant cette période d'attente³⁸. En écho à son discours sur l'inactivité dans les centres Fedasil (cf. Partie 1), Ousmane explique comment il a su mobiliser l'aide publique pour trouver un premier emploi qui l'a mis sur la voie professionnelle³⁹, du moins jusqu'à la crise sanitaire :

38. Depuis le 1^{er} janvier 2019 (réforme des permis de travail), les demandeurs d'asile qui n'ont pas reçu de décision sur leur demande après 4 mois ont automatiquement le droit de travailler.

39. On notera ici qu'à la différence d'Actiris, les agences régionales de l'emploi en Wallonie (Forem) et en Flandre (VDAB) ont un accord de coopération avec les autorités fédérales en vue de l'insertion des demandeurs d'asile sur le marché de l'emploi.

« [Mon assistante sociale chez Fedasil] m'a aidé en 2019 à trouver une formation et du travail : elle m'a mis en contact avec quelqu'un du Forem. [Et cette autre dame du Forem] m'a dit qu'elle connaissait peut-être quelqu'un qui pourrait me prendre dans la cueillette de fraises. Moi, j'ai appelé, puis été, et il m'a directement pris. Mais après c'est à chaque fois moi qui ai trouvé [un travail]. [...] J'ai terminé ça, puis je suis venu à Bruxelles, à Laeken. J'ai travaillé en Flandre pour cueillir des concombres et des courgettes. J'ai terminé ça, j'ai préparé un CV. J'en ai donné beaucoup à Charleroi et à Bruxelles. Un jour, j'ai déposé à De Brouckère et ils m'ont appelé [Horeca]. Ils m'ont pris à l'essai, ils ont trouvé que je travaillais bien, ils m'ont offert un CDI. C'était en décembre 2019. Après 2020, le COVID est arrivé... Là je suis resté au chômage, à la maison. Je n'avais pas encore mon logement actuel [studio à Anderlecht]. Mais grâce à mon travail, j'ai eu une adresse à Saint-Josse [cohabitation]. » (Ousmane)

Après cette courte mais intense période d'activité professionnelle, il est d'abord resté au chômage technique (2020) avant de passer en chômage complet après sa régularisation en tant que réfugié (2021). Aujourd'hui, vu qu'il rencontre désormais de grandes difficultés à trouver un emploi, il a décidé de commencer une formation linguistique.

De même, Abdel, entrepreneur industriel syrien, a travaillé pour le centre de la Croix-Rouge à Arlon où lui et sa famille ont séjourné pendant un an. Cette petite rentrée d'argent lui a permis de subvenir à quelques besoins nécessaires à des enfants en bas âge :

« J'ai essayé de travailler un peu pour le centre, dans la cuisine, etc. Pour gagner un peu d'argent. Je pouvais toucher près de 40 euros par semaine. [...] Ce qui m'a permis d'acheter ce que mes enfants avaient besoin : du lait ou des choses comme ça... Cet argent m'a permis de nous débrouiller pendant ces premiers mois. » (Abdel)

Depuis l'obtention du statut de réfugié, ils dépendent du CPAS tant pour le logement (cf. Partie 2) que pour leur revenu (RIS). Abdel estime aujourd'hui qu'avec son expérience et son niveau de qualification, et surtout sans la langue, il a peu de chance de trouver un travail, ce qui l'a même amené à envisager de recourir au travail au noir :

« J'ai même cherché un travail au noir, mais je n'ai pas trouvé. Mais je n'avais pas vraiment envie de prendre ce risque, c'est beaucoup de risque pour être mal payé. Je préfère travailler dans une entreprise légale, en blanc, dans le pays. » (Abdel)

En somme, après une activation précoce pour certains, le passage par l'aide sociale (CPAS, voire le chômage pour ceux qui ont eu un emploi déclaré) constitue une étape de stabilisation nécessaire à l'installation. Toutefois, cette dépendance à l'État peut très souvent s'éterniser, et ce pour trois raisons au moins :

- **primo, la charge émotionnelle de l'exil et la charge administrative de l'installation** (régularisation du statut de séjour, recherche de logement, recherche d'école, etc.) repoussent bien souvent la mise au travail. Si cette deuxième charge touche en premier lieu les femmes (cf. Partie 4), Abdel témoigne lui aussi de l'effet de cette charge de l'installation sur son insertion professionnelle : « J'ai envie de retrouver un boulot comme en Syrie, ouvrir une entreprise. Mais ça, je le pense pour après, ça ne peut pas être pour maintenant. Maintenant, il y a trop de choses importantes à faire... Par exemple, je dois faire le permis de conduire parce que celui de la Syrie, il paraît qu'il n'est pas reconnu ici. »

- **secundo**, et plus structurellement, **l'inaccessibilité du marché du travail** pour les personnes primo-arrivantes, qui sera abordée dans la sous-partie suivante ;

- **tertio, le paradigme séquentiel de l'insertion socio-professionnelle des personnes primo-arrivantes**. Comme nous le verrons dans la troisième sous-partie, la linéarité du triptyque « langue/formation/emploi », dont les dispositifs sont par ailleurs caractéristiques du « puzzle institutionnel bruxellois », a tendance à rendre les parcours d'insertion socio-professionnelle trop longs et désincarnés, à savoir peu portés vers la finalité : une mise au travail rapide.

Ce retard d'insertion professionnelle est *in fine* préjudiciable tant pour les personnes primo-arrivantes que pour la société d'accueil.

2. Des facteurs cumulatifs d'inaccessibilité au marché de l'emploi

Avant la pandémie (2019), le marché de l'emploi en Belgique était caractérisé par un taux d'emploi (71 %) en deçà de la moyenne européenne (73 %), et cet indicateur était le plus faible en RBC (62%) en comparaison à la Région wallonne (65%) et la Région flamande (75%)⁴⁰. Si ces parts n'ont pas fondamentalement changé après la crise sanitaire, on observe toute de même, en 2022, une croissance de l'emploi (+2%), en particulier en RBC (65%). Mais les effets de la pandémie à l'échelle nationale se révèlent surtout dans le statut des actifs occupés, avec une tendance à la hausse des indépendants (+12%) par rapport aux salariés (+1%)⁴¹.

Dans ce contexte, le taux d'emploi des personnes issues d'un pays hors-UE était en Belgique durant la dernière décennie inférieure à 50 %⁴². En 2021, ce taux était de 54% pour une moyenne européenne de 64%, à savoir un des pires ratios d'Europe. De plus, on observe une différence de 31% avec les personnes belges (85%)⁴³. Enfin, selon l'enquête réalisée par le CRAcs-CBAI en 2021, le taux d'emploi des anciens bénéficiaires du parcours d'accueil était de seulement 36%⁴⁴. Au-delà de l'accès, l'écart salarial lié à l'origine reste également l'un des plus élevés d'Europe : les personnes étrangères gagnent en moyenne 43 % de moins que les natifs⁴⁵. Ce constat s'explique par le fait que les personnes nées en dehors de l'UE sont concentrées dans les postes faiblement qualifiés et flexibles des secteurs peu rémunérateurs, tels que l'Horeca ou l'entretien⁴⁶. Et à ce propos, en RBC, le taux de sous-emploi des personnes d'origine étrangère s'élève à 74%, touchant en particulier les étrangers hors-UE⁴⁷.

Les entretiens ont mis en évidence l'ensemble des facteurs connus d'inaccessibilité au marché de l'emploi et ont montré comment ces contraintes touchent de manière cumulative les personnes primo-arrivantes.

2.1. La difficile valorisation des compétences

Le premier facteur d'insertion sur le marché du travail est sans aucun doute la reconnaissance des compétences et des qualifications, en premier lieu à travers l'équivalence des diplômes. D'autres compétences non-académiques, telles que les savoir-faire pratiques et les permis de conduire, peuvent également se révéler un enjeu d'accessibilité pour d'autres profils moins diplômés.

L'équivalence des diplômes est une difficulté bien connue des personnes primo-arrivantes⁴⁸, comme en atteste d'ailleurs sa prise en compte dans le cadre de l'accompagnement social du parcours d'accueil. À ce propos, le partenariat avec le CIRE est d'une grande aide pour les bureaux d'accueil, et se vérifie largement dans les témoignages des personnes rencontrées. Nous rappellerons ici que, si cette démarche administrative est facilitée pour les réfugiés et demandeurs de protection internationale, elle n'est toujours pas gratuite et assez rigide du côté francophone (service de la FWB) en comparaison avec la Flandre (NARIC)⁴⁹. De plus, ces difficultés d'équivalence ne sont pas seulement le lot des réfugiés.

40. Ibid. : IRFAM (2021), sur base des données de la Banque Nationale de Belgique (2019).

41. Enquête par sondage de Statbel - SPF Emploi (2022) : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#news>

42. Ibid. : IRFAM (2021), sur base du Rapport 2018 du Conseil supérieur de l'emploi.

43. Statbel - SPF Emploi (2021).

44. Ibid : Rapport de recherche du CRAcs, 2021.

45. Ibid. : IRFAM (2021), sur base du Rapport 2018 du Conseil supérieur de l'emploi.

46. Selon le Conseil supérieur de l'emploi (2018) et l'IRFAM (2021).

47. View.brussels, Monitoring selon l'origine sociale, 2020.

48. « Selon le Conseil supérieur de l'emploi (2018), le marché du travail belge se caractérise par un taux de surqualification plus élevé chez les personnes étrangères (38 %) que natives (18 %). Cette différence est due, entre autres, à la non-reconnaissance des diplômes et des qualifications obtenues à l'étranger » (IRFAM, 2021).

49. On notera comme différences majeures en Flandre (CIRE, « Les procédures d'équivalence de diplômes pour les réfugié·es », 2021) : un seul service – à savoir une seule procédure – pour l'ensemble des niveaux de diplôme ; une procédure gratuite pour les bénéficiaires de cette procédure spécifique destinées aux réfugiés, ainsi que tout autre type de public inscrit à Actiris/VDAB, ou bénéficiaire du CPAS ; une souplesse administrative (ni originaux, ni copies certifiées requis) ; des procédures alternatives et à moyen terme de reconnaissance des connaissances et compétences pour les réfugié·es (questionnaires, entretiens et immersion évaluative au sein d'universités/hautes écoles).

Au regard des entretiens, plusieurs difficultés sont rencontrées dans les procédures d'équivalence. Premièrement, la non-possession des documents (copies certifiées ou non) pour les réfugiés peut soit ralentir, soit bloquer l'équivalence de diplôme. C'est le cas de Lounis (ingénieur) et de sa femme :

« Ma femme a eu l'équivalence. Elle a dû attendre 3 ans pour avoir l'équivalence. Mais pour moi ce n'était pas possible, car je n'avais pas tous les papiers. » (Lounis)

Deuxièmement, cette démarche administrative peut fortement se complexifier eu égard au titre de séjour, en particulier pour les personnes en regroupement familial, rappelant de surcroit la différence de droits selon le statut (cf. *infra*), comme en témoigne Alissar :

« J'ai essayé. Il y avait une association qui m'a aidée aussi, j'ai oublié son nom [probablement le CIRE]. Grâce à cette association, ils ont contacté le service d'équivalence. Et vu que j'étais en regroupement familial, ils m'ont dit : «vu que vous n'êtes pas réfugiées, on a besoin de beaucoup de documents de Syrie. Vous devez aller les chercher». [...] Du coup, j'ai commencé à pleurer devant elle. La dame de l'association m'a dit, je sais qu'ils ne vont pas l'accepter, si vous étiez une réfugiée, ça aurait été plus facile. » (Alissar)

De même, Tatyana, ressortissante russe arrivée en regroupement familial auprès d'un Belge, est enseignante d'anglais, mais ne peut toujours pas pratiquer sa profession faute d'équivalence de diplôme. La différence de traitement institutionnel entre réfugiés et « regroupé à un réfugié » sera plus largement exposée dans les parties 4 et 5.

Troisièmement, si la reconnaissance du niveau d'étude supérieure (bachelier ou master) est facilitée, celle du domaine d'étude est plus difficile pour les « métiers réglementés »⁵⁰. Et ceci est d'autant plus complexe pour les professions libérales régies par un ordre professionnel propre au pays d'accueil. Si le cas des médecins est bien connu, nos entretiens l'illustrent à travers la profession d'avocat. Le cas de Jose montre bien comment il a été très vite découragé à exercer sa profession :

« Je parle avec le conseiller d'orientation du CPAS et il me dit qu'avec mon profil je peux travailler comme gérant de banque. Je dis : «Ce n'est pas logique, avec mon diplôme, l'équivalence est possible». Mais pas pour l'exercice de ma profession [avocat]. C'est possible de l'homologuer, mais pas pour l'exercer... »

De même, Francine a étudié le droit pendant 5 ans au Burundi et a fait un master en droit international en Irlande, mais ses diplômes non validés ne lui donnent pas accès à l'emploi. Elle exprime ainsi qu'il y a une « difficulté à exprimer ses compétences », et qu'il faudrait se focaliser sur les connaissances et la pratique plutôt que sur les diplômes. **En définitive, cette non reconnaissance des diplômes entraîne une dévaluation des compétences dans la perspective d'une insertion sur le marché du travail.**

À côté des diplômes, la valorisation des compétences et savoir-faire non-académiques est un autre enjeu au vu du profil social et économique de certaines personnes primo-arrivantes. Le cas de Yasmina en est un exemple :

« Maintenant, j'ai vraiment envie de trouver un travail qui me corresponde et qui ne me rende pas trop fatiguée avec ma maladie. Je ne veux pas juste recevoir le CPAS, je veux être plus active. [...] Moi, je travaille dans la couture depuis que j'ai 18 ans, du coup j'ai vraiment l'expérience, mais je n'ai pas une formation officielle. » (Yasmina)

Par manque de reconnaissance officielle⁵¹, ces compétences, telles que la couture (Fatouma et Yasmina), la cuisine (Ousmane et Alissar), la mécanique automobile (Ousmane et Issam) ou encore les pratiques artistiques (Luis), se manifestent souvent à travers le bénévolat ou des activités citoyennes, et donc en dehors du marché

50. Une « profession réglementée » est une activité professionnelle, dont l'accès, l'exercice ou une des modalités d'exercice est subordonné directement ou indirectement, en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives, à la possession de qualifications professionnelles déterminées.

51. Aucun·e enquêté·e ne nous a parlé des services de validation des compétences de la FWB et/ou de BF.

du travail : « Il y a une association là-bas [Vie Féminine], je suis rentrée, et j'ai fait de la couture. Il y a une photo... J'ai fait du travail de bénévole, ce n'est pas payé... » (Fatouma). Le bénévolat semble toutefois fortement corrélé au genre (cf. Partie 4).

Enfin, l'accès au permis de conduire constitue une autre difficulté, *a fortiori* pour ce profil peu diplômé. Ceci est particulièrement le cas pour Issam et Ibrahim qui étaient chauffeurs de camion dans leur pays d'origine. Issam l'explique comme ceci :

« J'aimerais bien recevoir le permis C, le permis de conduire qui m'aide à conduire un camion. Parce qu'à la base mon métier c'est chauffeur de camion. [...] j'ai déjà eu mon permis en Syrie. J'ai le permis B mais pour avoir le permis C, à cause de la langue, je dois quand même faire quelques heures de pratique, et aussi passer un examen théorique et améliorer mon français pour pouvoir recevoir ce permis-là. » (Issam)

Alors qu'Issam fait des cours de français en vue de l'obtention de ce permis (niveau A2 requis), Ibrahim l'a passé et a échoué au test de langue. Et cette contrainte linguistique ne s'observe pas seulement pour le permis, Francine raconte qu'elle connaît un infirmier qui ne peut pas avoir de reconnaissance de diplôme parce qu'il a échoué à l'examen de français alors qu'il a travaillé des années comme infirmier dans son pays d'origine.

2.2. La connaissance de la langue

Comme le dernier exemple présenté par Francine l'identifie, la connaissance de la langue est une composante essentielle dans l'insertion professionnelle des personnes primo-arrivantes. Nombreuses sont les personnes qualifiées rencontrées qui pointent leur manque de connaissance linguistique pour pouvoir pratiquer leur profession :

« Je voulais travailler comme enseignante, continuer de faire mon travail dans mon domaine, mais ça ne marchait pas. D'abord, la langue, c'était d'abord la langue. » (Alissar)

« J'avais une usine de bonbons. J'aimerais bien travailler dans quelque chose de similaire ici en Belgique... Dans une usine de chocolat ou d'autres bonbons. J'ai beaucoup d'expérience dans ce domaine. Si j'avais déjà la langue, j'aurais trouvé plus facilement un travail. [...] Mais il faut la langue quand même, la langue française. Je sais comment produire des bonbons, mais ce n'est pas assez. » (Abdel)

Alors que ce préalable linguistique est indispensable pour postuler à « un bon job », la question du niveau nécessaire sur le marché du travail est plus délicate dans un contexte où les exigences linguistiques du parcours d'accueil ont été réduites (A1 oral pour le public « Alpha »). A ce propos, Abdel répète à plusieurs reprise que son niveau A2 n'est pas encore suffisant pour trouver un travail.

Mais comme nous le verrons dans la suite de cette partie, cet impératif linguistique peut bloquer l'accès à l'ISP, et ainsi plus largement rentrer en tension avec la mise à l'emploi.

2.3. Les discriminations raciales et fondées sur l'âge

Si les discriminations à l'embauche sont présentées comme l'un des facteurs les plus structurants de l'inaccessibilité des personnes d'origine étrangère au marché de l'emploi⁵², nos entretiens en font peu écho. Quand elles sont exprimées, elles le sont dans un argumentaire plus général, souvent intégrées avec celles vécues sur le marché du logement (cf. citation d'Issam dans la partie 2, p.42). Mais ceci peut peut-être s'expliquer par le fait que les interactions sur le marché de l'emploi sont généralement moins directes et plus contrôlées que sur le marché du logement. S'il l'intègre dans un argumentaire sur le manque de ressources sociales, Lounis, ingénieur électrique de 56 ans ayant également travaillé dans la fonction publique en Syrie, en est peut-être un exemple :

⁵². Unia, « Monitoring socioéconomique – Marché du travail et origine », 2019 ; View.brussels, « L'origine étrangère : un frein à l'emploi à Bruxelles », 2019.

« Moi je fais de mon mieux, j'ai fait plusieurs ateliers pour apprendre à faire le CV, pour bien chercher un emploi. Maintenant sur mon PC, j'ai 30 ou 40 exemples de CV. À chaque fois que je vois un travail, j'adapte un peu le CV. À mon avis le CV, ils ne le lisent pas vraiment, mais si vous connaissez quelqu'un, là ça marche! Vraiment les connaissances sont très importantes ici à Bruxelles. J'essaie toujours, j'ai postulé pour plusieurs entreprises. J'ai envoyé plusieurs mails pour des sociétés [...], mais deux minutes après je reçois un mail avec : « Monsieur on a lu votre CV et il ne correspond pas à notre travail ». Mais moi je pense qu'il n'a même pas lu en fait, c'était juste deux minutes après. » (Lounis)

Le récit de Lounis donne également à penser un autre type de discrimination fondée sur l'âge. En effet, à l'instar d'autres personnes de plus de 50 ans rencontrées, on ressent dans leur discours une forme de fatalisme associé à leur âge avancé. Par exemple, Khaled, Libanais de près de 60 ans, l'exprime comme ceci :

« On a fait l'intégration, mais à mon âge je trouve que c'est un peu difficile. Le soir, je regarde un peu les annonces et tout ça, mais... [rire] Ils veulent des gens comme vous [de 30 ans] [...] Je commence à réfléchir à la possibilité d'ouvrir quelque chose de petit pour ne pas être à la charge de quelqu'un d'autre. Je n'ai jamais été dans cette situation. Il faut voir, il faut voir. » (Khaled)

Sékou, lui, estime avoir été victime d'âgisme dans un dispositif ISP : malgré la réussite des tests d'entrée à une formation en électromécanique, il n'a pas été repris, et pense aujourd'hui que des personnes plus jeunes ont été privilégiées. En dernière analyse, ces expériences vécues de discrimination peuvent avoir pour effet de renforcer, en particulier chez les hommes, le petit entrepreneuriat ethnique comme le sous-entendait Khaled avec son projet de petite restauration libanaise. Un exemple qui abonde ainsi dans le sens des thèses d'Unia sur l'ethnos-tratification du marché de l'emploi.

2.4. Le genre, la situation familiale et l'état de santé

La situation familiale (charge du domicile et des enfants), ainsi que l'état santé de ses membres – souvent impacté par l'exil, sont d'autres composantes qui entravent l'entrée des femmes primo-arrivantes sur le marché de l'emploi⁵³. Si un focus sur la dimension genrée de l'installation est réalisé dans la partie suivante, on ne reviendra ici que brièvement sur les effets en matière d'insertion socio-professionnelle.

Le cas d'Alissar montre particulièrement bien comment son rôle de mère a pour conséquence de retarder son insertion socio-professionnelle : « *En fait, je voulais faire une formation de cuisinière. Mais comme mon mari était malade, c'était difficile de le faire. Maintenant le problème, c'est que mes enfants ont besoin de moi tout le temps, ils sont en chocs...* ». De même, Nour, autre mère syrienne, témoigne d'une carrière professionnelle postposée, quand bien même sa situation administrative et familiale est relativement moins difficile : « *J'ai envie de retrouver un boulot comme en Syrie, ouvrir une entreprise. Mais ça, je le pense pour après, ça ne peut pas être pour maintenant. Maintenant, il y a trop de choses importantes à faire* ».

Fatouma, ensuite, montre comment son état de santé, résultant de sa difficile condition résidentielle depuis son arrivée en Belgique (cf. Partie 2), restreint son champ des possibles professionnels, pourtant déjà socialement fortement réduit (domaine du Care) :

« Maintenant, j'ai gagné les papiers pour travailler, mais ce n'est pas facile pour moi. Depuis que je me suis fait opérer au dos, ça ne va plus. Si je marche beaucoup, ça fait mal. Depuis que j'ai gagné le papier, si je dois travailler, ça ne peut être un travail difficile. Moi, je ne peux plus faire le nettoyage là. Un travail dur comme ça,

53. Parmi le public admis au Parcours d'accueil en 2021 (APA, 2022), le taux d'emploi des femmes est de 16% contre (34% pour les hommes). Selon l'enquête du CRAcs-CBAI (2021), le taux d'emploi des femmes ayant terminé le Parcours d'accueil est de 23% (contre 48% pour les hommes). Par ailleurs, les chercheuses d'emploi d'origine extra-européenne connaissent des taux de chômage 3 à 4 fois plus importants que les chercheuses d'emploi d'origine belge (View.brussels, 2020, 29).

je ne peux pas. [...] Je ne peux pas faire le nettoyage, le docteur a dit que je ne peux pas porter des colis de plus de 2 kilos. Le docteur a écrit une lettre au CPAS pour dire ça. [...] Ce n'est pas facile pour moi. » (Fatouma)

Enfin, quand cette présence féminine au sein du ménage n'est plus, ce sont les pères qui peuvent en subir les conséquences. À cet égard, Ibrahim, Marocain depuis 9 ans en Belgique, explique que, depuis que sa femme n'est plus apte à s'occuper de leur fille pour des raisons psychologiques, il a encore plus du mal à trouver un travail ou des formations qui correspondent à son temps libre, à savoir les horaires de l'école (8h-15h).

2.5. Les titres de séjour et la nationalité

Comme nous l'avons vu avec l'équivalence de diplôme, le statut de regroupement familial⁵⁴ complique fortement la reconnaissance des compétences (procédure plus stricte que pour les réfugiés), en particulier pour les personnes regroupées qui sont de fait réfugiées et qui n'ont dès lors plus la possibilité de rentrer en contact avec leur pays d'origine. De plus, si la « carte orange » donne accès au marché de l'emploi, au vu de l'instabilité de leur statut, la gamme et la nature des emplois restent limitées et à court terme. Le contrat de saisonnier dans la «cueillette» d'Ousmane en est exemplaire (cf. *supra*).

La nationalité est une dernière caractéristique propre aux étrangers d'inaccessibilité à l'emploi, du moins dans certains secteurs. Nadia en a été directement affectée. Marocaine, avec une longue expérience dans une firme spécialisée dans la sécurité (formations et diplômes), elle cherche actuellement un emploi en Belgique dans le même secteur après une première expérience dans une agence de titres-services (licenciement durant la crise sanitaire). : « *j'ai besoin de travailler dans la sécurité, mais quand j'ai fait la demande, quand j'ai déposé mon CV, on m'a répondu : «j'ai besoin de votre nationalité belge». [...] Actiris m'a dit aussi que j'avais besoin de la nationalité belge. C'est pour ça que j'ai fait l'intégration [le parcours d'accueil], et comme j'ai déjà travaillé, j'ai plus qu'à déposer mon dossier à la commune pour faire la demande* ».

2.6. L'étendue et la diversité du réseau social

À côté de ces caractéristiques individuelles, les réfugiés syriens, pour la plupart arrivés en 2016, évoquent également, et avec insistance, un manque de connaissances sociales pour expliquer leurs difficultés à trouver un emploi. En effet, malgré leur niveau de qualification assez élevé et leurs grandes aspirations professionnelles, ils n'ont toujours pas trouvé un emploi stable en 2022. À cet égard, les cas des deux pères de famille, Lounis et Abdel, sont les plus révélateurs, et seront plus largement abordés dans la Partie 5.

En s'inscrivant dans la thèse de la dualisation sociale du marché du travail des « villes globales » (cf. *supra*), nous pourrions émettre l'hypothèse que les difficultés d'accès au marché du travail des migrants au profil professionnel intermédiaire – tels que certains hommes syriens de notre enquête⁵⁵ – ne résulteraient pas seulement de l'équivalence des diplômes, mais aussi d'une imbrication entre discriminations raciales et petitesse de leur réseau social dans la société d'accueil. Pour illustrer cette combinaison de facteurs, nous renvoyons à l'argumentaire de Lounis sur son manque de connaissances pouvant également sous-entendre une logique de discrimination structurelle (cf. *supra*). Concernant le seul rôle du réseau d'interconnaissances, le témoignage de Luis en donne un autre exemple :

« Je voudrais le faire [être artiste]. Mais une fois que j'ai la stabilité économique pour le faire, parce que là c'est pas facile. Il n'y a pas une stabilité économique avec laquelle tu peux le faire. La recherche [académique], c'est la même chose. Une fois que j'ai ça, je trouverai la manière de connecter tout. Sinon franchement. J'ai essayé après 40 appels, tous les trucs imaginables que j'ai essayés pour les universités aussi.

54. Après 5 ans au Registre national, les personnes dont le motif de séjour est la famille qui ont des parts d'inactifs (sans allocation) varient de 31% à 56% selon l'origine (Unia, 2019 : 216).

Pour trouver une opportunité pour un doctorat. Normalement, on doit connaître un prof qui te soutienne, mais si tu ne connais personne ici, comment tu peux faire ça ?» (Luis)

Par voie de conséquence, si accès au marché du travail formel il y a, tous ces facteurs ont tendance à orienter les personnes primo-arrivantes vers les secteurs les plus flexibles du marché secondaire, les confrontant *in fine*, comme pour le logement, à une instabilité professionnelle. Celle-ci a par ailleurs été renforcée avec la crise sanitaire comme dans le cas d'Ousmane qui avait pourtant trouvé relativement tôt un emploi stable (CDI) : « *en ce moment, je ne travaille pas. Avant, j'avais un CDI dans un restaurant, mais avec le Corona, je l'ai perdu parce qu'il n'y avait plus de travail et le patron m'a laissé* ». Une inaccessibilité et une instabilité économique les rendant longtemps dépendants des aides sociales (chômage et CPAS), ainsi que de leur lot de dispositifs d'insertion socio-professionnelle.

Encadré 3 : Walid, une décennie d'installation impulsée par les dispositifs ISP

Walid est un jeune adulte tunisien, ancien étudiant en économie et gestion, arrivé seul en 2013 en Belgique. Très vite confronté à l'illégalité, il vit une première année très difficile : rapports de quasi-exploitation dans les cuisines d'un hôtel, période de non-logement et de troubles psychologiques associés à des problèmes d'alcoolisme. Il se décrit lors de cette période comme « *perturbé* » et « *désorienté* ». Après un contrôle au travail, il est envoyé par la police à l'Office des étrangers pour lancer une procédure de demande d'asile avec l'aide d'un avocat *prodeo*.

« La vérité, c'est que la vie était trop difficile au début pour moi, mais petit à petit, il y a l'assistante au CPAS, elle m'a beaucoup aidé, elle m'a montré comment gérer ma vie. Et tu vois, petit à petit... »

En 2014, il obtient le statut de « *réfugié* » et est pris en charge par le CPAS : octroi d'une adresse alors qu'il est hébergé chez une connaissance (sans perte d'allocation pour ce dernier), qui lui permet ainsi de s'inscrire à la mutuelle, mais aussi une orientation vers un emploi destiné aux allocataires du CPAS comme cuisiner à l'Hôpital Brugmann. Il trouvera par la suite un premier studio grâce au service logement de Convivial.

« Ce job n'engageait que ceux qui sont au CPAS. Mais comme je suis passé au chômage, l'assistante m'a dit : « tu dois compter plus que sur toi-même, il n'y a personne qui va venir te chercher pour travailler, c'est à toi de chercher maintenant». Alors, vu que j'étais quelqu'un de motivé et que je n'aime pas rester les bras croisés comme ça, j'ai trouvé un autre job quelques mois plus tard. [...] Aujourd'hui, je travaille comme responsable au Delhaize, mais avant j'avais une autre situation. J'ai commencé à zéro : avant de commencer, j'étais au chômage ; avant le chômage, j'étais au CPAS. Tu vois, petit à petit... »

En 2016, alors que son PIIS (CPAS) et son emploi se terminent, il s'inscrit au chômage et chez Actiris, où il y suivra une formation d'informatique et de néerlandais. Dans le même temps, il s'inscrit et bénéficie d'un **Plan Activa*** qui lui permet d'être embauché dans un magasin Delhaize franchisé au centre-ville. Après s'être formé dans différents Delhaize du même gérant pendant 2 ans, il obtient un CDI et devient responsable de l'un de ces magasins. En parallèle à cette insertion et ascension socio-professionnelle, il s'inscrit en 2018 au parcours d'accueil dans le but d'obtenir la nationalité belge. Aujourd'hui, devenu belge, il aspire à « *plus d'indépendance* » et ambitionne de développer son propre projet professionnel en ouvrant son commerce ou restaurant.

55. A ce propos, le « *Monitoring socioéconomique – Marché de l'emploi et origine* » d'Unia (2022 : 44-53) montre significativement que les indicateurs d'activités économiques (taux d'emploi, de chômage et d'inactivité) sont les moins bons pour le groupe « *Proche/Moyen-Orient* », malgré leur niveau élevé d'instruction.

« Je suis fier d'avoir la nationalité, mais je ne vais pas rester chez moi sans rien faire avec la nationalité : je suis ici pour bouger, je suis ici pour faire beaucoup de choses et j'ai beaucoup d'énergie, je suis quelqu'un de motivé. [...] [Grâce aux CPAS et au BAPA], j'ai eu de l'expérience sur comment je dois vivre. Avant je ne savais rien, je ne savais pas comment gérer ma vie et je ne savais pas comment le pays marchait, parce que j'étais tout seul, tu vois. Et petit à petit, j'ai changé d'appartement, j'ai acheté chez Ikea des meubles, petit à petit... Chaque fois que je reçois mon salaire, je mets un peu à côté. [...] Je pense toujours à l'avenir, à comment je vais faire après 5 ans et je fais le maximum pour être comme je veux. Parce qu'entre nous, si tu travailles avec un patron, un jour le patron il va faire faillite. Un jour tu vas te faire virer. Alors dès maintenant, il faut que je pense à ce que je dois faire. [...] Aujourd'hui, j'aime mon travail, je le respecte, et je suis content de mon travail. Jusqu'au jour où je vais faire une chose pour moi-même, et tout le temps je pense à ça. »

Aujourd'hui, il pointe le travail comme vecteur d'installation et de (dé-)socialisation : « Entre nous, ça fait 5 ans, depuis que j'ai commencé [à travailler]... Le travail m'a aidé beaucoup pour éviter ... Tu es un homme, tu as des amis méchants et tu as des amis très gentils. Mais tu trouves les méchants plus que les gentils, la vérité... Moi quand j'ai commencé en 2017 je buvais de l'alcool. Je ne suis pas un ange, je ne suis pas parfait. [...] Tu dois changer complètement ton caractère. Tu ne dois pas être quelqu'un de sauvage, bizarre ou isolé, ou tu regardes les gens bizarrement, non tu dois changer. »

* Activa.brussels, à l'image de l'article 60 pour les bénéficiaires du RIS, est un dispositif régional (Actiris) qui a pour but d'inciter l'embauche des chercheurs d'emploi inoccupés à travers un soutien financier auprès de l'employeur (une part du salaire venant de l'employeur, l'autre, étant versée par cette allocation).

3. L'ambivalence des dispositifs d'insertion socio-professionnelle

Pour répondre à ces difficultés d'accès au marché du travail, divers dispositifs d'insertion socio-professionnelle, tant généralistes que spécifiques aux personnes primo-arrivantes, sont mobilisés. Mais les récits révèlent des relations ambiguës avec ces derniers.

3.1. Les effets pervers des emplois en article 60

Dans la mesure où la stabilisation financière des personnes primo-arrivantes passe très souvent par le CPAS – et son Revenu d'intégration sociale, l'emploi en article 60 constitue un dispositif régulièrement proposé et mobilisé pour s'insérer rapidement sur le marché du travail. Toutefois, comme nous l'avons vu dans l'*encadré 1* sur la difficile autonomie résidentielle et économique de Thérèse, ce dispositif peut se révéler synonyme d'abaissement du niveau de vie, en particulier dans les situations de regroupement familial. Deux types d'effets pervers peuvent être pointés ici. D'une part, à un niveau conjoncturel, la perte immédiate d'allocations sociales du conjoint comme vécue par le mari de Thérèse (malade) : « Si tu trouves un travail [en article 60, ici], le CPAS t'abandonne [fin des allocations]. Mais qu'est-ce que tu vas dire, tu n'es rien en tant qu'article 60... ».

Et d'autre part, à un niveau plus structurel, le manque de suivi et de pérennisation de l'expérience professionnelle. En effet, il a déjà été montré ailleurs⁵⁶ que, dans de nombreux cas, l'employeur n'a pas les moyens ou l'envie de prolonger l'employé-bénéficiaire dans le cadre d'un contrat de travail à moyen ou long terme. Ce dispositif peut ainsi se voir – et est parfois revendiqué – comme une passerelle d'un dispositif de non-emploi à l'autre, à savoir d'un statut d'allocataire du CPAS à celui de chômeur⁵⁷. À cet égard, la carrière professionnelle de Lounis illustre bien ce schéma de « retour à la dépendance ». Réfugié syrien de 50 ans et ingénieur électrique de formation, il obtient, après une longue période d'allocataire du CPAS, un emploi en article 60 en tant que comptable dans une petite entreprise spécialisée dans la mobilité des PMR. Mais à la fin de son contrat, il n'est pas reconduit dans sa fonction :

56. Voir les travaux de l'IRFAM (C. Caldarini, « Avantages et inconvénients des contrats «article 60» pour les travailleurs étrangers », Analyse n°9, 2021) et le monitoring socioéconomique d'Unia (2019 : 268).

57. Selon le monitoring socioéconomique d'Unia (2019 : 268), les personnes au chômage constituent, pour toutes les origines, la catégorie socioéconomique la plus importante directement (c'est-à-dire maximum un trimestre) après un emploi sous contrat article 60 : entre 45,2% pour les personnes d'origine belge et 62,9% pour les personnes d'origine « autre africaine » (hors-Maghreb). Sur les trois années qui suivent (2013-2016), à Bruxelles, les parts de personnes en chômage diminuent (-19%), les parts de personnes en emploi augmentent (+11%), et les parts d'inactivité augmentent aussi (+7%).

« À cause de l'article 60, je ne pouvais pas continuer. Il y avait une autre personne qui travaillait là-bas sur l'article 60 et je pense qu'ils ne proposent pas de travail à temps plein parce que comme ça ils dépensent moins, parce que l'article 60, ce ne sont pas eux qui paient le salaire. Le CPAS paye 60% de ça et eux payent 40%, mais si j'étais devenu un travailleur chez eux, ils m'auraient payé 100% du salaire et pour eux ce n'est plus un profit. » (Lounis)

Au chômage, et inscrit chez Actiris « sans résultat » depuis 3 ans, il a dès lors décidé de faire une formation en « gestion, comptabilité et management » : une expérience qu'il qualifie par ailleurs de « très difficile » à cause de la crise sanitaire (distanciel).

En bref, pour les personnes primo-arrivantes, ce dispositif peut avoir pour effet de retarder les nouvelles carrières professionnelles et d'installation, mais aussi de participer d'une dévalorisation des compétences (emploi sans lien avec leur formation initiale).

3.2. Un rapport distant et critique vis-à-vis d'Actiris

La plupart des personnes rencontrées sont inscrites, ou ont été inscrites, chez Actiris. Mais, à l'exception de Walid dont le Plan Activa⁵⁸ a constitué un tremplin professionnel (encadré 3), presque toutes et tous ont témoigné du peu de lien et d'un sentiment d'inefficacité de cette institution régionale. En voici quelques citations assez explicites :

« J'ai besoin de quelqu'un qui m'oriente pour ça [l'insertion socio-professionnelle]. [...] Je suis inscrite chez Actiris, mais il y a beaucoup de choses que j'ai découvertes ici toute seule. » (Alissar)

« Je me suis inscrit chez Actiris. [...]. Mais rien du tout pour l'instant, malgré les nombreuses promesses. » (Hassan)

« Et ces associations où il faut s'inscrire, comme celles pour trouver du travail... [Il dira plus tard qu'il parle d'Actiris]. J'ai demandé à 10-15 personnes [du BAPA] qui sont allées là-bas, ils n'ont jamais eu de retour, et surtout jamais eu un travail. Alors pourquoi je me casserais la tête et surtout à mon âge ! » (Khaled)

« Maintenant, je suis au chômage, et c'est Actiris qui nous aide normalement et qui a le rôle de nous aider, mais pour l'instant, ça fait deux ans et demi que je suis inscrit chez eux et il n'y a rien qui se passe. [...] Personne ne m'a appelé, personne ne m'a invité pour aller parler avec un conseiller là-bas. [...] Je n'ai pas le choix, je dois chercher un travail moi-même... Et même Actiris m'a dit que je n'ai plus besoin de renouveler mon inscription. » (Lounis)

Bien qu'Actiris a quand même permis de trouver des formations qualifiantes pour certaines personnes rencontrées, pour beaucoup, comme Lounis, il est difficile de comprendre le rôle d'une telle agence publique si elle ne propose pas concrètement des emplois : « chez Actiris, la personne qui était responsable du profil de ma femme, il voulait juste montrer qu'il faisait son travail. Il demande à faire un entretien et c'est tout, mais pourquoi vous avez demandé cet entretien si vous n'avez pas une proposition ?! Votre travail c'est de m'aider à trouver un travail ! C'est ça le but d'Actiris... ». De même, Nour considère Actiris comme une autre procédure administrative associée aux allocations sociales : « il n'y a pas beaucoup de communication chez Actiris, c'est plutôt théorique, c'est pas très pratique. Il faut juste être inscrit parce qu'on reçoit le CPAS mais c'est tout. Chaque année, il faut renouveler notre inscription chez Actiris, mais ils ne font rien du tout en plus. »

Ces témoignages montrent surtout les limites de l'approche universaliste de l'agence régionale de soutien à l'emploi.

58. Activa.brussels est un dispositif régional qui a pour but d'inciter l'embauche des chercheurs d'emploi inoccupés à travers un soutien financier auprès de l'employeur. Ce dispositif est accessible à tout demandeur d'emploi inoccupé bruxellois, inscrit chez Actiris au moins 312 jours dans les 18 derniers mois. Sous certaines conditions (avoir moins de 30 ans et plus de 57 ans et avoir terminé un contrat article 60), le candidat peut être dispensé de ces 312 jours d'inscription.

3.3. Les formations linguistiques : la langue, l'œuf ou la poule ?

Nous avons déjà évoqué plus haut l'importance de la langue. Néanmoins, cette primauté linguistique peut, aux dires des témoignages, différer selon les caractéristiques individuelles des personnes primo-arrivantes. Fatouma, d'abord, montre comment l'apprentissage du français est une priorité pour elle dans la mesure où sa santé l'empêche d'accepter des métiers (physiquement) pénibles, et qui sont malheureusement bien souvent ceux qu'ils lui sont proposés au vu de son profil : « *Si je veux du travail, je dois pouvoir parler. [...] Mais avec ma santé, j'ai besoin d'un travail pas trop difficile. Si je dois étudier pendant un an pour avoir un travail facile après, je dois le faire.* ».

Bien que l'importance de la langue fasse l'unanimité, cette primauté linguistique sur la mise au travail, pensée et imposée par les institutions, ne fait pas consensus parmi toutes les personnes rencontrées. Jose, réfugié colombien hautement qualifié, est certainement le plus critique vis-à-vis de cette conception de l'insertion professionnelle :

« *L'école [de langue] t'aide, oui, et à mon avis elle est très nécessaire pour les étrangers qui ne parlent pas une langue latine : les Arabes, les Russes, les Ukrainiens. Mais pour les personnes qui parlent le latin, je pense que c'est surtout nécessaire de parler. Écrire ça vient après. C'est difficile, mais le nécessaire c'est parler, parler, parler. Mais ici [dans les institutions] tout le monde dit que non. [...] Voilà j'ai dit pour moi c'est mieux de travailler ici. Pourquoi ? Pour le processus d'apprendre bien le français, la relation avec les gens est très nécessaire, pour parler. Si je parle bien, je comprends comment parle tout le monde, et après pour l'écriture c'est facile. Mais tout le monde me dit : «non, l'école, l'école, l'école». L'école, c'est bien, mais si c'est possible que je travaille maintenant et que j'aille à l'école le soir c'est mieux. Parce que je reçois l'argent, et puis je vais à l'école. Et après je ne suis plus un problème pour l'Etat. Mais tout le monde dit que non, que l'école... Surtout l'assistante du CPAS. [...] Je dois parler, et en parlant tu apprends. Maintenant que s'arrête la formation, je suis tous les jours à la maison. Ce n'est pas bon.* » (Jose)

De même, le cas d'Abdel, réfugié syrien sans emploi depuis 3 ans, montre par l'absurde, au travers de son récit migratoire, comment la pratique professionnelle peut accélérer l'apprentissage linguistique : « *Le turc, je le parle très bien parce que j'ai vécu pendant une année là-bas. J'ai aussi travaillé là-bas, ce qui m'a permis de pratiquer la langue.* ».

Cette vision n'est toutefois pas propre aux plus diplômés, Yasmina montre aussi une frustration à ce manque de pratique en dehors des cours de langue et vu qu'elle ne travaille pas : « *pour apprendre la langue, il faut la pratiquer. Et dans mon entourage, je pratique plutôt l'arabe. Les gens que je connais et qui ont la nationalité belge ne parlent pas bien français. J'ai besoin de pratiquer le français. Dans la rue où j'habite, on parle arabe.* ».

Plus substantiellement, c'est la vision séquentielle de l'ISP – langue/formation/ travail – qui est remise en question ici. Le premier échelon de ce parcours en trois temps est donc déjà contesté ici. D'abord, implicitement, dans des citations comme celle de Yasmina : « *J'aimerais avoir une formation professionnelle, mais l'assistant social m'a dit que je ne pouvais pas m'inscrire à ces formations sans la langue d'abord...* » Mais aussi, plus explicitement, lors du focus group, la réflexion collective a mis en évidence la barrière que peuvent constituer les tests de langue à l'entrée de la formation qualifiante. En dernière analyse, c'est une meilleure imbrication des trois composantes de ce modèle ISP des personnes primo-arrivantes qui est revendiquée, tout comme le recommandait d'ailleurs Unia dans son dernier « Monitoring socioéconomique – Marché du travail et origine » : « *promouvoir autant que possible la combinaison du travail et de la formation dans la politique de formation des services publics pour l'emploi et dans l'apprentissage tout au long de la vie en général.* » (2022 : 220).

3.4. Les formations qualifiantes : les tests et certificats, un effet de « verrou » ?

Face aux difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi, les personnes primo-arrivantes sont régulièrement orientées vers des formations qualifiantes, et ce peu importe leur niveau d'éducation et leur expérience professionnelle. Pour les plus jeunes et/ou moins qualifiés, ces formations sont souvent bienvenues. À ce titre, le cas de Walid l'illustre bien avec sa courte formation en informatique et néerlandais (Actiris), dont les compétences se sont révélées bien utiles quand il est devenu responsable d'un magasin. Il témoigne par ailleurs que la participation à cette formation ne l'a pas empêché de s'activer pour trouver un travail dans le cadre du *Plan Activa*, mais aussi de reléguer ses formations au profit de son nouveau travail.

Par contre, dans le cas d'Ousmane, l'annulation de sa formation au départ de sa carrière d'installation (dès le centre d'accueil à Floreffe) a eu de réelles conséquences sur sa trajectoire professionnelle déjà exposée plus haut :

« [A propos de mes compétences en mécanique], je n'ai juste pas la possibilité de faire les formations nécessaires. J'aurais dû faire ces formations, vraiment... J'ai pris rendez-vous, c'était à Charleroi. Mais, cette année-là, ils nous ont dit qu'il n'y avait pas assez de participants à la formation. Du coup, je me suis directement tourné vers des entreprises pour trouver un travail. Et directement, j'ai trouvé un travail via le Forem [contrat de saisonnier en cueillette]. » (Ousmane)

À l'inverse, pour les personnes plus qualifiées et avec plus d'expérience, pour qui la perspective d'exercer leur profession s'amenuise faute d'équivalence de diplôme et de connaissance linguistique suffisante, la réorientation au travers de formations qualifiantes est plus difficile à accepter au vu de la dévalorisation de leurs compétences. De plus, après l'apprentissage de la langue, cette énième étape dans leur carrière d'installation peut en frustrer plus d'un, comme nous l'explique impétueusement Jose :

« C'est difficile parce que beaucoup de personnes disent t'aider, mais elles ne t'aident pas. « Capacitation, capacitation, capacitation »... J'ai cent certificats, et pour quoi ? [...] Et ici, beaucoup de personnes me parlent de formation blablabla... Pour quoi faire? Parce qu'il y a de l'argent ? [...] C'est seulement de la bureaucratie. [...] Et alors, je lui réponds : « pourquoi la formation ? Quel est l'objectif ? ». « T'orienter », il me dit. Ok, mais trouve-moi un travail. Je ne demande même pas que ça soit un travail de bureau, mais au moins un travail qui... me rende un peu heureux, par exemple aider des personnes. Et qui me paie surtout! Aujourd'hui, je le fais gratis, en bénévolat... » (Jose)

L'incompréhension atteint son paroxysme dans le cas de Lounis qui se voit refuser une formation en informatique, après réussite des tests et entretiens d'admission, en raison d'une expérience dans le secteur bancaire indiquée sur son CV. bien que ce secteur se trouve en pleine restructuration depuis la crise financière de 2008 (licenciements massifs), les formateurs l'encouragent à valoriser une expérience dont il n'a pas les diplômes adéquats.

Plus fondamentalement, le récit de Lounis révèle surtout comment l'esprit entrepreneurial de certains se heurte tant à la règlementation du marché du travail qu'à cette logique « ISP » – perçue comme ankylosante – dans le pays d'accueil :

« En Syrie, malgré la guerre, vous pouvez créer un travail, vous pouvez inventer quelque chose, au minimum mettre une table devant la maison et vendre des légumes, vendre des petites choses. Ici on ne peut pas le faire, c'est interdit. En Syrie, le marché du travail n'a pas de limites, on pouvait faire ce qu'on voulait. On n'a pas chez nous ce système de formation pour exercer un métier. Mais ici, à Bruxelles, il faut avoir un certificat pour entreprendre une société. [...] C'est une des choses qui ne me plait pas trop à Bruxelles. [...] »

Maintenant, je reçois l'aide sociale mais je préférerais ne pas la recevoir, je préférerais trouver un travail. C'est le travail qui protège, qui donne la sécurité. Moi j'ai 56 ans maintenant, et c'est possible que je ne travaille pas du tout, que je sois à la pension, retraité, sans avoir travaillé. On n'est pas très âgés pourtant...» (Lounis)

On l'aura compris, l'enjeu est donc ici, une nouvelle fois, le sentiment de perdre son temps – « *c'est toujours : attendez, attendez* » disait Yasmina. Et cette attente peut par ailleurs être exacerbée quand l'inscription est conditionnée par une évaluation des prérequis nécessaires à la formation. Si la langue constitue souvent l'un d'entre eux, comme vu plus haut, Sékou et Lounis expriment l'absurdité de tests de mathématique et de Word/Excel pour des formations en électromécanique et en gestion, respectivement.

En somme, selon eux-elles, ces formations qualifiantes auraient une plus grande plus-value si elles étaient imbriquées dans les carrières d'installation des personnes primo-arrivantes, c'est-à-dire en arrivant plus tôt (dès l'accueil pour les réfugiés) et dans une approche intégrée avec l'apprentissage de la langue et la recherche d'emploi, à savoir en lien étroit avec l'offre.

4. Des imaginaires entre déclassement et ascension socio-professionnelle

La confrontation à cette approche séquentielle de l'insertion socio-professionnelle a révélé des représentations à la fois communes et distinctes. Ces dernières dépendent des profils sociaux, mais aussi de l'ancienneté dans la carrière d'installation. Nous terminerons ainsi cette partie en mettant en évidence deux imaginaires opposés qui peuvent dans certains cas se chevaucher et/ou se succéder au fur et à mesure de la carrière d'installation : le déclassement et l'ascension socio-professionnelle.

Une citation de Lounis met en évidence les fondements de cette double représentation socio-professionnelle selon le profil des personnes primo-arrivantes :

« Au final, chaque personne est venue dans ce pays en connaissant un métier. Celui qui avait un métier manuel, il a trouvé un travail vite. Mais tous mes amis qui avaient des certificats, qui étaient diplômés, ils n'ont rien trouvé, ils n'ont pas trouvé de travail. C'est pourquoi j'ai des idées de travailler dans des choses qui n'ont pas besoin d'un diplôme. » (Lounis)

Le propos de Lounis, et d'autres personnes plus qualifiées, révèle de manière très significative l'impératif de dévaluation des compétences pour s'insérer sur le marché du travail, et de surcroit l'émergence d'un imaginaire de déclassement social. Jose présenta par exemple le coût social de son exil en étant « *passé d'avocat travaillant dans les prisons en Colombie à un Centre Fedasil en Belgique* ».

De l'autre côté, les hommes primo-arrivants moins diplômés et/ou avec moins d'expérience, comme Ousmane, Issam ou Walid, ont en effet intégré plus vite le marché du travail, et quand bien même cette activation plus précoce est passée par des activités informelles. Dans le discours de ces derniers, un imaginaire d'ascension sociale en parallèle à la carrière d'installation peut émerger comme en témoignait la locution répétitive du « *petit à petit* » dans le récit de Walid (encadré 3). Cette représentation ascendante de leur carrière professionnelle est aussi construite dans la valorisation du « CDI » comme horizon vers la stabilité socio-économique, et comme l'était le logement social pour le parcours résidentiel. A cet imaginaire s'accompagne parfois en filigrane une rhétorique méritocratique, comme Walid le laisse sous-entendre en répétant que sa trajectoire professionnelle est due au fait qu'il est, à la différence d'autres, « *quelqu'un de motivé et qui n'aime pas rester les bras croisés* ».

Mais cet imaginaire d'ascension sociale n'est pas propre aux personnes les plus précarisées. En effet, Nadia et sa fille, dont le statut socio-économique au Maroc était relativement confortable, témoignent d'une stratégie

socio-professionnelle familiale et ascendante en Belgique, qui passe par un dévouement total de Nadia pour sa fille, encore en secondaire, mais pleine d'ambition :

« Je veux juste terminer mes études, il me reste 10 ans. Parce que je veux faire l'ingénierie en aéronautique, ce n'est pas facile. Je suis en sciences-math-anglais. Dans l'avenir, je m'imagine déjà avec mon travail, ne plus me plaindre des factures, j'ai mon salaire avec lequel je peux payer tout, je suis posée tranquillement chez moi, je travaille chez moi, personne ne me dit paye ça ou paye ça. Et puis acheter une voiture et une maison à ma mère, la poser, qu'elle arrête de travailler. [...] Je souhaiterais pour le futur rester en famille parce que ça a joué un grand rôle et c'est le plus important pour nous et d'un autre côté trouver un travail qui va nous permettre de nous stabiliser et avoir une vie qu'on souhaite et rester un peu tranquille. Et pas travailler que pour les factures. La troisième chose pour moi c'est pouvoir rendre les bienfaits que ma mère m'a offerts depuis que je suis née. » (la fille de Nadia)

Toutefois, arrivées il y a seulement deux ans, elles tiennent un discours optimiste qui contraste avec les autres, en Belgique depuis plus longtemps, et qui témoigne donc peut-être d'une confrontation encore récente avec le marché du travail belge.

Partie 4. Femmes, genre et installation à Bruxelles

Les hommes et les femmes vivent-ils des carrières migratoires et des carrières d'installation semblables ? A Bruxelles et en Belgique, la société d'accueil offre t-elle les mêmes opportunités selon le genre ? A ce stade du rapport, il apparaît déjà que divers facteurs interviennent dans les carrières migratoires et les carrières d'installation des personnes migrantes. Le type de titre de séjour, le trajet migratoire, le réseau d'interconnaissances, le réseau familial, les ressources communautaires, le pays d'origine, les ressources linguistiques sont autant d'éléments qui travaillent les carrières d'installation. L'objet de cette partie est d'étudier, à travers les récits de femmes migrantes, d'une part en quoi le genre est un facteur de plus qui intervient dans l'installation des personnes migrantes, et d'autre part en quoi tous les autres facteurs mentionnés précédemment agissent différemment selon le genre. Autrement dit, il s'agit de s'intéresser aux carrières d'installation à l'intersection du genre, de l'origine nationale, de la situation familiale, du titre de séjour et d'autres facteurs encore⁵⁹.

1. Les femmes face à l'asile

Nous avons déjà vu dans la première partie de ce rapport comment le modèle d'hébergement collectif de Fedasil pouvait travailler l'installation des demandeur-euses d'asile, mais nous avons apporté peu d'éléments sur la façon dont le passage en centre d'accueil pouvait toucher plus spécifiquement les femmes. Il faut dire que nous avons peu d'éléments à ce sujet. En effet, la plupart des femmes rencontrées qui avaient fait une demande d'asile ont pu, pour des raisons diverses, échapper au centre collectif. Yasmine et sa famille ont d'abord été logées dans des tentes, mais ont très vite été placées dans une structure autonome, en raison du cancer du sein de Yasmine. Nour, quant à elle, a pu profiter de son réseau familial déjà sur place pour décliner la proposition d'être placée dans un centre d'accueil collectif et ainsi terminer sa grossesse dans des conditions probablement meilleures.

Seule Fatouma mentionne laconiquement son passage dans un centre d'accueil à Liège, au tout début de son difficile parcours vers la régularisation :

« -Donc tu es d'abord allée au centre à Liège pendant 7 mois. C'était comment ?

-Là-bas, c'est souffrance, c'est souffrance. Là-bas, je n'ai pas gagné les papiers et ils m'ont laissée dehors. Et je ne connaissais personne. Et puis, je me sentais pas bien, j'étais à chaque fois malade. J'ai fait un rhumatisme d'abord pendant un mois. Parfois, mon pied gonflait. C'était trop fatigant... » (Fatouma)

C'est finalement dans les témoignages d'hommes ayant vécu longtemps dans des centres collectifs qu'on trouve des éléments susceptibles de nous indiquer que le passage en centre collectif est plus particulièrement pénible pour les femmes :

« Et il y a des dynamiques très fortes dans les chambres de réfugiés, spécialement pour les femmes que je n'ai pas vécues mais mes amies là, ne pouvaient pas sortir dans les espaces sociaux, dans le centre, parce que c'était interdit, c'était mal vu. Elles se sont senties menacées, plus la violence qui était pour tout le monde. » (Luis)

« Les femmes aussi ont beaucoup de problèmes, il y a des gens qui les regardent aller aux toilettes. Beaucoup de problèmes avec les enfants. Il y a des personnes qui regardent les enfants aller aux toilettes. » (Jose)

59. Parmi les 21 personnes qui ont participé à l'enquête en 2022, il y avait 8 femmes. Les personnes rencontrées étaient des personnes cisgenre (dont le genre assigné à la naissance correspond au genre vécu). Dans cette partie, c'est donc par défaut et en raison des caractéristiques de notre « population d'enquête » que la question du genre est abordée de façon binaire.

Ces témoignages corroborent une enquête de terrain réalisée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes en 2010. Dans son rapport « Asile et migration : l'accueil des femmes dans les centres » l'IEFH constate que les femmes dans les centres sont exposées régulièrement à du harcèlement sexuel et qu'elles ne se sentent pas en sécurité.

« Ce sentiment est renforcé, selon les participantes, par l'inadéquation des infrastructures des centres d'accueil : séjour dans des couloirs mixtes F/H, chambres qui ne ferment pas à clé, sanitaires à proximité (et non «en suite»), des corridors et des accès peu ou pas éclairés, peu d'intimité,... En conséquence, certaines femmes n'osent pas aller aux toilettes la nuit, de peur d'hommes inconnus (et donc elles urinent dans des seaux ou dans les lavabos des chambres). Pour les mêmes raisons, (parfois) elles ne participent pas aux activités du soir. »⁶⁰

Ce sont bien sûr les personnes qui harcèlent qui sont coupables du harcèlement, mais ce rapport démontre aussi que la responsabilité de l'exposition extrême des femmes à ce harcèlement incombe à Fedasil : ce sont les conditions de logement et d'accueil dans les centres Fedasil qui rendent les femmes et les filles particulièrement exposées et vulnérables à différents formes de harcèlement et d'agression. Le rapport pointe notamment la non-réalisation des normes minimales dans les centres (par exemple la séparation des sanitaires) et l'absence générale d'une perspective de genre dans la politique d'accueil. Ces éléments ont des implications pour la suite de l'installation des femmes migrantes en Belgique : l'absence d'une perspective de genre et le sentiment d'insécurité excluent les femmes des activités collectives et des services d'accompagnement⁶¹ déjà trop rarement proposés dans les centres. Selon le même rapport, cette exclusion aggrave encore plus les effets d'un séjour prolongé en centre.

« A cause de l'absence d'autonomie et de l'impossibilité d'assumer sa propre responsabilité, un séjour prolongé dans un régime collectif est très nocif pour la santé mentale et physique des résidents. Un séjour prolongé dans une structure collective, notamment en raison de la saturation du réseau d'accueil (individuel), crée de la léthargie, des dépressions, de l'ennui, de l'inadaptation sociale et réduit la capacité de prendre des initiatives. [...] Quelques femmes disent que cette passivité provoque également des problèmes de santé, surtout quand elles séjournent depuis longtemps dans un centre. »⁶²

2. Le récit d'Alissar

Pour la suite de cette partie, nous souhaitons partir d'un récit, sur base duquel nous effectuerons des liens avec d'autres récits pour développer notre argumentaire. Il s'agit du récit qu'Alissar fait de son parcours migratoire et de son installation à Bruxelles. Ce récit mobilise plusieurs aspects que nous souhaitons développer dans cette partie : le lien entre genre et titre de séjour, la charge familiale dans l'installation d'une personne migrante, le développement de la notion de charge d'intégration, l'orientation des femmes migrantes vers les métiers du care. Le récit d'Alissar constituera le point de départ de notre propos, qui sera mis en dialogue avec les autres récits de femmes migrantes pour développer les thèmes abordés.

Alissar a fui Alep en 2012 avec son mari et leurs deux enfants. Elle est d'abord allée au Liban, où elle avait réussi à trouver un poste d'enseignante dans un établissement réservé aux réfugié·es syrien·nes. Mais la situation a empiré lorsque son mari a dû retourner en Syrie pour régler des affaires et voir ce qui restait de leurs biens. En effet, Alissar et sa famille avaient dû partir en urgence, alors qu'Alep était régulièrement bombardée et sans avoir eu le temps de rassembler toutes leurs affaires. Pour le mari d'Alissar, ce voyage a été le déclencheur d'une grave maladie :

60. « Asile et migration : l'accueil des femmes dans les centres » 2010, rapport de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

61. Notamment l'accompagnement psychologique, bien qu'il faille préciser ici que la situation est à l'intersection de la perspective de genre et de la perspective interculturelle : le rapport fait mention de femmes qui renoncent à solliciter un accompagnement psychologique car le psychologue est un homme.

62. Idem

« Du coup, il y a un moment où mon mari était là et il est allé pour un mois. Il a vu les morts. [...] Il a eu cette attaque. Et il a oublié. Il n'a plus mémorisé rien. Il avait l'amnésie et c'est pourquoi quand il est sorti il ne connaissait rien de ce qui se passait, il ne nous a pas reconnus [...] il était très stressé. Il n'avait jamais été dans cet état. Imagine devant toi, tu vois les morts et même des connaissances que tu vois devant toi, coupés, coupés les membres coupés. Leurs organes, c'était vraiment horrible. En plus, lui il a tout perdu. Tout son héritage, tout son argent. Il a tout oublié. Moi, je ne pouvais plus enseigner parce qu'il était malade, je ne pouvais plus enseigner. J'avais besoin d'être avec lui tout le temps. Même lui, il ne se reconnaissait pas, il ne savait pas il était qui. » (Alissar)

A partir de là, Alissar a dû arrêter de travailler pour s'occuper de son mari et de ses enfants. Après avoir tenté sans succès de profiter d'une opération spéciale organisée entre l'Allemagne et le Liban pour obtenir l'asile en Allemagne, Alissar a été contrainte en 2014 – faute de travail – d'emmener sa famille en Turquie, là où le reste de sa famille qui avait également fui la Syrie pourrait l'aider. En Turquie, Alissar dépendait entièrement de sa famille pour survivre, alors que la santé de son mari se dégradait. La situation devenait de plus en plus intenable et Alissar envisageait un retour en Syrie, malgré la situation là-bas. Finalement, en 2015, une dernière tentative, assez désespérée, est organisée avec un frère du mari d'Alissar, qui venait de fuir Alep grâce à l'aide financière de cette dernière : Alissar organise pour son mari amnésique et son frère un départ en bateau vers l'Europe.

Finalement, le mari d'Alissar arrive jusqu'en Belgique et parvient même à obtenir le statut de réfugié. A partir de là, Alissar prend en charge depuis la Turquie les démarches pour obtenir le regroupement familial pour elle et ses enfants, alors que la santé de son mari se dégrade et que le frère de ce dernier cesse de l'aider sur place. De fait, lorsque Alissar est arrivée à Charleroi avec ses enfants, tout restait à faire. Son mari, seul, malade et désorienté n'avait à peine pu que subsister et n'avait pas pu entreprendre quoi que ce soit en vue d'une meilleure insertion. N'ayant pas accès au CPAS du fait de son statut de regroupée, Alissar n'a aucune orientation. Finalement, l'école aura été la première institution à intervenir dans son installation : en marchant dans la rue avec ses enfants, Alissar trouve une école dans laquelle elle rentre.

« Ce qui nous a aidés en fait c'était l'école des enfants. Il n'y avait que mon mari et mes deux enfants. Même pour l'école, on était en train de marcher dans la rue, on a vu une école, on est entrés, on a demandé. Et heureusement, elle (la directrice de l'école) a parlé un peu anglais et nous a demandé « Comment vous avez trouvé notre école » ? On lui a dit on ne sait pas, on vous a trouvé juste dans la rue comme ça, on était en train de marcher. » (Alissar)

A partir de là, la directrice de l'école envoie le médecin de l'école au domicile d'Alissar et oriente cette dernière vers un parcours d'intégration à Charleroi. C'est le hasard et l'Église catholique qui amèneront Alissar et sa famille à Bruxelles : en accompagnant une amie visiter un appartement à Molenbeek, elle se rend compte que l'immeuble entier est mis en location par des propriétaires travaillant avec l'Eglise catholique et qui souhaitent louer à des réfugié-es. A Bruxelles, Alissar suit le parcours d'accueil (elle n'avait pas terminé à Charleroi), où elle peut apprendre le français (jusqu'alors, son niveau stagnait au niveau A1) et s'engager dans une activité bénévole qu'elle apprécie beaucoup. Mais l'embellie est de courte durée : à la fin de l'année 2021, le mari de Alissar finit par succomber à sa maladie et meurt. Ce décès, qui intervient juste avant que son mari n'obtienne une réponse à une demande de nationalité, met à nu la précarité de la situation de Alissar. En raison de son titre de séjour dans le cadre d'un regroupement familial, Alissar a en effet connu de nombreux problèmes pour le renouvellement du titre de séjour et la reconnaissance de sa famille : on lui demande des papiers qu'elle ne peut aller chercher en Syrie et elle ne peut pas faire de dérogation car elle n'est pas réfugiée. Comme on l'a vu dans la partie 3, elle rencontre le même problème pour l'équivalence de diplôme : elle ne peut faire valider son diplôme, faute des papiers laissés en Syrie et faute d'une dérogation à laquelle le statut de réfugiée lui aurait donné droit. Pire encore, elle n'a pas droit aux aides sociales. La mort de son mari vaachever de révéler la précarité engendrée par le regroupement familial.

« Pour moi c'était une souffrance. Et en ce moment, je souffre de la même chose. Je voulais renouveler mon titre de séjour, mais ils n'ont pas accepté de le renouveler ici à Molenbeek parce qu'ils m'ont dit que je devais renouveler mon passeport syrien. Mais je n'ai pas compris pourquoi je devais renouveler mon passeport syrien alors que c'était très difficile. Et aussi, je ne veux pas retourner en Syrie. L'ambassade de Syrie ici peut le faire mais ça coutera beaucoup d'argent. [...] **Parce qu'ils disent voilà, vous n'êtes pas réfugiée. On revient au même problème, parce qu'on est venu ici en regroupement familial. Mais ils doivent comprendre que moi je suis venue ici avec quelqu'un de réfugié, mon mari qui est réfugié.** Si je voulais je pouvais demander l'asile, mais je suis arrivée avec mon mari qui lui était réfugié. Il fallait me considérer systématiquement comme réfugiée. **On n'a vraiment rien, on ne reçoit rien, je n'ai pas de droits comme mon mari par exemple.** Même par rapport à l'équivalence de mon certificat, ils ne l'ont pas fait, ils ne l'ont pas acceptée. J'ai essayé. Il y avait une association qui m'a aidée aussi, j'ai oublié son nom. Grâce à cette association, ils ont contacté le service d'équivalence pour faire le service, et vu que j'étais en regroupement familial ils m'ont dit : « oui vous n'êtes pas réfugiée, on a besoin de beaucoup de documents de Syrie. Vous devez aller les chercher. Les relevés de notes et tout ça ». Du coup j'ai commencé à pleurer devant elle. La dame de l'association m'a dit, je sais qu'ils ne vont pas accepter, si vous étiez une réfugiée ça aurait été plus facile. » (Alissar)

Pendant les années passées en Belgique (depuis 2015), l'insertion d'Alissar a été retardée, sinon bloquée, autant à cause de sa situation familiale que des barrières rencontrées en raison de son titre de séjour. Alissar avait pourtant beaucoup d'atouts : diplômée en chimie dans l'enseignement supérieur, elle a travaillé 4 ans dans un laboratoire en Syrie et plusieurs années en tant qu'enseignante. En Belgique, elle n'a pas pu valoriser ses expériences ni son diplôme. Et sa situation familiale, qui la contraignait à s'occuper de son mari malade et de ses deux enfants, ne lui a laissé que très peu de temps pour construire sa vie à Bruxelles :

« C'est une des raisons pour lesquelles je ne pouvais pas travailler, j'étais tout le temps avec lui, il y avait beaucoup de rendez-vous. Il fallait toujours aller à l'hôpital, chercher des médecins, des neurologistes, des psychologues. C'était compliqué pour moi d'organiser tout ça, de savoir comment faire, comment trouver ma place. Tout est difficile. Même avoir un contrat avec l'électricité, l'eau. C'était une souffrance pour moi. Ca m'a pris beaucoup de temps, ça m'a stressée tout le temps. » (Alissar)

Grâce au bureau d'accueil, Alissar a une activité bénévole qui la satisfait beaucoup. Mais il est clair pour elle qu'il s'agit là d'un pis-aller :

« On distribue des pâtisseries dans une société qui fait des pâtisseries. Cette association aide les gens. On donne la cuisine. On a une cuisine, on fait des desserts. [...] Ça fait trois ans que je fais ça. Je ne peux pas rester chez moi, je dois travailler n'importe quoi. Je voulais travailler comme enseignante, continuer de faire mon travail dans mon domaine, mais ça ne marchait pas. D'abord, la langue, c'était d'abord la langue. La langue française, je ne connaissais pas. (maintenant) J'apprends le français. Mais à cause de mon mari, je n'ai pas pris de cours de français (avant). » (Alissar)

3. Titre de séjour et genre

Le récit d'Alissar est très significatif de la façon dont le titre de séjour obtenu pour des raisons de regroupement familial influe sur l'installation des personnes migrantes. Dans son cas, la réglementation encadrant le regroupement familial a fortement handicapé Alissar dans son installation. Elle a d'abord eu des problèmes pour le renouvellement de son titre de séjour et de celui de ses enfants. Si Alissar a réussi à trouver une solution en plaidant sa cause, elle n'a pas eu cette chance concernant l'équivalence de diplôme et a dû revoir purement et simplement ses ambitions professionnelles. Elle mentionne également l'accès aux droits : en raison de son statut de regroupée, elle ne pouvait pas prétendre à l'aide du CPAS. Après le décès de son mari, elle a réussi à obtenir

une aide temporaire du CPAS pour une durée de 4 mois, mais au moment de l'entretien, elle avait introduit une nouvelle demande sans être sûre de pouvoir continuer à recevoir une aide. Le décès de son mari aurait pu avoir des conséquences encore plus fâcheuses pour Alissar et ses enfants : par chance, elle était parvenue à renouveler son titre de séjour⁶³ avant le décès de son mari et a aujourd'hui une carte valide pour 5 ans.

Alissar aurait sans doute évité beaucoup de ces difficultés si elle avait bénéficié d'un statut de réfugiée, mais comme elle l'explique elle-même, il était trop risqué d'introduire une demande d'asile :

« Je n'ai pas les droits aux aides comme les Belges, parce qu'ils me considèrent comme quelqu'un qui vient d'ailleurs et qui a de l'argent. Mais moi j'ai fui la guerre. Je pensais être venue ici en tant que réfugiée, je n'avais pas compris ce système. Je me considère comme réfugiée, mais eux ne me considèrent pas parce que je suis en regroupement familial. [...] J'ai parlé avec des gens qui ont fait ça (une demande d'asile) mais c'est très difficile, c'est très compliqué. Ca va prendre beaucoup de temps. Et ils vont aussi retirer le titre de séjour que j'ai. Et je ne pense pas qu'ils aient besoin de réfugiés, il y en a assez comme ça en Belgique. » (Alissar)

Alissar a sans doute raison de se méfier d'une procédure d'asile longue et fastidieuse, dont les chances de succès n'ont cessé de s'amenuiser depuis 2015⁶⁴. Le cas de Yasmine, déjà mentionné précédemment, montre le risque encouru. D'origine marocaine mais ayant fui la guerre en Syrie avec son mari syrien, elle s'est vue refuser le statut de réfugiée par le CGRA. Elle est contrainte désormais d'effectuer un regroupement familial pour elle et ses enfants avec son mari qui, lui, a obtenu le statut de réfugié. Cette décision négative arrive après 3 ans d'attente en Belgique et met un sérieux coup d'arrêt à l'insertion de Yasmine. L'incertitude liée à sa situation de séjour a eu des conséquences graves pour Yasmine. Déjà atteinte d'un cancer du sein en 2018, le stress accumulé a détérioré encore sa santé :

« Mais c'est vraiment injuste qu'après 3 ans, après avoir fait le parcours d'accueil, après avoir appris la langue, après s'être intégrés et se sentir bien ici, ils nous disent que mon mari peut rester et pas nous. Faire autant d'efforts pour finalement se voir refuser les papiers... C'est quelque chose qui me stresse beaucoup, et qui me rend malheureuse. J'ai commencé à prendre des médicaments. J'ai aussi découvert que j'ai le diabète, et je pense que ça a aussi augmenté à cause de cette situation de stress. » (Yasmine)

Thérèse est dans une situation très similaire de celle d'Alissar : elle aussi est venue avec ses 6 enfants par le regroupement familial avec un bénéficiaire de la protection internationale. Et elle aussi a un mari qui a développé des problèmes de santé graves au cours de son parcours migratoire. Dans l'incapacité de travailler, son mari bénéficiait du RIS. Mais pas Thérèse, qui ne pouvait y prétendre en tant que regroupée inscrite au registre des étrangers. Dans l'espoir d'augmenter les revenus du ménage, Thérèse travaille dans le cadre de l'article 60, mais à partir de ce moment, le CPAS arrête d'octroyer le RIS à son mari, pourtant dans l'incapacité de travailler à cause de sa santé. Dans le même temps, le CPAS demande à Thérèse et sa famille de quitter le logement d'urgence qui avait été mis à leur disposition. Finalement, Thérèse se retrouve dans une situation épique : contrainte de louer un logement très cher⁶⁵, devant désormais assumer les frais médicaux de ses enfants et de son mari sans l'aide du CPAS, avec un contrat de travail temporaire sans perspective de renouvellement, son premier accès à l'emploi aura finalement considérablement précarisé ses conditions de vie.

Qu'il s'agissent des difficultés d'Alissar, de Thérèse ou de Yasmine, on voit dans quelle mesure elles résultent de l'enchevêtrement, ou de l'intersection entre différents facteurs, et notamment la façon dont la réglementation liée au titre de séjour se combine avec d'autres dispositifs tels que l'aide sociale ou l'équivalence de diplôme pour desservir les personnes étrangères régularisées dans le cadre d'un regroupement familial, même quand celles-

63. Renouvellement qui, rappelons-le, est conditionné à l'existence de liens effectifs avec le regroupant.

64. <https://www.myria.be/fr/chiffres/protection-internationale>

65. Voir la Partie 2 de ce rapport

ci sont liées à un·e réfugié·e. A ce nœud déjà complexe, s'ajoute encore la situation familiale et les problèmes de santé, qui touchent la personne elle-même, comme c'est le cas pour Yasmine, ou des proches, comme c'est le cas pour Alissar et Thérèse.

Mais en quoi le genre intervient-il dans ce système d'interrelations ? Le regroupement familial est clairement un statut nettement moins avantageux que celui de réfugié.e, tant pour l'accès aux droits sociaux, l'insertion socio-professionnelle, la sécurité du séjour et l'autonomie (le droit de séjour est conditionné au maintien de la relation de couple). Or ce sont surtout des femmes qui bénéficient de ce statut, y compris parmi les personnes migrantes qui fuient des pays en guerre : depuis l'existence du parcours d'accueil, 55% des femmes qui s'y sont inscrites sont en regroupement familial, contre 23% des hommes. En 2021, 25 % des femme syriennes étaient en regroupement familial, contre 5% des hommes, alors que 48% d'entre elles avaient un statut de réfugiée contre 81% des hommes⁶⁶. Ce sont donc surtout des femmes qui se retrouvent prises dans ce système institutionnel d'exclusions.

Parmi les personnes qui ont participé à notre enquête cette année, nous avons également des cas qui vont à l'inverse de cette tendance : des femmes qui sont parties en premier avant de faire regrouper leur conjoint. C'est le cas de Nour, qui a quitté la Syrie alors qu'elle était enceinte, a obtenu le statut de réfugiée en Belgique et a ensuite fait regrouper son mari. C'est également le cas de la femme de Khaled. Khaled est venu du Liban grâce à un regroupement familial fait avec sa femme, qui avait d'abord trouvé un emploi d'infirmière en Belgique et avait eu une régularisation par le travail. Ces deux cas sont assez différents dans le sens où Nour fuyait un pays en guerre alors que Khaled et sa femme voulaient quitter un pays en crise et offrir un autre cadre de vie et d'études pour leurs enfants. Cependant, dans ces deux cas, c'est une raison opportuniste et intentionnelle qui détermine le choix de trajet migratoire : Nour avait l'opportunité d'obtenir un visa étudiant vers l'Allemagne, tandis que la femme de Khaled avait l'opportunité d'une régularisation par le travail.

Les cas d'Alissar et de Thérèse, qui sont plus représentatifs de la tendance globale d'une prédominance féminine dans le regroupement familial, se distinguent de cas comme celui de Nour dans le sens où la question de savoir qui, du mari ou de la femme, entreprendra le trajet jusqu'en Europe ne relève pas d'un choix intentionnel lié à une opportunité : pourquoi est-ce le mari – malade et amnésique – d'Alissar qui a entrepris le voyage plutôt qu'elle ? Plusieurs pistes sont plausibles. Le groupe avec lequel est parti le mari d'Alissar était exclusivement composé de jeunes hommes et il s'agissait d'un voyage en bateau, vraisemblablement pas effectué via des voies légales et donc probablement dangereux. Mais aussi, Alissar est restée parce que c'est elle qui s'occupait de leurs deux enfants. Et c'est aussi le cas de Thérèse, qui est restée avec ses enfants en attendant que son mari obtienne la protection internationale. Leurs récits laissent supposer une division genrée de la carrière migratoire, dans laquelle la charge familiale endossée par les femmes a une très grande influence.

4. La charge familiale

Dans le récit que fait Alissar de son parcours migratoire et par la suite de son parcours d'installation, il apparaît clairement que sa situation familiale a une influence déterminante. Autant en raison des problèmes de santé de son mari que de la division genrée des rôles familiaux, c'est elle qui assume l'intégralité de la charge familiale. Cette charge familiale a considérablement impacté ses tentatives d'insertion. D'abord au Liban, où elle avait pourtant commencé à travailler comme enseignante, et plus tard en Belgique, comme nous l'avons vu dans la partie 3 (pp.49-50) de ce rapport, alors qu'elle devait s'occuper à la fois de ses enfants et de son mari. Après le décès de son mari, cette charge continuait à exercer son effet bloquant :

«En fait moi je voulais faire une formation de cuisinière. Mais comme mon mari était malade, c'était difficile de le faire. Maintenant le problème, c'est que mes enfants ont besoin de moi tout le temps, ils ont 11 et

12 ans et ils sont en choc. Mon mari est décédé vraiment brusquement et pour nous c'était un choc. Psychologiquement, mes enfants ne vont pas bien. Je ne veux pas les laisser seuls à la maison. » (Alissar)

Alissar n'est pas la seule femme à avoir dû postposer ou abandonner des projets d'insertion professionnelle à cause de la charge familiale qu'elle assumait. Nour, qui était venue enceinte en Europe grâce à un visa étudiant, a eu deux enfants dont le plus jeune est autiste. Même si son mari ne travaille pas non plus, c'est elle qui s'occupe de l'ensemble de la scolarité de ses enfants et du suivi médical et psychologique de son enfant autiste.

« Je prends les choses assez sérieusement et peut être que si je n'avais pas eu d'enfants j'aurais pu mieux avancer, mais c'est vrai que la période quand je suis arrivée ici c'était une période sensible. On est en train de construire une famille, tout est nouveau, le système est nouveau. En plus les difficultés qu'on a eues, qui viennent de manière inattendue. Même pour l'instant ça m'influence encore, c'est pourquoi c'est difficile dans ma situation. Dans quelques jours je vais faire quelques séances pour savoir comment postuler pour un travail. Du coup, je rentre à la maison à 18h et c'est très difficile, parfois ça passe très vite. Par exemple, le mois passé mes enfants étaient malades, du coup j'ai passé une heure à aller à l'école et revenir. J'étais fatiguée. C'est difficile de demander à une baby-sitter de venir, on reçoit juste l'aide sociale et c'est difficile. » (Nour)

Malgré un diplôme de l'enseignement supérieur et une équivalence de diplôme obtenue grâce à l'accompagnement du bureau d'accueil, la charge familiale assumée par Nour constitue un frein à ses projets d'insertion socio-professionnelle. A la fin de ce témoignage, Nour mentionne également le manque de capital économique ou social partagé par de nombreuses personnes migrantes et qui permettrait d'alléger cette charge.

Sur ce point de vue, les bureaux d'accueil peuvent avoir un impact positif. Grâce au bureau d'accueil dans lequel elle était inscrite, Yasmine a pu inscrire ses enfants dans des activités alors que le CPAS refusait de le faire. C'est également le bureau d'accueil qui a accompagné Yasmine dans la scolarité de ses enfants, depuis leur inscription jusque dans les courses de rentrée, en passant par le suivi de la scolarité. Cet exemple montre que les actions menées par les bureaux d'accueil (de leur propre initiative) dans l'accompagnement des parents relève d'une intégration de la thématique de genre tout à fait pertinente eu égard aux difficultés des femmes primo-arrivantes. En creux, tous ces exemples témoignent du fait que le développement de l'accès aux services de la petite enfance et de l'enfance pour les personnes migrantes constitue une des voies nécessaires pour développer une égalité des chances dans leur installation.

5. La charge d'intégration

Dans le contexte d'une carrière migratoire et d'une carrière d'installation, la charge familiale, qui manifeste beaucoup plus son influence dans les parcours des femmes interrogées que dans ceux des hommes, se transforme en ce qu'on pourrait appeler une charge d'intégration : en termes simples, les femmes prennent en charge des aspects de l'intégration de leurs proches. Le récit d'Alissar fait encore une fois ressortir ce trait de façon significative : c'est elle qui a pris en charge le trajet migratoire de son mari et de ses enfants. Au Liban, c'est elle qui a travaillé pour pouvoir rester dans le pays. En Belgique, elle s'est occupée non seulement des affaires et de la santé de son mari, mais c'est aussi elle qui a pris en charge la scolarité de ses enfants, c'est elle qui a trouvé un logement pour sa famille, grâce aux contacts qu'elle avait elle-même développés en Belgique. Dans le cas d'Alissar, on pourrait considérer que, vu la maladie de son mari, il n'y avait pas beaucoup d'autres choix. Mais un constat similaire peut être fait pour d'autres personnes. On a vu précédemment que c'était Nour qui s'occupait du suivi de la scolarité de ses enfants, dont l'un est autiste. Mais c'est aussi grâce à son réseau d'interconnaissances que Nour a pu trouver un logement pour sa famille. Même constat pour Yasmine. Dans son cas, c'est son assistante sociale au bureau d'accueil qui l'a aidée à effectuer les démarches pour trouver un logement, mais c'est bien elle qui a suivi le parcours d'accueil, parce qu'elle avait fait la démarche, dès sa

demande d'asile de vouloir apprendre le français. La carrière d'installation de Yasmine montre comment la charge d'intégration peut avoir des effets positifs aussi pour la personne qui l'endosse : comme c'est elle qui s'occupe de la scolarité de ses enfants, c'est elle qui est en contact avec l'école, qui s'avère, comme pour Alissar, une institution clé des carrières d'installation des familles migrantes. Grâce à l'école de ses enfants, elle rencontre d'autres parents d'élèves et construit un réseau d'interconnaissances, qui devient une ressource sociale, en plus d'être un lieu de sociabilité :

« Parfois, on va au parc avec des amis pour faire jouer les enfants. J'ai rencontré pas mal de personnes grâce à l'école de mes enfants. Je suis en contact avec quelques parents. Ils sont tous internationaux et on se soutient parfois. Si j'ai besoin d'aide, je peux leur demander. » (Yasmine)

C'est également via l'école de ses enfants que Yasmine a entendu parler d'associations où elle s'apprêtait à commencer du bénévolat.

Cette charge d'intégration se devine aussi en creux dans les récits d'hommes migrants. Khaled, d'origine libanaise a pu venir en Belgique grâce à sa femme qui avait d'abord trouvé un emploi en tant qu'infirmière. C'est d'ailleurs sa femme qui a largement pris l'initiative de construire le projet de migration :

« Ma femme était un peu trop fatiguée... Avec l'explosion, et tout ce qui s'est passé là-bas à Beyrouth. Et, elle a eu une offre ici, par l'intermédiaire d'une amie. Elle a vu que c'était bien, qu'elle pourrait élever les enfants dans de meilleures conditions et en travaillant. Et elle m'a dit : « Si tu permets, je veux amener les enfants dans un pays civilisé. » » (Khaled)

C'est aussi sa femme qui, grâce à une de ses amies, a trouvé le logement dans lequel Khaled et sa famille habitent. Et bien que Khaled jouisse encore d'économies confortables (il gérait une station de ski au Liban), c'est le travail de sa femme qui constitue aujourd'hui l'intégralité des revenus actuels du ménage.

Cette notion de charge d'intégration, qui ressort des récits de vie étudiés, doit nous amener à un constat ambivalent. D'un côté, nous sommes invités à sortir d'une vision des femmes migrantes comme sujets passifs, qui suivent les hommes migrants : non seulement les récits de vie témoignent de l'indéniable agentivité de ces femmes, mais aussi de leur rôle essentiel dans l'installation et l'intégration de leurs proches. C'est donc à un changement de perspective que nous sommes invités : dans une perspective statistique, comme celle que nous avions adoptée dans le rapport de l'année précédente, des profils de femmes comme Alissar ou Nour seraient venus gonfler nos indicateurs de manque d'insertion : faible taux d'emploi, etc. Mais ces récits de vie témoignent du rôle très actif que jouent ces femmes dans leur propre installation et dans celle de leur entourage. Mais de l'autre côté, cette charge d'installation constitue à proprement parler une charge qui handicape l'installation des femmes migrantes, notamment sur le plan de l'insertion socio-professionnelle. La charge familiale a obligé plusieurs des femmes interrogées à repousser des projets d'installation, voire à y renoncer. Or, pour les femmes migrantes, cette charge est aggravée par le manque de ressources sociales ou financières et les difficultés d'accès aux services liés à l'enfance (garde d'enfants en bas âge, activités gratuites, stages). Elle est également d'autant plus lourde que tout est à faire : apprendre la langue, s'adapter à un nouveau pays, entreprendre un nombre élevé de démarches administratives dans un système institutionnel qu'on connaît encore mal, faire des formations, chercher un emploi.

6. Les perspectives d'insertion socio-professionnelles des femmes

Parmi les personnes primo-arrivantes s'inscrivant dans un bureau d'accueil, les femmes sont très largement défavorisées quant à l'accès à l'emploi : 16% des femmes inscrites en 2021 étaient à l'emploi contre 34% des hommes, alors que 55% des femmes se déclaraient sans aucune source de revenu contre seulement 17%

des hommes⁶⁷. Après le suivi du parcours d'accueil, cet écart ne se résorbe pas. Une enquête menée l'année dernière auprès de 500 personnes ayant terminé le parcours d'accueil a mis en évidence que 48% des hommes interrogés étaient à l'emploi contre 23% des femmes⁶⁸. Les récits des femmes qui ont participé à notre enquête cette année peuvent nous aider à comprendre certaines des façons dont ces inégalités peuvent se produire. En ce sens, ils constituent des exemples possibles de la façon dont les inégalités en raison du genre peuvent se construire dans les carrières d'installation des femmes migrantes.

6.1. Barrières à l'insertion socio professionnelle en raison du genre

Dans la première partie de ce rapport, nous avions exposé quelques-uns des aspects du parcours de Fatouma en Belgique. Femme guinéenne, victime de mutilations sexuelles et mariée de force à 13 ans, elle a quitté la Guinée à la mort de son mari en espérant obtenir un statut de réfugiée et ramener ses enfants auprès d'elle. Après un premier refus en 2012, elle se retrouve à la rue et entame un long et difficile parcours marqué par la précarité et la survie au jour le jour, avant de finalement obtenir le statut de réfugiée auquel elle avait droit presque 10 ans après la première demande ; autant de temps passé sans revoir ses enfants. Entre temps elle a accumulé tant de problèmes de santé qu'elle a peu d'espoir de pouvoir travailler :

« Je voulais travailler beaucoup. Même à la maison je ne reste pas comme ça, même si je n'ai rien, je sors, je marche. J'aime beaucoup le travail. C'est à cause de mes opérations. Et avec ma santé, un travail pas trop difficile. Si je dois étudier pendant un an pour avoir un travail facile après, je dois le faire. Je ne peux pas faire le nettoyage, le docteur a dit que je ne peux pas porter des colis de plus de 2 kilos. Le docteur a écrit une lettre au CPAS pour dire ça. Même l'escalier je ne dois pas trop les monter. » (Fatouma)

Les très grandes difficultés auxquelles est confrontée Fatouma aujourd'hui semblent être le résultat d'un cercle vicieux déclenché par un évènement : le refus d'octroi de son titre de réfugiée. La vie de Fatouma aurait pu être différente si une attention aux violences fondées sur le genre avait été apportée dans le premier examen de sa demande de protection internationale⁶⁹.

La charge familiale, qui est dévolue aux femmes en raison d'inégalités de genre socialement construites, constitue un autre frein possible à l'accès à l'emploi. On l'a vu dans les parties précédentes, notamment à travers les récits de Nour et d'Alissar.

Le cas d'Alissar montre aussi comment la distribution genrée du type d'octroi de titre de séjour (les femmes ont plus tendance à être en regroupement familial) peut avoir des répercussions sur l'insertion socio-professionnelle des femmes, et en particulier celles qui ont fui un pays en guerre. Alissar n'a pas pu obtenir d'équivalence de diplôme, car d'une part elle n'a pas pu emmener les documents requis dans sa fuite précipitée d'Alep et qu'elle ne peut pas retourner aujourd'hui en Syrie, et d'autre part, parce qu'en raison de son statut de regroupement familial, elle n'a pas pu bénéficier du régime dérogatoire prévu pour les personnes réfugiées précisément pour ce type de cas.

6.2. Le bénévolat ou les métiers du Care

Concernant l'insertion socio-professionnelle des femmes, deux éléments sont particulièrement significatifs. Les femmes qui ont participé à l'enquête et qui occupent, ou ont occupé, un emploi à Bruxelles ont toutes travaillé

67. Rapport d'évaluation du CRAcs remis en juin 2022.

68. Rapport recherche du CRAcs remis en décembre 2021

69. La Belgique a ratifié la convention d'Istanbul en 2016, soit 4 ans après la demande d'asile de Fatouma. Cette convention internationale prévoyait notamment que les procédures d'asile ne négligent pas les violences fondées sur le genre. Toutefois, une évaluation émanant du Conseil de l'europe a été réalisée en 2020 et montre qu'en Belgique, les lois et les politiques d'immigration ne sont toujours pas alignées avec les obligations contenues dans la convention. (Rapport du Grevio sur la Belgique, 2020, <https://rm.coe.int/rapport-du-grevio-sur-la-belgique-/16809f9a2b>)

dans les métiers du Care. Les femmes qui ne travaillent pas se sont toutes orientées vers des activités associatives et de bénévolat, ce qui n'est le cas que d'un des hommes ayant participé à l'enquête (alors que seulement un d'entre eux était en emploi). Et ces activités bénévoles sont également en lien avec l'aide à la personne.

Dans le cadre de son article 60, Thérèse travaille comme technicienne de surface dans un home. Ce n'est ni par vocation ni par manque d'autres compétences qu'elle a choisi ce travail, mais bien parce que l'urgence la pressait vers une opportunité dont on ne sait s'il est plus juste de dire qu'elle était disponible ou qu'elle était assignée :

« C'est le CPAS qui m'a envoyée à l'ISP, et je leur ai dit que j'allais faire tous les travaux qu'ils allaient me donner. Je ne veux pas regarder mon diplôme ou quoi, l'essentiel c'est que je trouve quelque chose pour mes enfants, à manger et tout. C'était très difficile. Et ils m'ont donné un travail au home, comme technicienne de surface... »(Thérèse)

Elle avait pourtant fait des études de gestion financière dans une haute école dans son pays d'origine, mais la perspective de travailler dans ce domaine ne semble même pas faire partie du monde des possibles dans le chef de Thérèse. Lorsqu'on lui pose la question, elle l'élude simplement :

« - Est-ce que tu as déjà cherché quelque chose en rapport avec tes études de commerce et gestion ? Tu penses qu'en Belgique tu pourras trouver quelque chose dans ce domaine-là ?

- *Je ne sais pas. Si je trouve, je peux hein, pourquoi pas ?*»(Thérèse)

Sa situation la presse encore aujourd'hui, et le travail de technicienne de surface reste la perspective qu'elle perçoit comme la plus accessible et réaliste, bien que ça ne soit clairement pas celle qui l'intéresse le plus :

« J'ai besoin qu'on me trouve un CDI, même comme technicienne de surface... Ça m'aiderait beaucoup. C'est déjà dur d'accepter d'être femme de ménage. »(Thérèse)

Nadia aussi a travaillé comme technicienne de surface. Nadia est une femme d'origine marocaine, veuve et mère d'une fille de 16 ans. Sa fille s'est installée à Bruxelles pour ses études et Nadia est venue via le regroupement familial. Pour prouver qu'elle pouvait s'occuper de sa fille, elle a dû trouver un emploi très vite. Comme mentionné précédemment, Nadia a d'abord tenté de travailler dans son domaine : la sécurité. Domaine dans lequel elle excelle par ailleurs puisqu'elle a accumulé beaucoup d'expérience et dirigé des équipes. Mais, en Belgique, on lui demande d'avoir la nationalité belge pour pouvoir exercer ce métier. Dans l'urgence, elle se tourne alors vers une société de titres services. Au moment de l'entretien, Nadia avait perdu cet emploi et était au chômage. Elle en a profité pour s'inscrire dans le parcours d'accueil et espère pouvoir travailler dans la sécurité par la suite.

Dans les cas de Thérèse et Nadia, c'est l'urgence de la situation qui les a poussées vers le métier qui leur était le plus immédiatement disponible. Or, ce métier n'a rien à voir avec leurs compétences ou leurs études, et c'est sans doute ce point qui est le plus significatif. En effet, si le métier immédiatement disponible n'est pas celui en rapport avec les expériences, les compétences et les études de ces femmes, cela veut dire alors qu'il s'agit du métier qui leur est le plus immédiatement mis à disposition. C'est-à-dire qu'il est révélateur de la place qui est assignée – intentionnellement ou systématiquement – aux femmes migrantes à Bruxelles. Et cette contrainte semble être intériorisée : les métiers du Care ne constituent pas seulement une des seules places professionnelles immédiatement accessibles, mais peut-être aussi la perspective « naturelle » dans le champ des possibles que conçoivent les femmes interrogées. Dans le témoignage de Fatouma précédemment exposé, lorsqu'elle parle de ses possibilités de travail, le travail qu'elle mentionne spontanément est le nettoyage.

Beaucoup des femmes sans emploi qui ont été interrogées ont des activités associatives bénévoles. Toutes expliquent qu'elles le font à défaut d'un emploi salarié, pour rester en mouvement, faire quelque chose malgré tout :

« Moi, j'aime bien la couture et le dessin. Il y a une association qui fait des ateliers de couture et une autre des ateliers de dessin. Je me suis mis en contact avec ces associations. Elles sont censées m'appeler aujourd'hui pour commencer à suivre ces ateliers. Je veux faire ça pour remplir mon temps et faire quelque chose que j'aime bien faire. Moi, je travaille dans la couture depuis que j'ai 18 ans, du coup j'ai vraiment l'expérience, mais je n'ai pas une formation officielle. » (Yasmine)

Yasmine envisage de faire en bénévolat une activité qui constituait pourtant son métier en Syrie, mais qu'elle ne peut exercer ici pour des raisons essentiellement administratives : l'absence d'une formation officielle, qui dénote en creux l'absence de véritables dispositifs de reconnaissance des compétences pour les personnes migrantes en Belgique.

C'est aussi à défaut de travailler de façon salariée qu'Alissar travaille – c'est le mot qu'elle emploie – bénévolement.

« On distribue des pâtisseries dans une société qui fait des pâtisseries. Cette association aide les gens. On donne la cuisine. On a une cuisine, on fait des desserts. Ca fait combien de temps que vous faites ça? Ça fait trois ans que je fais ça. Je ne peux pas rester chez moi, je dois travailler, n'importe quoi. Je voulais travailler comme enseignante, continuer de faire mon travail dans mon domaine, mais ça ne marchait pas. [...] C'est une ASBL où il y a beaucoup de gens handicapés qui travaillent. Je ne fais pas ça pour donner un papier à Actiris, je fais ça pour travailler, j'ai l'envie de travailler, malgré le fait que je n'arrive pas à tout comprendre. » (Alissar).

Pour Fatouma, le travail bénévole a sans doute été un facteur d'accrochage important dans les longues années de marginalisation qui ont précédé sa régularisation :

« Je suis partie à l'école, j'ai travaillé comme bénévole pendant 9 ans [...] J'ai fait l'association de couture. Il y a une association là-bas, je suis rentrée, et j'ai fait de la couture. Il y a une photo ... J'ai fait du travail de bénévole, ce n'est pas payé... » (Fatouma)

Finalement tous ces récits mettent en évidence la disproportion qui existe entre, d'une part, les compétences, les capacités et la volonté de ces femmes de rester en mouvement quoiqu'il arrive et, d'autre part, les opportunités qui leurs sont disponibles ou assignées dans la société d'accueil.

Partie 5. La relation avec les institutions publiques

Dans les quatre parties précédentes, nous avons exposé une multitude de relations qu'entretiennent les personnes migrantes avec les institutions publiques, en particulier celles liées à l'accueil des demandeur·ses d'asile et à l'insertion résidentielle et professionnelle. Dans cette partie, nous cherchons à approfondir ces rapports aux institutions eu égard aux perceptions et représentations des personnes primo-arrivantes. Il en ressort de manière très significative un sentiment d'arbitraire dans leur traitement. Mais avant de se plonger dans le vécu de ces interactions, il importe de présenter une cartographie de ces institutions auxquelles ont été confrontées les personnes rencontrées au cours de leur carrière d'installation en Belgique.

1. Cartographie des institutions de l'accueil et de l'intégration

On peut classer en trois groupes les institutions auxquelles sont confrontées les personnes migrantes en parallèle aux trois étapes de la trajectoire (théorique) d'installation (figure 1) : les institutions fédérales de l'accueil (Office des étrangers, CGRA et Fedasil), les institutions locales du séjour et de l'installation (CPAS, Bureaux d'accueil, Opérateurs linguistiques, etc.), et enfin les institutions relatives à la nationalité (Procureur de Roi et autres tribunaux). Dans ce triptyque institutionnel, les personnes migrantes interagissent principalement avec la société d'accueil par le truchement des administrations communales. A côté de ces institutions principales, une multitude de structures publiques et associatives (en italique) sont susceptibles de rentrer en interaction avec les personnes migrantes durant l'installation⁷⁰.

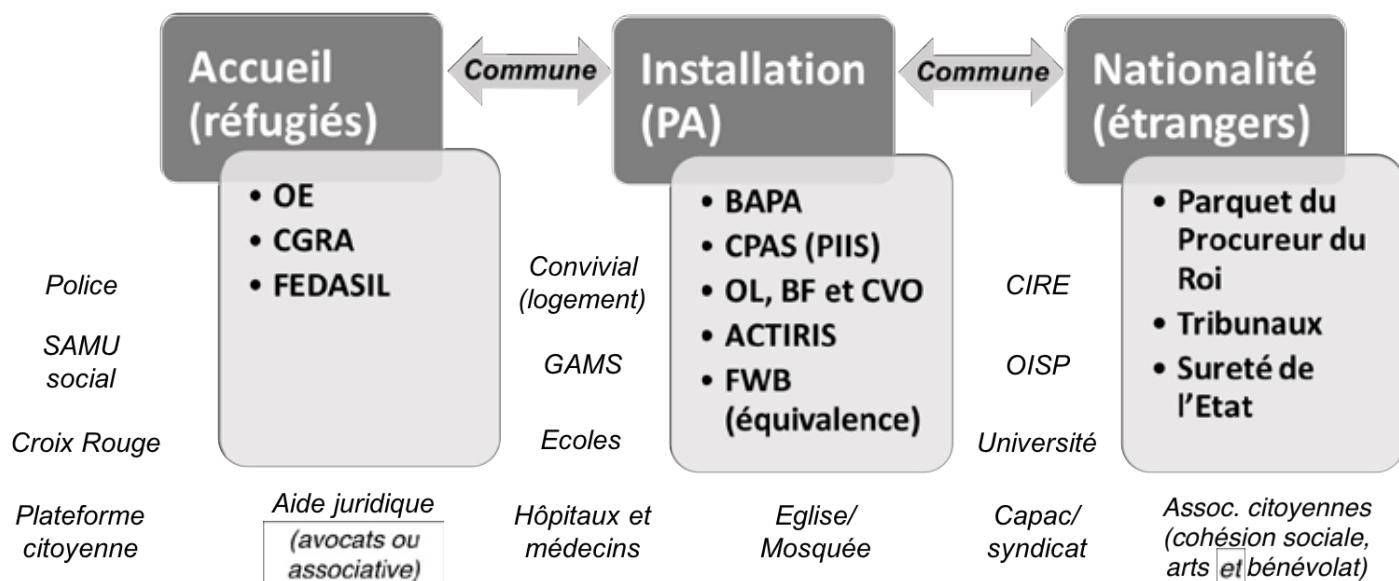


Figure 1 : synthèse des institutions citées par les personnes primo-arrivantes rencontrées

2. Le sentiment d'arbitraire dans le traitement institutionnel

À travers les multiples expériences vécues avec les institutions publiques, un sentiment général d'arbitraire émerge, et ce peu importe les facteurs sur lesquels se fondent ces différences de traitement : l'origine (Belges vs. étrangers), le titre de séjour (les situations familiales complexes dans le cadre du regroupement familial),

70. Il est à noter que certaines associations n'ont pu être identifiées, car soit l'enquêté·e parlait d'une structure avec un terme générique, typiquement « l'église » ou « l'ISP », soit l'enquêté·e ne se rappelait tout simplement plus du nom de la structure.

ou encore les compétences linguistiques (le choix et les preuves linguistiques), mais aussi la bonne volonté des employés communaux ou le taux de saturation en demandes sociales de la commune de résidence. Au vu des interactions plus fréquentes et directes, la commune (CPAS, compris) est certainement l'institution où ce sentiment ressort avec le plus de véhémence. Mais avant d'interagir avec les administrations locales, les différences de traitement peuvent déjà se faire ressentir avec les institutions fédérales régulant l'accueil des personnes migrantes.

2.1. Un sort variable entre les demandeur·ses d'asile

Au vu de la conjoncture de l'enquête, il existe tout d'abord, parmi les réfugié·es syrien·nes, un fort ressentiment de discrimination raciale en comparaison avec les réfugié·es ukrainien·nes. En effet, alors qu'ils ont encore en mémoire leurs longues et dures expériences de demandeur·se d'asile, « *les Ukrainiens, [eux], ils n'ont même pas besoin de faire de procédures* », selon Nour, « *C'est juste directement* ». Et Issam de renchérir :

« Maintenant les Syriens ou les Afghans qui arrivent, souvent ils ne leur octroient pas les papiers. Alors que pour les Ukrainiens, ils leur donnent directement les papiers. [...] Si tu es un Blanc avec des yeux bleus, là on t'accueille directement. Si tu es un Asiatique ou un Africain, ce n'est pas la même chose. Ils ont une vision différente. Une vision discriminatoire et raciste je trouve. » (Issam)

Mis à part ce cas particulier de l'accueil des Ukrainiens, beaucoup d'entre eux ont du mal à comprendre la durée variable dans la reconnaissance à l'asile (attente entre le premier et deuxième entretien) et dans l'octroi des titres de séjour. Face à ce sentiment d'interprétation arbitraire de la loi du CGRA, plusieurs d'entre eux font ainsi appel à des avocats pour accélérer la procédure :

« Il faut attendre 2-3 ans maintenant pour le deuxième entretien. Ma sœur, par exemple, a demandé l'asile en 2019 et elle n'a toujours pas ses papiers. Pourtant, elle n'a pas de Dublin, d'empreintes en dehors de la Belgique, il n'y a aucun problème dans son dossier... L'avocat nous a dit que c'était très long, et il a écrit un mail au Commissariat pour accélérer les démarches. Et après, en 15-20 jours, elle a reçu la convocation pour le deuxième entretien. Ça fait presque 3 ans là, mais d'autres, ça fait plus de 5 ans qu'ils attendent... [...] Ça reste une guerre de patience et de stress aujourd'hui. » (Hassan)

Lors du focus group, rassemblant des personnes migrantes aux situations administratives et socio-économiques très différentes, il était d'ailleurs intéressant d'observer l'étonnement quant à ces différences temporelles dans l'octroi de leur titre de séjour.

Plus étonnant encore, le cas de Yasmina et sa famille, qui révèle des différences de traitement au sein d'une même famille. Demandeuse d'asile de nationalité marocaine arrivée en 2018 de la Syrie avec son mari syrien et ses deux enfants, seul son mari a obtenu le statut de réfugié. Vu qu'elle et ses enfants ont perdu leur « carte orange » en raison de leur nationalité marocaine, ils ont aujourd'hui décidé de lancer une procédure de regroupement familial. Mais cette nouvelle longue procédure a des effets tant matériels que psychologiques sur la famille :

« Au début, quand j'avais la carte orange, ça allait bien, j'étais optimiste. Mais aujourd'hui, j'ai l'impression d'être la seule à attendre... [...] Mais c'est vraiment injuste qu'après 3 ans, après avoir fait le parcours d'accueil, après avoir appris la langue, après s'être intégré et se sentir bien ici, ils nous disent que mon mari peut rester et pas nous. Faire autant d'effort pour finalement se voir refuser les papiers... C'est quelque chose qui me stresse beaucoup, et qui me rend malheureuse. J'ai commencé à prendre des médicaments. J'ai aussi découvert que j'ai le diabète, et je pense que ça a aussi augmenté à cause de cette situation de stress. » (Yasmina)

Si les interactions avec l'Office des étrangers et le CGRA restent relativement distancées, le traitement au sein des administrations communales est lui nettement plus direct et tangible pour les personnes primo-arrivantes.

2.2. Un vécu entre arbitrage et discrimination institutionnelle

Le sentiment d'inhospitalité des personnes primo-arrivantes dans leurs relations avec les services communaux arrive très vite, notamment du fait de leur difficulté à parler une des langues nationales. Luis, réfugié colombien, en témoigne une certaine frustration : « *Dans les institutions parfois ils connaissent [une] langue [que tu connais], l'anglais, parfois l'espagnol, mais comme ce n'est pas légal alors ils ne le font pas, et c'est une porte fermée devant toi* ». Lounis confirme l'importance de connaître très tôt le français « *pour pouvoir régler tous les problèmes administratifs et répondre à toutes les questions* ».

Mais le sentiment d'arbitraire s'incarne plus concrètement dans les relations avec les fonctionnaires communaux et les assistant·es sociaux·les (CPAS). Jose, avocat colombien, perçoit de la négligence de son assistante sociale, mais aussi une forme d'excès de zèle, révélant plus largement un rapport de domination vis-à-vis du « migrant » :

« Il m'est arrivé une chose terrible une fois. J'ai eu un problème à mon pied à cause d'un accident à l'asile. Et je devais payer quand même, 200 euros. J'apporte la facture à l'assistante. Au bout de 4 mois après avoir reçu la facture elle n'avait toujours rien fait. Et l'avocat est arrivé et m'a dit que si je ne payais pas j'allais passer au tribunal. On me parle d'un problème avec la mutuelle, alors que ma mutuelle est bien. L'assistante m'a dit qu'elle avait résolu le problème alors qu'elle n'avait rien dit. L'avocat m'a conseillé de payer pour ne pas passer au tribunal. Et j'ai dû payer. [...] Et quand j'arrivais à son bureau, elle me regardait de haut. La première fois que je suis arrivé pour recevoir le CPAS [RIS], elle m'a dit : «tu es très jeune, pourquoi tu ne travailles pas ?». J'ai dit : «quoi ? pourquoi vous me dites ça ? J'ai le droit au CPAS». C'est ma première fois que j'y vais et elle me dit : «travaille !» . (Jose) »

Il poursuit en avançant une logique d'« embourbement administratif », plus ou moins consciente, afin de décourager les réfugiés : « *Tout le temps, je dis au CPAS quelque chose, et ils me disent : «c'est impossible». Mais après je leur dis : «c'est possible». Et là, ils me disent «ok», mais généralement ils disent : «non, non, non». Et ils essayent de tout rendre très long pour que tu renonces. Mais c'est normal, il y a beaucoup de personnes réfugiées... »*

A la commune cette fois, Sékou et Elias expriment lors du focus group qu'« *au même guichet, à la même fonction, les règles changent selon l'employé communal* ». Sékou était, par exemple, convaincu, après s'être informé, de savoir comment fonctionnait sa demande de renouvellement de son titre de séjour, mais il s'est retrouvé face à un fonctionnaire qui était en poste depuis plus de 50 ans et qui refusait de l'entendre, arguant qu'il connaissait son travail. Sékou voit ainsi le fonctionnaire comme juge et arbitre de son installation.

Ce sentiment d'impuissance et de dépendance aux institutions, et à leurs fonctionnaires, est également vécu dans le cadre des procédures d'équivalence de diplôme (service FWB). Le cas du fils de Khaled, étudiant inscrit à l'ULB, est assez emblématique. Malgré avoir suivi les cours et passé ses examens, son année d'étude n'a pas pu être validée faute d'équivalence de diplôme obtenue à temps : « *Toute la famille suivait l'affaire. On leur donnait les papiers, puis ils nous disaient qu'ils voulaient par mail... Les choses bureaucratiques, c'était lourd. Tout ça, ça a donné de la souffrance pour un jeune qui voulait étudier et passer son année, au lieu d'attendre et de refaire toujours les mêmes paperasses. La première année était payante en plus [10.000€].* » S'ils ont finalement fait appel à un avocat pour accélérer la procédure, Khaled exprime plus généralement un manque de coordination institutionnelle et un traitement différentiel des fonctionnaires :

« Un te dit c'est faisable, et l'autre te dit non ce n'est pas comme ça que ça marche. Mais il y a des choses de standard dans la vie : il n'y pas moitié enceinte, il y a enceinte ou pas. Ici, il y a toujours la moitié : « ce n'est pas moi, c'est mon collègue ». T'as pris la place de ton collègue, tu dois assumer... Ils n'ont pas envie de bosser, c'est tout. [...] Il faut quand même être sérieux avec ce genre de chose... Ou tu me prends, ou tu ne me prends pas. Mais entre les deux... C'est noir ou blanc ce genre de chose. [...] Je veux bien, c'est leur vie privée [prendre congé ou ne rien faire], mais il y a quelque chose qui doit être terminé ici. » (Khaled)

Luis intègre plus largement ces différentes situations vécues dans un argumentaire sur les discriminations institutionnelles vis-à-vis des personnes étrangères, et en particulier les réfugié·es. Si la discrimination « anti-migrant·es » vécue sur les marchés du logement et du travail a déjà été évoquée, celle-ci s'exprime également, selon lui, dans les institutions publiques, et ce à deux étapes de l'installation des réfugié·es. D'abord, lors de l'accueil avec les instances fédérales où, comme on l'a mentionné en partie 1, une forme de violence institutionnelle – la figure du « migrant menteur et profiteur » – peut faire émerger dès le départ un sentiment d'inhospitalité de la société d'accueil. Ensuite, lors de son installation en tant que primo-arrivante, sa situation conjugale lui a également permis d'expérimenter plus concrètement encore cette discrimination institutionnelle. En effet, aujourd'hui marié avec une Belge, Luis observe une logique de « double standard » dans ses rapports aux institutions :

« Il y a vraiment une double règle, une double mesure. Chaque fois que je fais des choses tout seul, comme ça moi, foncé comme je suis, et comme je ne parle pas bien, il y a un truc, une barrière. Mais quand je vais avec mon épouse, elle est blonde, blanche et belge, je deviens une autre personne, je deviens accepté. Alors on est plus gentil, il y a une disposition à aider. Et je me dis mais pourquoi ? Je connais la réponse. Ce truc raciste, xénophobe, imbécile, qui existe. Voilà alors, chaque fois que j'ai eu des problèmes que je ne pouvais pas résoudre, j'allais avec elle et le problème magiquement disparaissait. [...] Ça, c'est surtout avec les institutions. » (Luis)

De même, Tatyana, migrante russe, se rend compte lors du focus group qu'elle se trouve dans une situation favorable dans ses rapports aux administrations eu égard aux autres participant·es, en raison non seulement de son origine et de sa situation socio-économique, mais aussi du fait qu'elle est mariée à un Belge. Mais cette situation de séjour (regroupement familial) n'est pas pour autant un statut privilégié.

2.3. Différences de traitement selon le titre de séjour et le lieu de résidence

Si un sentiment discriminatoire « anti-migrant » peut être vécu par les réfugié·es, des divergences de traitement institutionnel parmi les personnes primo-arrivantes peuvent également être ressenties selon le titre de séjour ou la commune de résidence.

Au niveau du titre de séjour, le regroupement familial auprès d'une personne réfugiée semble constituer une caractéristique administrative qui complique et modifie le traitement institutionnel. À ce propos, le cas d'Alissar est intéressant. Au-delà de son équivalence de diplôme impossible à obtenir en raison de son statut évoqué dans les parties 3 et 4, elle observe depuis le décès de son mari une charge administrative conséquente pour maintenir ses droits sociaux :

« J'ai dû faire beaucoup de documents après le décès de mon mari, par exemple ils ont bloqué son compte bancaire, l'assurance médicale et la mutuelle. Ils ont pris le certificat du décès, ils ont annulé la mutuelle, et ils ont annulé aussi la mienne. Ça m'a pris 4 mois à aller chez eux pour rétablir mon inscription. Et en plus, le CPAS ne leur a pas dit que j'étais chez eux. J'ai dit c'est pas normal, ça fait 5 ans que je suis chez vous, c'est quoi la différence après le décès, maintenant je n'ai plus la mutualité. J'ai l'impression qu'ici on doit courir après le document, avoir le document pour faire des choses administratives. » (Alissar)

Mais aussi, des complications dans les démarches administratives en vue du renouvellement de son titre de séjour et surtout de la nationalité :

« Ici, après le décès de mon mari, on a perdu [la possibilité d'avoir] la nationalité belge. On a demandé la nationalité avant que mon mari décède, mais à cause de son décès et du fait que ça prend beaucoup de temps, et qu'ils travaillent vraiment lentement [...] Je ne comprends pas pourquoi ils n'ont pas donné la nationalité au moins à mes enfants. C'était leur père, ils avaient droit à la nationalité, et je ne comprends pas pourquoi ils ont arrêté cette démarche. Moi, ok, je ne peux pas avoir la nationalité, parce qu'il faut avoir travaillé deux ans, c'est obligatoire, et moi je n'ai pas encore travaillé. » (Alissar)

Elle en conclut finalement une différence de traitement institutionnel entre les statuts de « réfugié » et de « regroupement familial » : « Pour les réfugiés c'est vrai qu'ils demandent pas grand-chose, mais pour moi qui suis venu en regroupement familial ils me demandent beaucoup, beaucoup de papiers. [...] Mais moi j'ai fui la guerre. Je pensais être venue ici en tant que réfugiée, je n'avais pas compris ce système. Je me considère comme réfugiée, mais eux ne me considèrent pas parce que je suis en regroupement familial. »

À côté de la situation administrative, on observe aussi un discours relatant des différences de traitement selon la commune de résidence, au niveau tant de la lenteur des procédures que des rapports vis-à-vis des étrangers. Alissar, estime par exemple que son installation est plus difficile à Molenbeek qu'ailleurs (notamment, de son expérience à Charleroi) :

« J'ai découvert qu'ici d'une commune à l'autre les règles ne sont pas les mêmes, c'est vraiment différent. Par exemple à Molenbeek c'est très compliqué, ils mettent beaucoup de bâtons dans les roues contre nous et vraiment ils nous montrent un chemin très difficile, ils ne nous aident pas vraiment. [...] [Par exemple] prendre un rendez-vous, ça prend beaucoup de temps. A la commune de Molenbeek bien sûr c'est différent des autres communes. Si je voulais renouveler le titre de séjour de mon enfant par exemple, je prends un rendez-vous trois mois à l'avance. Mais je sais déjà les démarches, ils vont me demander de revenir une semaine après, deux semaines après. Du coup ce que je fais c'est que je prends un rendez-vous trois mois à l'avance et deux semaines après aussi. Je prends à l'avance tous les rendez-vous après le premier, comme ça, ça ne prend pas beaucoup plus de temps. Le système administratif me tue ici. » (Alissar)

De même, Yasmina, témoigne d'une différence de traitement vis-à-vis des personnes étrangères entre les communes d'Anderlecht et de Bruxelles-Ville :

« J'aime bien 1000 Bruxelles, parce qu'ils traitent bien les étrangers. Le bureau des étrangers est pas mal. À Anderlecht, le traitement des étrangers est vraiment mauvais, on attend beaucoup. Ils sont très très lents. Par exemple, mon mari a eu les papiers en novembre de l'année passée, et il attendu jusqu'en mars 2022 pour avoir la carte de résidence... Je connais des demandeurs d'asile à Bruxelles et ça va beaucoup plus vite. Je vois la différence. [...] J'ai aussi appris que pour la nationalité il fallait toujours avoir une domiciliation. Mais, une fois, avec la commune d'Anderlecht, ce qu'il s'est passé c'est que j'avais un rendez-vous pour renouveler ma carte orange. Je suis allé au rendez-vous, mais ils l'ont reporté à cause du COVID, et ils m'ont dit que je devais revenir à cette date-là. Mais le problème, c'est que cette date était 3 jours après la fin de ma carte orange. Et du coup, quand je suis allé à cette date-là, avec un interprète, le monsieur de la commune a commencé à m'engueuler, en me disant : « Pourquoi tu es venu trois jours après ? » etc. Mais ce n'était pas de ma faute... » (Yasmina)

Si ces différents vécus peuvent se comprendre dans la subjectivité et les caractéristiques sociales des individus⁷¹, cette différence entre communes peut également se comprendre par la géographie sociale de la RBC : les CPAS

⁷¹. Le cas de Khaled, par exemple, montre que le statut de « regroupé » n'est pas vécue de la même façon par tout le monde, et pourrait donc s'imbriquer à d'autres facteurs tels que la situation socio-économique ou même, peut-être, le genre : « Je ne sais pas si dans les autres communes c'est compliqué, mais à Koekelberg, ça va... Fin, si tu as la femme, le loyer, etc., tu te présentes, et dans 15 jours tu as les papiers. »

des communes aisées du sud-est ont certainement moins de demandes d'aides sociales que celles de première couronne nord-ouest. Le taux de saturation n'étant pas le même partout, la nature des interactions peuvent en être impactée.

2.4. Le choix et l'évaluation linguistiques

Au cours de leur installation, les personnes migrantes sont confrontées à la question linguistique en termes tant de choix (dans une Région bilingue) et d'évaluation de leurs compétences (autant lors des tests de positionnement qu'à travers les attestations). Mais cet apprentissage du trait culturel par excellence de la société d'accueil peut très vite constituer un autre élément d'arbitrage dans leur traitement institutionnel.

Si les réfugiés sont tout d'abord amenés à pratiquer la langue de la Région où se trouve leur centre d'accueil, la question de la liberté du choix linguistique reste compliquée. Jose, réfugié colombien, envoyé dans un centre d'accueil en Flandre, s'est opposé à Fedasil dans la mesure où il voulait apprendre le français, une langue latine comme l'espagnol :

« Souvent, j'ai écrit pour être transféré du centre vers Bruxelles ou la Wallonie, ils m'ont dit : «non, c'est la Flandre ici». Je dis :»pourquoi si je ne comprends pas le néerlandais et je n'aime pas le néerlandais». «Non c'est obligatoire de comprendre le néerlandais, pour avoir le positif» [octroi du statut de réfugié]. J'ai dit : «c'est mon document, mon processus, [...]. Je ne suis pas stupide. [...] c'est pas correct». Après beaucoup de documents, ils me disent : «ok, vous pouvez étudier le français en Flandre, c'est pas grave». Après je commence le français en Flandre, puis arrive le positif, et je dis : «je pars pour Bruxelles». [...] Ils ont mis leurs règles, qui ne sont pas la loi, mais qui sont leurs règles, parce qu'ils veulent qu'on apprenne le néerlandais. Mais ce n'est pas facile le néerlandais, même pour les Belges francophones. C'est un conflit stupide au sein du pays, ce sont les mêmes personnes. » (Jose)

Cette question linguistique peut par ailleurs avoir des effets sur l'installation des personnes primo-arrivantes. Nour, réfugiée syrienne, hébergée à Bruxelles chez des membres de sa famille, a appris, sans connaissance de cause, le néerlandais plutôt que le français. Mais elle regrette aujourd'hui que ce (non-)choix linguistique pourrait impacter ses trajectoires professionnelle et résidentielle :

« Je ne parle pas du tout le français. J'apprends le flamand et je parle anglais aussi. Et du coup, dans le futur, je vais d'office [devoir] travailler en Région flamande, je n'ai pas le temps d'apprendre une autre langue. C'est aussi une négativité de l'accueil ici. On se sent perdu par rapport aux langues : apprendre lesquelles ? [...] Dans tous les cas, le fait que j'aie choisi le flamand, ça va influencer ma vie. [...]. C'est vrai que j'aimerais bien rester à Bruxelles et travailler à Bruxelles, mais à cause de la langue, je ne pense pas que ça va marcher. » (Nour)

Et Luis de replacer, une nouvelle fois, cette double peine linguistique dans une logique sociale plus large d'exclusion des personnes étrangères : « si je suis en Belgique, officiellement je dois apprendre au moins une langue, et je la connais. Mais si je pars du côté flamand, et que je parle l'autre langue, je me sens à nouveau un peu expulsé, un peu étranger. Alors ça devient une double charge, on doit être des citoyens parfaits que les Belges mêmes ne sont pas. On doit apprendre toutes les langues, on doit travailler comme personne, on doit faire toutes les choses à 100 % pour être accepté ici. Mais les Belges que je connais ne sont pas comme ça et ils n'ont pas de problème. L'exigence par rapport aux étrangers est exagérée. [...]. L'aide n'est pas là, mais les préjugés, eux, ils sont toujours là. » (Luis)

Ceci nous amène au sentiment d'arbitrage associé à l'évaluation des compétences linguistiques, qui peut être vécue comme une violence institutionnelle. Sékou témoigne d'abord de son incompréhension et sa frustration lors de son positionnement linguistique dans un bureau d'accueil : il se dit « obligé de faire un test » (bilan

linguistique) alors qu'il vient d'un pays francophone. Après avoir « échoué » à son test, on lui dit à son arrivée au cours de langue qu'il n'aurait pas dû être positionné dans ce cours, qu'il connaît déjà trop de français pour ce cours. Plus généralement, il s'étonne que certaines personnes comme lui qui ne sont pas spécialement dans le besoin se voient proposer tout de suite des formations alors que d'autres doivent attendre plusieurs mois avant d'en avoir une.

Lounis, ensuite, témoigne à nouveau d'un d'arbitrage lors de l'évaluation de ses compétences linguistiques dans le cadre de sa demande de nationalité. Alors que sa femme et lui ont obtenu le niveau B1, on leur a demandé de repasser leur test linguistique (tout comme leur formation citoyenne suivie en Wallonie) :

« On a fait les cours de français avec Bruxelles Formation. Ma femme est arrivée au niveau B1 et ils lui ont octroyé un certificat. Mais quand on a présenté nos papiers pour avoir la nationalité, ils n'ont pas accepté ce certificat. Du coup, ils nous ont demandé de refaire un examen à BF pour le niveau B1, pour avoir le niveau. Ils ont refusé ce premier certificat. Je ne comprends pas le sens de pourquoi ils font ça. Et du coup, nous les deux, on l'a refait. Mais pour la nationalité, ils ont besoin du niveau A2 et c'est tout, mais moi j'ai fait quatre niveaux au-dessus de A2 ». (Lounis)

3. La pertinence du parcours d'accueil et l'importance des ressources sociales

Devant ces différences de traitement institutionnel, la pertinence du parcours d'accueil se révèle clairement: la connaissance et l'accès aux droits sont un enjeu fondamental dans l'installation. En effet, les personnes primo-arrivantes peuvent y trouver du soutien et des informations leur permettant d'être à la fois mieux armées (faire valoir ses droits) mais aussi, peut-être, moins ignorantes quant aux procédures administratives (prévenir et signaler les pratiques discriminatoires, mais aussi, peut-être, défaire les fausses représentations discriminatoires). Avant ça, comme dans leurs interactions avec les marchés du logement et de l'emploi, on soulignera le rôle des ressources sociales dans la perspective de contourner ce sentiment de subordination à l'arbitrage des institutions et de leurs fonctionnaires.

3.1. La mobilisation des ressources humaines et sociales

Les témoignages ci-dessus ont laissé entrevoir en filigrane que les ressources humaines et sociales peuvent être d'une grande importance pour fluidifier et débloquer les situations administratives dans la carrière d'installation. Les compétences et connaissances juridiques constituent une première ressource non négligeable dans le processus d'installation. À cet égard, on remarquera que les deux réfugiés colombiens – avocats de formation (Jose et Luis) – sont les plus à même à se défendre face aux expériences d'arbitrage institutionnel :

« Comme j'étais avocat, j'essaie de... Je cherche quelle est la loi qui encadre le travail des assistants. Savoir ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire. Pas pour me disputer avec eux, mais simplement parce que les assistants ici, sont difficiles. Ils essaient de faire ce qu'ils veulent. » (Jose)

C'est aussi grâce à cette « conscience juridique » – l'envie de connaître la législation belge – qu'ils osent dépeindre ces expériences vécues dans un argumentaire plus large de discrimination institutionnelle « anti-migrant ».

Les réseaux sociaux (familles, amis, connaissances) sont d'autres ressources à la fois dans l'orientation administrative (partage de conseils), mais aussi dans le déblocage de situations à l'arrêt. Dès l'accueil des demandeur·ses d'asile, les rencontres dans les centres peuvent se révéler une aide précieuse dans les démarches administratives, comme Ousmane nous l'explique avec la traduction des documents administratifs :

« [Ce qui m'a le plus posé problème au début, c'est] d'abord, le fait que je ne connaissais pas le pays, et surtout que je ne connaissais personne ici, ni amis, ni famille. Mais grâce aux personnes que j'ai rencontrées au centre Fedasil, ça a été mieux. [...] Quand je ne comprenais pas certains documents, je cherchais des amis au centre d'asile qui pouvaient parler le français, et je leur demandais de traduire. Et ils me disaient aussi ce que je devais faire et écrire. Mais je me suis vite rendu compte que je ne pouvais pas demander à chaque fois à quelqu'un, je devais apprendre la langue. » (Ousmane)

Cette entraide durant l'accueil est donc très précieuse pour les réfugié·es isolé·es sans ressources sociales préexistantes en Belgique. Pour ces dernier·es, il faut par ailleurs rappeler le rôle de la contingence, des rencontres fortuites dans la carrière d'installation. À ce propos, Ousmane montre bien les personnes rencontrées « *par hasard* » qui l'orientent et de qui il « *a beaucoup appris* » : un navetteur de la Gare du Nord qui lui explique l'asile en Belgique alors qu'il mendie, ou encore une bibliothécaire de Florennes [Centre] qui lui apprend le français.

Le rôle des ressources sociales s'illustre plus concrètement encore dans la présence d'acteurs spécifiques dont la légitimité tant sociale (« l'avocat qui accélère les procédures ») que symbolique (« la femme belge et blonde ») rééquilibrerait le rapport de domination avec les fonctionnaires. Mais encore faut-il disposer de telles ressources sociales ; ceci dépend en effet bien souvent du niveau socio-économique. Le cas de Khaled l'illustre assez bien :

« À la fin, nous sommes allés au ministère de la Culture : « C'est comme ça, chez eux, on ne peut rien faire blablabla ». Avec l'aide d'un ami ici à Bruxelles. À la fin, le chef de ma femme, son fils avait une copine qui était avocate et qui prenait en charge ce genre de chose. Et c'est à partir de là, quand elle a interféré, que ça a commencé à bouger. Elle lui a dit : « envoie-moi tous les mails que vous avez envoyés et tous les documents ». Et c'est là que ça a bougé. En 10 jours, il avait son diplôme ! » (Khaled)

Pour les personnes primo-arrivantes dans des situations administratives et socio-économiques plus précaires, la solidarité entre migrants – une logique de dons/contre-dons associée à l'ancienneté dans la carrière d'installation – se révèle être un élément important. Ainsi, Walid et Jose expliquent leur devoir d'aider - par l'hébergement ou l'orientation – d'autres personnes migrantes arrivées plus récemment en Belgique :

« Comme on m'a hébergé [à l'époque], moi maintenant, j'héberge quelqu'un. Moi, toujours je compte sur Dieu d'abord et ensuite sur moi-même. Tout seul je ne peux rien faire. Alors Dieu nous envoie quelqu'un qui va t'aider, il va m'héberger, petit à petit [le CPAS et le BAPA] m'aident... Alors après, il ne faut pas être méchant et oublier tout ça et quand quelqu'un a besoin d'aide lui dire : « non je ne peux pas t'aider ». Ça ne se fait pas, tu ne dois pas vivre tout seul toute ta vie, parce que tout seul tu ne peux rien faire. Il y a beaucoup de gens qui ont donné un coup de main, qui poussent un peu pour avoir une belle vie. Et quand j'ai l'occasion pour aider quelqu'un, pourquoi pas ? Même pour un conseil. J'ai un ami qui m'a demandé comment j'avais fait. Je lui ai dit tu dois faire une inscription [dans un BAPA]. Il a eu la nationalité maintenant. Eux vont t'expliquer comment tu dois faire, ils ont une meilleure expérience que moi. Moi, je peux te donner des conseils, mais je ne suis pas quelqu'un de professionnel comme eux. » (Walid)

« J'ai beaucoup d'amis sans papiers. Je les aide avec des accessoires, avec ce que je sais, les renseignements, l'accès aux soins. Beaucoup de gens sans papiers ne vont pas chez le médecin parce qu'ils pensent qu'ils ne peuvent pas, alors que c'est possible d'y aller gratuitement. » (Jose)

Dans le même ordre d'idée, la reconnaissance vis-à-vis du pays d'accueil se traduit souvent par un discours exprimant une volonté de rendre au pays d'accueil ce qu'on leur a donné (notamment, le parcours d'accueil gratuit) :

« Ce que j'ai envie vraiment de faire maintenant, c'est de travailler avec mon diplôme. Souvent je pense et je réfléchis, ils nous offrent de l'aide sociale, mais à un moment donné je veux rendre ce service, travailler

et servir le pays. Parce que je sens que le pays offre quelque chose pour sa population, c'est pourquoi j'aimerais bien rendre ce service. » (Nour)

L'émergence de ce système d'affects, de valeurs et de normes peut s'inscrire plus largement dans une « économie morale » des personnes migrantes⁷² – une sorte de « *migrantité* » – fondée sur des formes de réciprocité autant vers les personnes qui se trouvent aujourd'hui dans la situation qu'ils ont vécue plus tôt, que vis-à-vis de la société d'accueil. Mais sur ce second lien de dépendance – passant souvent par la mise au travail – des contradictions peuvent s'observer. D'une part, l'absence de liens plus ou moins forts avec la société d'accueil peut entraver leur accès au marché de l'emploi :

« Malheureusement, je n'ai pas d'amis ici en Belgique. J'ai juste ma famille. Il y a une famille palestinienne, mais... Il n'y a pas vraiment de contact. [...] Mais il faut avoir des amis ici, et élargir mes connaissances sociales [pour trouver un travail]. » (Abdel)

« Ici à Bruxelles, je trouve qu'il faut avoir des connaissances, connaitre des gens pour accéder au marché du travail. [...] C'est impossible [d'être embauché par un employeur sur base d'un CV envoyé]: si la personne n'a pas de connaissances, elle ne peut pas trouver un travail... » (Lounis)

« [Quand j'ai commencé à travailler] j'ai petit à petit arrêté de faire des connaissances n'importe comment, j'ai diminué un peu les amis [associé à ma période alcoolique]. Et voilà maintenant tu me vois je prends un café, le respect du travail avant tout. [...]. Alors mon travail d'abord, après l'heure du travail ok, mais je choisis mes amis maintenant. » (Walid)

Et d'autre part, une critique plus fondamentale de la conception « économique » de l'immigration en Belgique, comme en témoigne Luis :

« Mais surtout le problème que j'ai rencontré, c'est quand on réduit la citoyenneté à ta capacité productive ou à ton intégration économique. Et là, je trouve que si à un niveau général l'Etat veut qu'on soit simplement là pour payer les pensions des gens qui ont déjà travaillé, là il n'y a pas une vraie citoyenneté. C'est pour ça que je te dis la culture c'est important [en lien avec sa pratique artistique militante]. [...] Si tu regardes tous les thèmes qu'il y a [dans le parcours d'accueil], tout est lié à « comment tu peux avoir la stabilité d'emploi ». Comment tu peux faire la reconnaissance de ton diplôme, tout le truc de travail, même le logement parce qu'avec ça tu peux travailler aussi. Il y a vraiment une composante forte. Je comprends que ça soit important, mais c'est pas la seule chose. Et là, je me dis il n'y a pas une vraie intégration. » (Luis)

Et c'est d'ailleurs dans cette représentation dissidente de l'intégration qu'il faut comprendre l'évolution de son inspiration artistique en parallèle à sa carrière migratoire : de la question écologique (la nature) en Colombie à la question migrante (la lutte sociale) en Belgique.

3.2. Parcours d'accueil : accompagnement et émancipation vers la citoyenneté

Même si le parcours d'accueil serait, dans de nombreux récits d'installation, arrivé « *un peu par hasard* »⁷³, et souvent « *un peu trop tard* » (cf.: Partie 1), la plupart des enquêtés exprime sa pertinence. Sékou et Walid résument l'avis général en parlant d'un parcours d'accueil qui les a « *mis sur la route* » en leur donnant « *la connaissance de A à Z du système belge* », mais aussi en leur expliquant « *comment gérer sa vie* ».

72. D. Fassin revisitant le concept d'« économie morale » de E.P. Thompson, dans D. Fassin et J-S Eidelman (dir.), *Economies morales contemporaines*, Paris, La Découverte, 2012.

73. Tatyana dira, par exemple, qu'elle a pris connaissance du parcours d'accueil « *au hasard d'un post facebook* » sur un groupe réunissant des Russes habitant en Belgique.

La formation à la citoyenneté est certainement la composante du parcours qui est la plus positivement citée par les personnes rencontrées. Pour Fatouma, fuyant son pays à cause de sa condition de femme, en séjour irrégulier pendant près de 10 ans en Belgique, la formation citoyenne s'est révélée être d'abord un soulagement après toutes ces années de souffrance, et ensuite un apprentissage salutaire en vue de sa citoyenneté naissante:

« Ah, [le Bureau d'accueil], c'est très bon. Ils ont montré les lois du pays. Ils ont montré les transports, ils ont montré l'accueil de quelqu'un, beaucoup hein ! C'est très, très bon. [...] Beaucoup de choses que je ne connaissais pas : les droits du pays, les droits de la femme, etc. Tout ça, je ne connaissais pas. Dans mon pays, la femme n'a pas de droits. Sinon, moi, j'ai été marié à l'âge de 13 ans. Mon pays, c'est comme ça hein: tu donnes la fille à l'âge de 13 ans. » (Fatouma)

Nadia, ensuite, montre comment la formation à la citoyenneté lui a permis de mieux s'ancrer dans la société belge : « *Ça a changé beaucoup de choses. Quand je suis arrivée, je travaillais, et puis je rentrais à la maison, et je ne connaissais rien de la Belgique. Mais quand j'ai étudié l'intégration, maintenant je connais bien la Belgique, la loi, le Roi, les factures, tout.* » Et sa fille de poursuivre, un brin amusée, sur les effets du parcours d'accueil sur sa mère en termes de confiance en soi, de capacitation, et de responsabilité :

« Maintenant c'est elle qui me guide dans la rue, elle me montre des trucs, elle me dit «ça j'ai étudié, ça j'ai découvert avec ma prof». [...] Même sa mentalité a changé. [...] Elle a appris à lire toutes les factures, parfois même moi j'ai difficile à savoir c'est une facture de quoi et c'est elle qui me dit, c'est une facture de ça. [...]. Je lui dis «ah bon, ta prof, elle t'a tout montré quoi... Moi je ne sers plus à rien.» [...] Elle prend ses propres responsabilités maintenant. » (la fille de Nadia)

Luis, quant à lui, rappelle la pertinence du parcours d'accueil dans la carrière d'installation des réfugié·es, et ce malgré son arrivée tardive : « *Ça permet d'apprendre tout en un coup, et de ne pas apprendre pas à pas, échec après échec, on gagne du temps* ». Mais Luis, tout comme Yasmina, Ousmane et Walid, vont plus loin en montrant comment les connaissances acquises lors des FOCI dépassent les informations obtenues des ressources sociales : la fiabilité de ces informations leur permet d'avoir la « *bonne information* », et surtout d'avoir la confiance nécessaire pour faire valoir leurs droits.

« Dans le cours de citoyenneté, il y a des choses basiques parfois, mais avoir la sécurité que les choses sont comme ça, c'est quand même bien. Parce que si je veux partager l'info avec quelqu'un d'autre, parfois je suis un peu plus sûr que je ne dis pas une connerie. Ça a été le cas : j'ai reçu des infos de bouche à oreille qui n'étaient pas vraies. [...] Et puis, la manière dont tu peux faire la défense de tes droits, c'est différent dans chaque pays. Et parfois on ressent ça ici : comme on est étranger, on ne connaît rien, on ne peut rien dire, on ne peut pas se défendre. Alors avoir ces outils-là, c'est vraiment la manière de faire face à ça. Mais aussi de respecter les choses qui sont là, et dont on ne peut pas passer en dessous, [...]. Les choses avec le logement, le travail, savoir quoi faire dans ces conditions-là pour éviter l'exploitation. Ce sont des choses vraiment pratiques, et si tu ne connais pas, tu ne peux pas te défendre. » (Luis)

A l'inverse, face à l'inaccessibilité du marché du logement et de l'emploi, à savoir à leurs conditions matérielles qui ne s'améliorent pas, certains – en particulier les réfugié·es syrien·nes – pointent le caractère « *trop théorique* » des formations citoyennes. Tout comme Nour l'indiquait concernant Actiris, Lounis est assez explicite : « *Ils parlent de choses très théoriques et pas des moyens pratiques [pour trouver un logement/travail]* ».

L'autre composante du parcours d'accueil qui peut débloquer des situations institutionnelles complexes est bien entendu l'accompagnement social. Si ce dernier passe souvent par des informations et une orientation vers d'autres structures, elle peut aussi intervenir directement dans certaines démarches administratives. Au vu de sa situation de séjour précaire (seul son mari a été reconnu comme réfugié), le cas de Yasmina est exemplaire à cet égard. Le bureau d'accueil a d'abord aidé dans la recherche d'un logement d'urgence quand Fedasil a arrêté

l'accompagnement de la famille. L'accompagnement social est ensuite intervenu pour que ses enfants puissent continuer à avoir accès à l'école (inscription malgré la perte de la « carte orange »), mais aussi à des services gratuits, et plus largement à participer à la vie sociale (cf. partie 4):

« Par exemple, ils ont envie de s'inscrire dans une salle de sport, mais nous ne pouvons pas, car ils demandent une carte d'identité. Et mes enfants n'en ont pas... On a demandé au CPAS de les inscrire dans des activités gratuites pour les enfants, et l'assistante a dit : «non désolé, on ne peut pas les inscrire, car ils n'ont pas les papiers». C'est toujours les papiers qui posent problème pour que mes enfants puissent vivre normalement. Mais heureusement, le BAPA a réussi à inscrire mes enfants à des activités qu'ils organisent pour les enfants. Ils se sont bien amusés ! » (Yasmina)

En définitive, si le parcours d'accueil est globalement présenté comme une ressource précieuse à un moment de leur installation, beaucoup de personnes rencontrées ont insisté sur le fait qu'il était trop court, en particulier l'accompagnement social. Abdel dira par exemple : « Elle [son accompagnatrice sociale] m'a surtout aidé dans l'orientation, [...]. Mais, maintenant, cette aide s'est arrêtée, je ne sais pas pourquoi... ». Un sentiment partagé qui amène Walid à dire, sans toutefois parler de lui, qu'il « manque un service après-vente » au bureau d'accueil, et émettre l'hypothèse d'une frustration au retour à la réalité quotidienne de « l'étranger » (et non plus comme «personnes primo-arrivantes») :

« Il manque quelque chose. Dès qu'ils partent [du BAPA], les personnes restent toutes seules. Moi, je préférerais que vous le pensiez comme un service après-vente. Après trois mois automatiquement... [...] La vérité, parce qu'une fois que la personne va arrêter avec vous [le BAPA], elle va revenir à sa vie, elle va boire de l'alcool, elle va fumer du shit... Non. Il faut ... Pourquoi moi j'ai fermé beaucoup de portes ? Pourquoi j'ai arrêté avec des amis méchants ? Parce que le travail, ça m'a obligé de faire ça. [...] Ok, merci [au BAPA], on a eu des bonnes formations, mais après c'est ça [la réalité]... » (Walid)

En dernière analyse, les récits d'installation révèlent un parcours d'accueil paradoxal : un rôle primordial dans l'installation, mais une place relativement restreinte au sein des longues et singulières carrières d'installation, elles-mêmes dépendantes de facteurs institutionnels, systémiques et subjectifs.

3.3. La dialectique des carrières d'installation

Cette partie, autant que les précédentes, nous montre que les différentes dimensions de l'installation – la situation administrative (titre de séjour et nationalité), la situation matérielle (logement et emploi), la situation culturelle (langue et codes du pays d'accueil), et la situation sociale (réseau d'interconnexions) – interagissent entre elles. Associées aux caractéristiques individuelles des personnes migrantes, ces composantes peuvent rentrer en tension, et produire *in fine* des situations complexes ralentissant ou bloquant la carrière d'installation. Face à ces pierres d'achoppement dans l'installation, tant le parcours d'accueil que le réseau social constituent des ressources mobilisables. La figure 2, ci-dessous, schématise cette dialectique de l'installation des personnes migrantes.

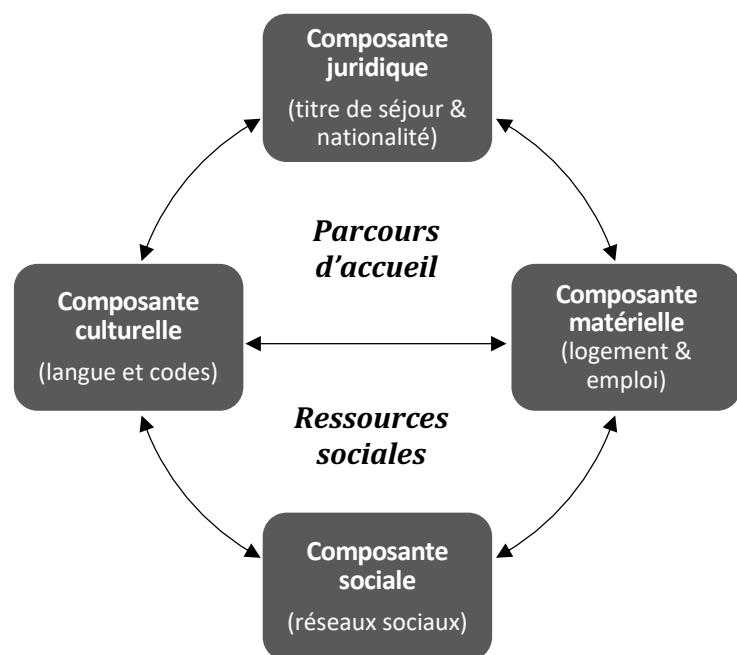


Figure 2 : les composantes et la dialectique de la carrière d'installation

D'un côté, Yasmina illustre particulièrement bien le rôle que peut jouer le parcours d'accueil au niveau des trois composantes supérieures (figure 2) : « *Donc voilà, ce qui m'a manqué c'est tout ce qui est matériel, mais aussi tout ce qui est langue, culturel, et compréhension. Et maintenant, ce qui me manque, ce sont [à nouveau] les papiers...* ».

De l'autre, Abdel, face à sa difficulté à trouver un emploi, montre comment le réseau ecclésiastique peut constituer – ou du moins est perçu comme – une alternative aux services publics d'insertion des personnes primo-arrivantes : « *J'ai aussi rencontré un groupe de personnes affiliées à l'Église, qui nous aide de temps en temps avec des colis alimentaires par exemple. Et eux, ils m'ont dit que si j'apprenais bien le français, ils allaient m'aider à trouver un travail. Ils ont même proposé une prof particulière pour mes enfants et pour moi. Elle vient une fois par semaine pour m'apprendre le français. [...] Du coup, voilà, ils ont aussi dit qu'ils allaient aussi m'aider à trouver un travail dans une usine de chocolat quand je parlerai le français.* ». Un témoignage qui illustre cette fois les trois composantes du dessous (figure 2), et qui montre plus largement l'importance des ressources sociales et communautaires.

Conclusion générale : inaccessibilité, encapslement et ressources

Nous avons désormais exploré une large gamme d'interactions entre les personnes primo-arrivantes et la société d'accueil, notamment des interactions avec les politiques migratoires et les dispositifs d'accueil, avec le marché du logement, avec le marché du travail, avec des dispositifs d'insertion socio-professionnelle, avec des dispositifs d'accompagnement, tels que les bureaux d'accueil, ou encore avec des dispositifs institutionnels. Au fil de ces interactions, mais aussi au fur et à mesure de la succession de positions occupées par les personnes migrantes au sein de la société d'accueil, ou encore au gré des changements et des ajustements de perspectives, de projets et de représentations, se dessinent les carrières d'installation des personnes primo-arrivantes. Nous voudrions conclure cette recherche en explorant deux éléments qui semblent caractéristiques des carrières d'installation étudiées : le sentiment d'inaccessibilité et le rôle des ressources sociales. Nous verrons également comment le suivi du parcours d'accueil intervient à ces deux niveaux.

L'inaccessibilité. La coupure des perspectives

Les carrières d'installation des personnes primo-arrivantes ayant participé à l'enquête sont jalonnées d'interactions avec la société d'accueil caractérisées par l'inaccessibilité.

Pour certaines personnes c'est d'abord le droit de séjourner légalement en Belgique et d'y jouir d'un statut de citoyen·ne qui se caractérise par son inaccessibilité. Les parcours de Fatouma, de Sékou, d'Ibrahim, d'Issam et de Walid, de Yasmine et d'Ousmane en sont des exemples : tous·tes se sont vu·es refuser le droit de résider en Belgique et d'y construire une vie, à un moment de leur parcours. Pour certain·es, comme Fatouma ou Sékou, ce premier refus a eu des conséquences graves : la marginalité et la précarité durable dans lesquelles ielles ont été plongé·es ont entraîné une accumulation de difficultés. Pour d'autres, comme Ousmane, il s'est seulement agi d'un contretemps avant d'introduire un recours. Et les conséquences sont encore inconnues pour des personnes comme Yasmine.

Les dispositions qui ont été prises en Belgique et dans d'autres pays d'Europe pour l'accueil des personnes ukrainiennes qui ont fui la guerre ont encore donné un nouvel éclairage sur ce sentiment d'inaccessibilité. Le témoignage d'Issam, dont une extrait vient été cité dans la partie précédente, nous laisse entrevoir la violence symbolique et l'injustice que cette différence de traitement ont pu représenter pour les personnes réfugiées :

«Le fait d'être légal ici c'est vraiment le plus dur. Maintenant les Syriens qui arrivent ou les Afghans, beaucoup de fois ils ne leur octroient pas les papiers. Alors que pour les Ukrainiens ils leurs donnent directement les papiers. C'est quelque chose que je ne comprends pas du tout, je n'arrive pas à comprendre. On a vécu la même chose et même pire en Syrie. Il y a quand même une duplicité dans les valeurs. Il y a quelque chose qui ne va pas, qui n'est pas bien. Qui n'est pas correct éthiquement. C'est le cœur de l'Europe, c'est le cœur d'un pays respectueux et respecté. Ils doivent avoir les mêmes droits et la même vision pour tout le monde. Du coup, c'est triste de voir ça en Belgique. Je trouve qu'ici le ministère des Affaires étrangères, ou les responsables des réfugiés, ils ne regardent pas les gens de la même manière. Si tu es un Blanc avec des yeux bleus, là on t'accueille directement. Si tu es un Asiatique ou un Africain, ce n'est pas la même chose. Ils ont une vision différente. Une vision discriminatoire et raciste je trouve. » (Issam)

La deuxième partie du rapport a mis en évidence à quel point les personnes primo-arrivantes étaient précarisées sur le marché du logement. Cette précarité est imputable à une combinaison de facteurs déjà détaillés précédemment. Parmi ces facteurs, on compte en premier lieu l'inaccessibilité financière qui résulte à la fois

du marché du logement en lui-même, de la fragilité financière des personnes primo-arrivantes et du manque d'inclusivité du marché du logement (les allocataires du CPAS ont très peu de chances d'accéder au marché locatif privé par les voies habituelles). Cette précarité est également imputable à des discriminations directes (racisme, anti-migrantisme, voire les témoignages de Thérèse et d'Issam). Enfin cette inaccessibilité se donne aussi à voir dans le statut d'horizon inatteignable et quasi imaginaire du logement social.

C'est un même sentiment qui est généré par les interactions avec le marché de l'emploi : le paradigme séquentiel qui conditionne l'accès à l'emploi au suivi de formations, dont l'entrée est elle-même conditionnée à une connaissance de la langue située souvent bien au-delà du niveau A2 auquel le parcours d'accueil permet d'accéder, repousse dans un futur lointain et incertain l'espoir d'une véritable insertion socio-professionnelle. Sur le plan professionnel, le bouleversement radical que constitue déjà l'expérience de la migration est encore renforcé par les difficultés parfois insolubles pour faire reconnaître les compétences, les expériences et les diplômes acquis avant l'arrivée en Belgique. Face à ces difficultés, presque toutes les personnes primo-arrivantes se retrouvent à s'orienter vers des univers professionnels qui n'ont que très peu de choses à voir avec leur parcours passé.

Les difficultés rencontrées dans l'obtention du titre de séjour, dans l'accès au logement ou à l'emploi se combinent également à celles qui se donnent à voir dans les interactions avec les institutions publiques. Le sentiment d'être exposé à des traitements arbitraires, sinon tout bonnement discriminatoires, de ne pouvoir se fier à des règles qui soient constantes, renforcent plus encore un sentiment général d'inaccessibilité.

Finalement, c'est le monde même qui semble se manifester aux primo-arrivants par son inaccessibilité. Et cette inaccessibilité se donne aussi à voir par les effets qu'elle produit. L'angoisse et le stress psychologique en font partie, et préludent parfois à des problèmes de santé plus graves :

« Faire autant d'effort pour finalement se voir refuser les papiers... C'est quelque chose qui me stresse beaucoup, et qui me rend malheureuse. J'ai commencé à prendre des médicaments. J'ai aussi découvert que j'ai le diabète, et je pense que ça a aussi augmenté à cause de cette situation de stress. » (Yasmine)

« Honnêtement j'ai tellement peur de l'avenir, parce que j'ai pas de travail. Et s'il n'y a pas de travail j'ai pas beaucoup d'espoir de trouver un logement par exemple et si on sort de cette maison où je suis... Et au final, je suis dans une situation de stress, d'angoisse très forte, parce qu'on n'est pas stable. Après toutes ces années, on n'est pas encore stabilisés, on n'est pas installés » (Lounis)

« Et pour être en bonne santé, il faut avoir un logement et du travail. Parce que vivre dans un logement comme mon studio et être au chômage sans rien faire, ça rend malade. Si on ne travaille pas la tête, on devient malade. » (Ousmane)

Cette inaccessibilité du monde se traduit aussi dans des sentiments qui s'expriment autour d'un champ lexical très sensoriel de l'enfermement et du cloisonnement : on étouffe, on ne voit plus, on est « encapsulé » ...

*« Avec le temps, et les difficultés que j'ai rencontrées ici, ça me déçoit... D'accord, c'est petit à petit en fait... Oui. [...] Si j'avais déjà du travail, ça changerait déjà beaucoup. **J'aimerais donner ce que j'ai en moi...** **On m'étouffe là, il n'y pas moyen de donner ce que tu as là...** On t'étouffe avec les articles 60 là ! **C'est comme si t'étais arrêtée quelque part.** Tu vois, tu n'es pas arrivée là où tu voulais. Avec mon âge... Je ne peux pas. Qu'est-ce que je peux me donner ? **Il y a rien...** »* (Thérèse)

Et ce sentiment a une influence sur les capacités à se projeter, comme si l'horizon était coupé :

« La vérité c'est qu'aujourd'hui je suis un peu arrêté à zéro. Parce que tu sais j'avais beaucoup de projets avant. Et maintenant tout a changé. Je n'ai pas de projets. Dans mon pays j'avais beaucoup de projets,

et ici avec tous les problèmes, je suis tout à zéro. Parce que je ne vois plus ce que je peux faire. Et plus que la langue c'est ça qui te bloque. D'être entré dans la capsule. Et ce n'est pas moi, mais beaucoup de personnes. Comme s'ils ne savaient pas quoi faire [...] Et j'aidais beaucoup mon pays. Parce que j'avais beaucoup de contacts. Mais tout s'est effacé [...] Et je ne vois plus. Par exemple, tu me demandes quels sont mes objectifs ? Je ne sais pas, je ne sais pas réellement ce que sont mes objectifs ici. Je ne vois plus d'importance à ça aujourd'hui » (Jose)

« J'avais envie de faire n'importe quelle chose, malheureusement maintenant, je n'ai plus d'envie » (Lounis)

Cette façon dont l'inaccessibilité générale dans ce temps de l'installation agit sur les perspectives et la projectualité des personnes migrantes est particulièrement flagrante dans le fait déjà relevé dans la troisième partie que très peu de personnes parviennent à imaginer ou projeter un avenir professionnel en lien avec leurs expériences et leurs études passées. « L'encapsulement » – pour reprendre la formule de Jose – se traduit aussi dans un rapport au quotidien et à la répétition, qu'on retrouve dans beaucoup d'entretiens et qu'Alissar résume avec simplicité :

« - Qu'est-ce que vous trouvez le plus difficile en Belgique ? - La routine. Ça me tue » (Alissar)

Le rôle des ressources sociales et du parcours d'accueil

Les ressources sociales et le parcours d'accueil, dont le rôle avait été mis en évidence à propos des interactions avec les institutions dans la partie 5, ont aussi une influence sur cet effet d'encapsulement. Dans les récits de vie récoltés, cet effet d'encapsulement est tempéré par plusieurs facteurs : pour celles et ceux qui ont eu cette chance, le fait d'être rejoint par sa famille est souvent narré comme une source de sécurité et un apaisement – au moins partiel – des situations de stress et d'angoisse. A l'inverse, le parcours de Fatouma est tristement significatif de la façon dont l'éloignement et l'isolement peuvent agraver cet effet d'encapsulement et ses conséquences. Dans les parties précédentes, on a vu que d'autres ressources sociales aidaient à déjouer l'inaccessibilité structurelle et l'effet d'encapsulement : les ressources communautaires, les ressources linguistiques (le fait de rencontrer des locuteurs de sa propre langue ou le fait d'améliorer son niveau de français), l'intervention d'autres acteur·rices de la société civile, comme des associations qui travaillent avec les personnes migrantes (comme le CIRÉ, Convivial, le GAMS), mais aussi l'intervention d'acteur·rices plus inattendus, tels que l'Eglise - dont on a vu qu'elle avait eu un impact considérable dans la carrière d'installation de plusieurs personnes.

Mais face à cet effet d'encapsulement, une ressource en particulier se révèle particulièrement pertinente et efficace : le parcours d'accueil, et en particulier la formation à la citoyenneté du parcours d'accueil. Cet effet se joue sur deux niveaux qui s'impliquent mutuellement. Un premier niveau « au ras du sol » qui résulte d'une action très pragmatique sur tout un ensemble d'aspects de la vie quotidienne qui, cumulés, permettent de rendre la vie dans la société d'accueil plus « praticable ». Et un deuxième niveau plus général et plus abstrait qui s'exprime par un sentiment général de familiarisation, ou de réduction du sentiment d'opacité et d'incompréhension :

« La vérité, (le bureau d'accueil) m'a montré beaucoup de choses. Du plus petit jusqu'à la vie en général. Comment tu fais pour continuer pour ne pas être dans la merde » (Walid)

« C'est bien là-bas. On enseigne d'abord tout bien. Tu comprends tout. Tout ce que tu n'as pas compris dans ce pays, tu le comprends là-bas. » (Thérèse)

« C'était bien de le faire (le parcours d'accueil). Surtout pour mieux comprendre le pays, le système, et comment faire les choses et où je peux demander de l'aide. Par exemple, je ne savais pas que j'aurais pu retrouver l'acte de naissance de mes enfants au Commissariat ou qu'il existait des associations qui aident

à trouver un logement ou encore trouver des meubles comme dans notre cas. Je ne savais pas que la commune et le CPAS avait des maisons. Je ne savais pas qu'il y avait cette association pour s'inscrire à la maison sociale. Je ne savais comment l'électricité et l'eau fonctionnaient. Aussi, par rapport à la demande de nationalité, je ne connaissais rien. » (Yasmine)

« Dans mon cas je ne peux pas imaginer vivre ici sans connaitre comment les choses marchent ici. Ca a permis vraiment une intégration réelle. Parce que sinon on doit apprendre à chaque coup, chaque échec, chaque problème. Non je trouve que tout est important. Dans le parcours des choses que j'ai reçues, oui il y a des choses basiques parfois, que je connaissais un peu, mais avoir la sécurité que les choses sont comme ça c'est quand même bien. Parce que si je veux partager l'info avec quelqu'un d'autre, parfois je suis un peu plus sûr que je ne dis pas une connerie. Ca a été le cas. J'ai reçu des infos qui n'étaient pas vraies, mais c'était du bouche à oreille. Maintenant ça me donne un peu de sécurité à partager. » (Luis)

Pertinence, limitations et cohérence externe

Des domaines de pertinence

Ainsi, si les carrières d'installation étudiées ont confirmé les hypothèses de la recherche de l'année passée, en montrant que le parcours d'accueil jouait un rôle relativement marginal dans les carrières résidentielles et les carrières d'insertion socio-professionnelles, elles suggèrent par contre des **effets et une pertinence** qui n'avaient pas pu être approché par l'étude quantitative :

- contribuer à rendre la société d'accueil un peu plus « praticable » et plus compréhensible, pour tempérer – ne serait-ce qu'un peu – les effets de l'inaccessibilité et de « l'encapsulement » qui caractérisent les carrières d'installation des personnes primo-arrivantes.
- fournir des ressources pour permettre aux primo-arrivants de mieux faire valoir leurs droits, notamment dans leurs interactions avec diverses institutions publiques (cf partie 5).
- tempérer certains effets du genre dans les carrières d'installation des femmes migrantes, (cf partie 4) notamment à travers des actions spécifiques dans l'accompagnement à la scolarisation des enfants, à la garde d'enfants et le développement d'offres ciblant les femmes en particulier. Il est important de noter qu'une grande partie de ces actions sont en fait des projets annexes, développés à l'initiative des bureaux d'accueil et sur des financements extérieurs au dispositif du parcours d'accueil. Ces actions plaident en faveur de la pertinence de l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques d'accueil et démontrent également l'intérêt crucial pour le dispositif de garantir une marge d'initiative aux opérateurs du parcours d'accueil.

Et des limites

Toutefois, les analyses développées dans ce rapport ont montré que **les difficultés rencontrées par les personnes migrantes vont bien au-delà d'un manque d'information et d'orientation dans un nouveau pays**. Les défis qui se posent aux personnes primo-arrivantes lors de leur installation sont le produit de la combinaison complexe d'un ensemble de facteurs :

- les politiques migratoires et les politiques d'octroi de titre de séjour,
- les discriminations directes (exclusions racistes dans le domaine du logement et de l'emploi, double standard et arbitraire dans les administrations publiques),
- les discriminations indirectes, c'est-à-dire des éléments structurels qui pénalisent spécifiquement les primo-arrivants : tests et exigences disproportionnées pour l'entrée en formation qualifiante, fonctionnement des services d'équivalence de diplôme ...
- les éléments systémiques, tels que le marché du logement et sa (dé)régulation.

Cohérence externe

Ces résultats pointent un problème majeur de cohérence externe de la politique d'accueil : tout se passe comme si le parcours d'accueil devait compenser le manque d'inclusivité, sinon le caractère excluant, d'autres dispositifs. Et, comme on pourrait s'y attendre, il est pour le moment impuissant à le faire sur plusieurs aspects.

Dans le cadre des carrières résidentielles (cf partie 2), on a vu le rôle très marginal que jouait le parcours d'accueil en comparaison d'autres ressources sociales telles que le réseau d'interconnaissances, le réseau familial, le réseau communautaire ou encore l'Eglise. Et l'importance prépondérante de ces ressources sociales démontre par le vide le défaut de politiques publiques prenant en compte les difficultés majeures des personnes primo-arrivantes sur le sujet du logement.

Un constat semblable peut être fait à propos de l'insertion socio-professionnelle : les actions menées par les bureaux d'accueil en partenariat avec le CIRÉ sur l'équivalence des diplômes – bien qu'elles soient perçues comme positives et utiles – ne permettent de compenser ni les dysfonctionnements du service d'équivalence des diplômes, ni les discriminations indirectes à l'encontre des primo-arrivants que génère son fonctionnement normal. Les cours de français ne permettent pas de compenser le désavantage induit par les exigences d'entrée en formation qualifiante ou le manque d'inclusivité des employeur-euses, pas plus qu'ils ne contribuent à remettre en question le paradigme séquentiel langue-formation-emploi qui handicape l'insertion des personnes migrantes.

En raison des politiques migratoires et de la façon dont le public cible du parcours d'accueil est défini, les personnes migrantes ne sont pas égales dans la façon dont elles bénéficient du parcours d'accueil. Si les personnes arrivées en regroupement familial peuvent bénéficier du parcours au plus tôt dans leur installation, il n'en va pas de même pour les bénéficiaires d'une protection internationale. Pour plusieurs de ces personnes, des années se sont écoulées entre leur arrivée en Belgique et leur droit d'accès au parcours d'accueil. Or, ces années sont critiques dans leur installation et peuvent être la source de traumatismes, de marginalisation et de problèmes de santé. De plus, tous les bénéficiaires de protection internationale qui ont participé à l'enquête déplorent de ne pas avoir pu accéder plus tôt à un parcours d'accueil et estiment que leur situation aurait été meilleure s'ils avaient eu accès pendant leur procédure de demande d'asile.

Finalement, si ce rapport a permis de se faire une idée de la complexité et de la difficulté de l'installation des personnes primo-arrivantes à Bruxelles, il aura rempli un de ces objectifs. Malgré cette complexité, les carrières d'installation des participant-es à cette recherche laissent suggérer des leviers d'actions possibles. Certains concernent le parcours d'accueil, d'autres doivent être probablement trouvés dans d'autres dispositifs et certains leviers sont systémiques. Nous y reviendrons dans nos recommandations.

Recommandations

A la fin de ce rapport, nous avons donc été amenés à constater deux éléments saillants. En premier lieu, il existe un décalage entre l'offre du parcours d'accueil et les besoins des personnes primo-arrivantes en termes d'installation et d'insertion. Par ailleurs, les autres dispositifs qui interviennent dans l'installation des personnes primo-arrivantes ne répondent pas à ces besoins, soit parce qu'ils ne sont pas adaptés soit – et c'est plus grave – par ce qu'ils participent à l'aggravation des difficultés des personnes primo-arrivantes. Autrement dit, les besoins sur lesquels la politique d'accueil ne se focalise pas aujourd'hui (par exemple le logement ou l'insertion socio-professionnelle), ne semblent pas pouvoir être actuellement rencontrés en ayant recours à une logique d'orientation vers d'autres dispositifs. Finalement c'est le constat d'un rapport d'implication réciproque entre un problème de pertinence et un problème de cohérence externe.

Ce double constat implique lui-même deux conséquences :

D'abord, il appelle à une réflexion sur les orientations stratégiques de la politique d'accueil : le parcours d'accueil doit-il avoir une fonction d'information et d'orientation ? ou doit-il mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour atteindre ses objectifs, à savoir véritablement accroître la participation sociale, économique et culturelle des personnes primo-arrivantes ?

La deuxième implication concerne autant l'évaluateur chargé d'émettre des recommandations que les pouvoirs publics qui conçoivent et mettent en œuvre des politiques publiques : dans le contexte institutionnel belge, les personnes migrantes interagissent avec des dispositifs dont la compétence échoit à des gouvernements et à des ministères variés. Cette implication, étayée par les résultats exposés sur le critère de cohérence externe, nous interroge sur la nécessité de penser la politique d'accueil des personnes migrantes de façon transversale. Par conséquent, émettre des recommandations visant à permettre à la politique d'accueil de la Cocof de mieux rencontrer ses objectifs ou à « proposer des orientations nouvelles pour cette politique»⁷⁴ nous oblige à mentionner les leviers existants au niveau d'autres dispositifs, parfois relevant de la compétence d'autres entités fédérées. Les recommandations qui suivent ne sont donc pas seulement des recommandations opérationnelles destinées à la Cocof, mais aussi un exposé des chantiers envisageables – à tous les niveaux – pour faire évoluer positivement la politique d'accueil des personnes migrantes.

Recommandation 1 : Entamer une réflexion sur la question du logement des personnes primo-arrivantes, en concertation et co-construction avec les pouvoirs compétents et les acteurs pertinents.

L'année passée, nous suggérions déjà de faire du logement une priorité des politiques d'accueil des primo-arrivants. Les recherches menées cette année ont confirmé la nécessité d'une telle recommandation, mais ont aussi mis en avant la très grande complexité de la problématique du logement pour les personnes migrantes à Bruxelles. Une situation complexe, avec un marché structurellement sous pression et une grande variété de dispositifs généralistes, ne doit pas faire perdre de vue le fait que les personnes migrantes sont particulièrement et spécifiquement les personnes les plus exclues de ce marché⁷⁵. L'année passée, nous suggérions d'envisager de front et simultanément deux hypothèses d'action : inclure un accompagnement et des actions spécifiques sur le logement au sein du parcours d'accueil et interpeller le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale, compétent en matière de logement, sur les difficultés spécifiques rencontrées par les personnes migrantes. Les résultats de la présente recherche ne remettent pas en cause la légitimité de ces recommandations, tant s'en faut, mais ils mettent également en lumière **la nécessité d'aborder le chantier du logement dans l'installation des personnes primo-arrivantes de façon transversale et concertée.**

74. Formulation reprise de l'art 21 du décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale (2013), qui définit les missions du CRACs

75. Cf partie 2 du présent rapport et le baromètre diversité d'UNIA de 2014.

C'est pourquoi le CRAcs recommande que soit entamé un travail de concertation et de co-construction, qui mobilise *a minima* les pouvoirs publics compétents, les bureaux d'accueil et les acteurs pertinents en matière de logement. Ce travail doit avoir pour but de mettre en place des actions qui permettent de mieux rencontrer les besoins urgents en matière de logement, sans lesquelles les objectifs de participation et d'autonomie ne sauraient être atteints.

Recommandation 2 : Assurer une cohérence entre les politiques d'accueil fédérales des demandeur·euses d'asile et la politique d'accueil des primo-arrivant·es en Région Bruxelles-Capitale.

La première partie a mis en évidence des problèmes de cohérence et de pertinence entre la politique d'accueil de la Cocof, destinée à un public cible inscrit au registre des étrangers et possédant un titre de séjour de plus de trois mois, et la politique fédérale qui encadre l'accueil des demandeur·euses d'asile et l'examen de leur demande.

Le parcours d'accueil pour primo-arrivant·es est pensé pour accompagner les personnes qui séjournent depuis peu de temps en Belgique dans leur installation. La recherche de cette année a notamment montré que le parcours est d'autant plus pertinent qu'il intervient le plus tôt possible dans le parcours des personnes primo-arrivantes. Ce résultat rejoint le constat fait par la Commission européenne : « *La réussite de l'intégration des migrants obéit à la double condition d'une action à un stade précoce et d'un investissement à long terme. Il est essentiel que le soutien aux migrants et à leur communauté d'accueil intervienne le plus tôt possible dans le processus de migration* »⁷⁶.

Or, du fait d'une part des délais et des modalités d'examen des demandes d'asile du CRGA – déjà maintes fois pointés du doigt et qui sont loin de s'aligner sur les recommandations de l'UE en matière d'accueil des demandeurs de protection internationale⁷⁷ – et du fait d'autre part des conditions d'accueil et de l'offre d'accompagnement dans les centres FEDASIL, les personnes demandeuses de protection internationale peuvent passer un temps très long en Belgique avant de bénéficier d'une offre qui leur permette réellement d'entamer un processus d'insertion et d'intégration.

Concernant la politique fédérale d'accueil des demandeurs d'asile, le CRAcs ne peut que rappeler :

- l'impact négatif qu'elle peut avoir sur les carrières d'installation des personnes migrantes
- les recommandations de la Commission européenne aux Etats membres en matière d'accueil des demandeur·euses de protection internationale, qui prennent l'exact contrepied des orientations actuelles de la politique belge :

« *Promouvoir des modèles de logement autonome (plutôt que collectif) pour les demandeurs d'asile* »⁷⁸.

« *Fournir dès que possible des solutions de logement adaptées et autonomes aux réfugiés et aux demandeurs d'asile susceptibles de bénéficier d'une protection internationale, et offrir aux demandeurs d'asile une transition en douceur vers une vie autonome une fois obtenue la protection internationale* »⁷⁹.

Concernant la politique d'accueil qui relève de la compétence des entités communautaires en Région de Bruxelles-Capitale, au titre de matière personnalisable, le CRAcs recommande d'inclure les demandeur·euses d'asile parmi le public cible de la politique d'accueil, soit en intégrant ce public parmi les ayants droit du parcours d'accueil, à l'exemple de ce qui se fait en Wallonie, soit en développant une action adaptée pour ce public.

76. Communication de la Commission Européenne « Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027 »

77. *Idem.*

78. *Idem.*

79. *Idem.*

Recommandation 3 : Continuer à promouvoir l'insertion socio-professionnelle des personnes migrantes.

L'année passée, nous recommandions de construire de nouveaux liens entre la politique d'accueil et l'insertion socio-professionnelle. Cette recommandation visait notamment à faire en sorte que les dispositifs d'insertion soient plus accessibles aux primo-arrivants, soit en accompagnant mieux les personnes primo-arrivants dans leurs projets d'insertion, soit en rendant les dispositifs plus inclusifs. Au cours de l'année 2022, des rencontres conjointes entre les cabinets des ministres compétents, les bureaux d'accueil et le CRAcs ont eu lieu pour commencer le travail sur cet aspect.

La recherche de cette année a mis en évidence d'autres facteurs limitant l'insertion socio-professionnelle des personnes migrantes, dont :

- le paradigme séquentiel apprentissage de la langue => formation qualifiante => emploi
- les dysfonctionnements et les limitations du service d'équivalence de diplômes.

C'est pourquoi **le CRAcs recommande de remettre en question ce paradigme séquentiel, tant au niveau de la politique d'accueil que des politiques d'accès à la formation et à l'emploi** :

- en développant au sein du parcours d'accueil des actions qui permettent aux personnes primo-arrivantes de simultanément développer leur maîtrise de la langue et leurs projets d'insertion socio-professionnelle⁸⁰,
- en réévaluant les conditions d'entrée en formation qualifiante, et notamment les exigences en terme de connaissance de la langue (cette recommandation ne relève pas de la compétence en matière d'accueil et d'intégration).

Concernant les limitations liées à la reconnaissance des diplômes et la validation des compétences, le CRAcs constate :

- les dysfonctionnements du service d'équivalence dont ont témoigné certain·es primo-arrivants,
- que les personnes ayant fui des pays en guerre mais qui sont régularisées dans le cadre d'un regroupement familial n'ont aucune chance de faire valider leurs diplômes et compétences,
- que la procédure d'équivalence est payante et complexe via les services francophones alors qu'elle est gratuite via les services néerlandophones,
- que **pour toutes ces raisons, le service d'équivalence des diplômes contribue de façon indirecte et systémique à l'exclusion des personnes primo-arrivants du marché de l'emploi et au déclassement professionnel**,
- que, là encore, les recommandations de l'UE ne sont pas rencontrées : «*Veiller à ce que les procédures de reconnaissance des qualifications étrangères soient rapides, équitables, transparentes et abordables*».

Recommandation 4 : mieux informer et outiller les primo-arrivants sur leurs droits et leurs moyens d'action face aux discriminations.

Le rapport a mis en évidence l'impact des discriminations (en particulier les discriminations raciales, les discriminations à la fortune et les discriminations de genre) dans les carrières d'installation des personnes migrantes. Nous avons également constaté que plusieurs personnes étaient particulièrement démunies face à ces discriminations. **La lutte contre les discriminations est l'objet d'un travail à grande échelle sur l'ensemble de la société d'accueil, mais au vu des témoignages recueillis, il semble judicieux d'informer plus avant les personnes primo-arrivantes sur leurs droits et leurs moyens face aux discriminations.**

C'est pourquoi le CRAcs attire l'attention sur l'intérêt et la pertinence d'intégrer cette thématique dans les formations à la citoyenneté. A ce titre, le recours à des intervenant·es extérieur·es et la coordination avec des acteur·ices de la lutte contre la discrimination, tels qu'UNIA, peuvent constituer des pistes intéressantes.

⁸⁰. À cet égard, les travaux de l'IRFAM contiennent de nombreuses pistes et recommandations.

Bibliographie

- BECKER H. S. 1966. *Outsiders; Studies in The Sociology of Deviance*. New York. Free Press
- CASIER Charlotte, 2021. « «Faire de la place.» Les migrants européens aisés et la transformation du quartier Solvay (Bruxelles) », Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement [En ligne], 48-49.
- COLLINS, P. H. 2000. *Black Feminist Thought : Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment* [1990]. New York : Routledge.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2020. Communication de la Commission européenne « Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027 » <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020DC0758>
- CRACS-CBAI, 2021. Rapport de recherche 2021 <https://www.cbai.be/rapport-cracs-primo-arrivants-recherche-parcours-daccueil-complet-2021/>
- CRACS – CBAI, 2022. Rapport d'évaluation du parcours d'accueil pour primo-arrivants.
- CRENSHAW, K. 1989. « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : a Black Feminist Critique of Discrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Practice », *Univ. of Chicago Legal Forum*, 89 : 139-167.
- DE KEERSMACHER Marie-Laurence, 2019. « Observatoire des Loyers. Enquête 2018 ». Pour l'Observatoire régional de l'Habitat de la Région de Bruxelles-Capitale, en collaboration avec Sonecom. *srb-bghm.brussels*.
- DE LAET Sarah, 2018. « Les classes populaires aussi quittent Bruxelles. Une analyse de la périurbanisation des populations à bas revenus », Brussels Studies [En ligne], Collection générale, n° 121.
- DESSOUROUX Christian, BENSLIMAN Rachida, BERNARD Nicolas, DE LAET Sarah, DEMONTY François, MARISSAL Pierre et SURKYN Johan, 2016. « Le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux », Brussels Studies, Notes de synthèse, n° 99.
- FASSIN Didier, EIDELMAN Jean-Sébastien (dir.), 2012. *Économies morales contemporaines*, Paris, La Découverte.
- GARCIA ALMIRALL Pilar, FRIZZERA Agustín, 2008. « La trayectoria residencial de la immigración en Madrid y Barcelona. Un esquema teórico a partir del análisis cualitativo ». ACE : Architecture, City and Environment. III, 8, 39-52.
- GREVIO, 2020. *Rapport d'évaluation (de référence) du GREVIO sur les mesures d'ordre législatif et autres donnant effet aux dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)* Belgique <https://rm.coe.int/rapport-du-grevio-sur-la-belgique-/16809f9a2b>
- HAMNETT Chris, 1996. « Social Polarisation, Economic Restructuring and Welfare State Regimes », *Urban Studies*, 33, 8, pp. 1407-1430.
- KESTELOOT Christian, 2007. « Le logement des minorités à Bruxelles », dans DELWIT P., REA A. et SWYNGEDOUW M. *Bruxelles Ville ouverte*, Bruxelles, 2007.

INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES, 2010. *Asile et migration: l'accueil des femmes dans les centres. Vers une politique d'accueil sensible au genre.* https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/vrouwen_en_collectieve_opvang_bij_asiel_en_migratie

IRFAM (2021) : Altay Manço, Leïla Scheurette et Joachim Debelder. « Inclure les personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi en Wallonie-Bruxelles : Quel bilan ? », Étude de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM), note de synthèse, 2021.

IRFAM (2021) : Carlo Caldarini, « Avantages et inconvénients des contrats «article 60» pour les travailleurs étrangers », Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM), Analyse n°9, 2021.

MARTINIELLO, Marco ; REA, Andrea, (2011) « *Des flux migratoires aux carrières migratoires* », Revue SociologieS

MIRET Naïk, 2009. « Les déterminants de l'insertion résidentielle d'une immigration récente : les Andins à Barcelone ». *Migrations Société*. 125, 129-145.

MYRIA, 2022. La migration en chiffres et en droits, Cahier « droit de vivre en famille » https://www.myria.be/files/MYRIA_2022_Droit_de_vivre_en_famille.pdf

MYRIA, 2022. La migration en chiffres et en droits, Cahier « protection internationale » https://www.myria.be/files/2022_Protection_internationale.pdf

ROMAINVILLE Alice, 2017. *La production capitaliste des logements à Bruxelles. Production immobilière et division sociale de l'espace*, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, Bruxelles.

ROMAINVILLE Alice, 2018. « L'impossible droit au logement », dans la revue Lava, 1^{er} octobre 2018

SASSEN Saskia, 1991. *The Global Cities*, Princeton, Princeton University Press.

SPENCER Sarah, Ruhs, Martin, Anderson, Bridget, Rogaly, Ben, 2007. *Migrants' Live Beyond the Workplace. The experiences of Central and East Europeans in the UK*. Joseph Rowntree Foundation.

VAN HAMME Gilles, VAN CRIEKINGEN Mathieu, 2012. « Compétitivité économique et question sociale : les illusions des politiques de développement à Bruxelles », *Métropoles* [Online], n°11.

VIEW.BRUSSELS (2020) : « État des lieux. Le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale, Rapport annuel 2020.

UNIA (2014) *Baromètre de la diversité : logement*, Bruxelles 2014

UNIA (2019) : « Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine », Unia et SPF Emploi, travail et concertation sociale, Bruxelles 2020.

UNIA (2022) : « Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine », Unia et SPF Emploi, travail et concertation sociale, Bruxelles 2022.

